

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

PROCÈS VERBAL

Monsieur Bertrand AFFILÉ ADOPTÉE 2023-001	VŒU CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES
Madame Liliane NGENDAHAYO LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE 2023-002	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2021
Monsieur Marcel COTTIN ADOPTÉE 2023-003	RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023
Monsieur Marcel COTTIN ADOPTÉE 2023-004	PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DU DÉFICIT DE LA RÉGIE D'AVANCES DU CABINET DU MAIRE
Monsieur Marcel COTTIN ADOPTÉE 2023-005	RECETTES COMMUNALES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES
Monsieur Marcel COTTIN ADOPTÉE 2023-006	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Monsieur Marcel COTTIN ADOPTÉE 2023-007	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - RECTIFICATIF TARIFS 2023 INSCRITS DANS LA DÉLIBÉRATION N° 2022-041 DU 4 AVRIL 2022
Monsieur Driss SAÏD ADOPTÉE 2023-008	TABLEAU DES EMPLOIS
Monsieur Marcel COTTIN ADOPTÉE 2023-009	DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – DECATHLON SAINT-HERBLAIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Monsieur Bertrand AFFILÉ REJETÉE 2023-010	DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ÉLU
Madame Guylaine YHARRASSARRY ADOPTÉE 2023-011	SUBVENTION CLASSES À THÈME 2023
Monsieur Laurent FOUILLOUX ADOPTÉE 2023-012	FESTIVAL CINÉ-MOTION 2022-2023 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CINÉMA D'ANIMATION (AFCA)
Madame Myriam GANDOLPHE ADOPTÉE 2023-013	CHARTRE DES JARDINS COLLECTIFS DE SAINT-HERBLAIN
Monsieur Alain CHAUVET ADOPTÉE 2023-014	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'ASSOCIATION LES JARDINS DU DANUBE
Monsieur Jérôme SULIM ADOPTÉE 2023-015	QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ AU 18 RUE DES CALVAIRES, CADASTRÉ DT 416, APPARTENANT À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES DE LOIRE-ATLANTIQUE
Monsieur Jérôme SULIM ADOPTÉE 2023-016	QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ 38 RUE DE LA GARE
Monsieur Jérôme SULIM ADOPTÉE 2023-017	TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE ROBERT SCHUMAN AU LIEU-DIT « LA COGNETTERIE » - PROJET DE VENTE

Début de la séance à 14h00

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous, à celles et ceux qui sont dans la salle et à celles et ceux qui nous suivent sur la page Facebook de la ville ou sur le site de la ville.

Je vais commencer classiquement par faire l'appel.

Je pense qu'il y a largement le quorum.

Nous devons désigner un secrétaire de séance et dans l'ordre du tableau, il semblerait que ce soit le tour d'Hélène CRENN. Hélène, acceptes-tu cette mission ?

Mme CRENN : Oui

M. LE MAIRE : D'accord, merci.

Nous allons commencer par adopter notre Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 décembre. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce compte-rendu ? J'ai vu Christine NOBLET.

Mme NOBLET : Bonjour à toutes et à tous.

Ce sont des petites modifications qui peuvent paraître un peu anodines, mais peut-être que pour les archives, il vaut mieux que cela soit corrigé.

Page 11, dans l'intervention d'Éric COUVEZ, trois lignes avant la fin du premier grand paragraphe, il est question de l'électricité en particulier vendue à 50 euros le kWh à travers l'ARENH, et là c'est marqué ARENE. En fait, je pense qu'Éric COUVEZ parlait de l'ARENH, Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique, c'est-à-dire le sigle, parce que là, cela n'a pas trop de sens.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme NOBLET : Après, page 16, c'est à peu près du même ordre, c'était dans l'intervention de Monsieur LEMASSON. C'est à peu près au milieu de la page, troisième paragraphe en commençant par le bas. Ce paragraphe commence par « par contre, ce que je peux vous dire c'est qu'en décembre 21... », et au milieu de ce paragraphe, il parle d'une animation territoriale, notamment avec l'association NOVABULLE, c'est drôle, mais c'est NOVABUILD. Je suis sûre, parce qu'on y a participé.

M. LE MAIRE : d'accord. D'autres interventions ? Amélie GERMAIN.

Mme GERMAIN : Un petit peu dans la lignée, j'avais repéré une petite coquille en page 13, l'avant-dernière ligne : « concernant l'axe Cheverny-Grands Bois, nous sommes aussi dans le cadre de la PPI, avais-je été imprudent en vous parlant de moi... », c'était Jérôme SULIM en parlant de mois, j'imagine que ce n'est pas Jérôme SULIM qui souhaitait parler de lui-même...

Je me permets de prendre aussi la parole sur ce sujet sur Cheverny-Grands Bois parce que je vous avais interpellé justement sur cette thématique au dernier Conseil Municipal. Nous avons appris vendredi dernier, qu'il y avait une réunion de concertation aujourd'hui à 18 heures, ce qui me semble un peu problématique vu que nous sommes en Conseil Municipal et que peut-être nous n'aurons pas fini ce Conseil pour nous y rendre, cela nous semblait un peu juste.

M. LE MAIRE : Nous pouvons avoir fini à 18h, on ne sait jamais !

Mme GERMAIN : En l'occurrence, il n'y aura peut-être pas d'élu.

M. LE MAIRE : Baghdadi.

M. ZAMOUM : Initialement, la semaine dernière, c'était un temps qui était prévu entre les parents d'élèves et les enseignants. Cela a changé parce qu'entre temps, il y a eu le projet Cheverny-Grand Bois qui a été présenté par Nantes métropole. On a revu un petit peu le programme de cette réunion et il s'avère que ma présence n'est plus nécessaire, puisque c'est un temps qui est avant tout dédié aux techniciens et aux habitants pour qu'ils travaillent ensemble. J'arriverais dans un second temps avec l'élu concerné.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une réunion de concertation type réunion publique, c'est un temps de travail avec les enseignants et les parents d'élèves pour essayer de voir si le projet qui a été dessiné les satisfait, voir ce qu'on pourrait améliorer. C'est un peu différent d'un temps de réunion publique plus ouvert.

Mme GERMAIN : Du coup, je renouvelle ma demande faite lors du dernier Conseil Municipal d'être informée des réunions publiques sur les aménagements. Merci.

M. LE MAIRE : Tout le monde peut l'être à partir du moment où ils sont publics.

Là, j'avoue, que parlant « de moi », parlant de ma propre initiative ou de moi-même... Il manque un S. Avec le S, Madame GERMAIN, est-ce que cela va mieux ? Merci.

Y a-t-il d'autres demandes de modifications ? Je n'en vois pas, je vous propose que l'on considère ce compte-rendu comme adopté avec, évidemment, les modifications qui ont été notées. Est-ce d'accord pour tout le monde ?

J'ai moi-même une petite modification puisqu'à l'usage, il apparaît, Madame NOBLET l'a dit, que c'est une question de compréhension peut-être pour les archives ultérieurement. Page 28, sur le paragraphe de bas de page, et là ce sont des propos que j'ai tenus, où trois, quatre lignes avant la fin, je dis « là je suis désolé, Monsieur TALLIO », en fait, c'est Monsieur ANNEREAU comme le reste de la phrase permet après de le comprendre assez aisément. Celui-ci vous avait échappé. Je demande cette intégration, une quatrième modification en remplaçant Monsieur TALLIO par Monsieur ANNEREAU, qui d'ailleurs est cité à la fin du paragraphe.

Avec ces modifications, y a-t-il des demandes ? Il n'y en a pas, je mets aux voix.

Unanimité pour l'adoption de ce compte-rendu, je vous remercie.

Nous allons avoir la visite d'un groupe de jeunes lycéens du lycée Talensac de Nantes qui viendra assister à tout ou partie de notre Conseil Municipal.

Je voulais évoquer, je sais que plusieurs parmi vous également, ont fait cette demande, la disparition de notre collègue Michel FRANÇOIS avec qui j'ai eu le plaisir de siéger entre 2008 et 2014 et avec qui j'ai beaucoup travaillé puisqu'il était conseiller municipal délégué au personnel. À ce titre, quand j'étais adjoint en charge des ressources humaines, j'ai vraiment beaucoup travaillé avec lui. Il ne faisait pas partie de ma famille politique, mais en tout cas de famille philosophique, oui. Je pense que tous ceux qui l'ont connu se rappelleront sans doute quelques passes d'armes un peu homériques parfois, où son sérieux, sa rigueur et en même temps son humour pouvaient faire assez mouche.

C'était un homme humaniste, je pense qu'on peut le dire, chaleureux, bon vivant et avec qui il a toujours été agréable de travailler et de siéger. On est un certain nombre autour de cette table à avoir partagé

des moments avec lui à la fois de travail, mais aussi de convivialité. Michel manquera, à vous, à nous. Primaël, tu avais demandé la parole.

M. PETIT : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Nous avons effectivement appris en ce début d'année la disparition de Michel FRANÇOIS, ancien conseiller municipal de Nantes et de Saint-Herblain, militant historique de l'Union Démocratique Bretonne dans le pays nantais.

Michel n'a eu de cesse pendant des décennies, de mettre en avant et de lutter pour les revendications du peuple breton, des revendications politico-culturelles, mais pas seulement. Loin des caricatures, Michel avait une grande expertise des enjeux sociaux et écologiques en Bretagne. Co-fondateur du CUAB, devenu aujourd'hui Bretagne Réunie, association qui défend la réunification de la Bretagne, Michel avait également entamé une grève de la faim au début des années 90 en faveur de la langue bretonne, acte militant et courageux. Couronné de succès, il avait obtenu la création d'un poste certifié en langue bretonne afin de favoriser son enseignement.

Michel aimait les chiffres, celles et ceux qui ont eu l'occasion de l'entendre lors des débats d'orientations budgétaires ici même dans notre assemblée s'en souviennent et savent de quoi je parle.

Ces chiffres, il s'en servait régulièrement, notamment pour dénoncer le centralisme à la Française. Un centralisme économique, mais également en matière de transport, ce qui nous a valu, c'est vrai, pendant des années un désaccord sur la création d'un deuxième aéroport prévu à Notre-Dame-des-Landes. Autant vous dire que personnellement, lorsque je savais que j'allais le croiser, je révisais un petit peu mes chiffres et mes arguments sur le sujet. Mais là aussi, avec Michel il était possible de débattre sereinement.

Michel laisse derrière lui une famille à qui nous pensons très fort, à ses enfants, à Damaris sa compagne et également à l'ensemble de ses amis et camarades de l'Union Démocratique Bretonne. Les combats de Michel perdureront "Betek en trec'h!", jusqu'à la victoire!" et je conclurais par une citation qui nous est chère « La Bretagne n'existe que si des hommes et des femmes se reconnaissent Bretons, c'est à chacun, l'âge venu, la découverte ou l'ignorance ».

Merci à toi Michel.

Kenavo.

M. LE MAIRE : Merci Primaël et comme il est de coutume lorsque l'un des nôtres ou qui l'a été, nous quitte, je vous propose une minute de silence et je vais vous demander de bien vouloir vous lever.

Je vous remercie.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian TALLIO à Marcel COTTIN, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-001

OBJET : VŒU CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

DÉLIBÉRATION : 2023-001
 SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : VŒU CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Pour le président Macron et son gouvernement, le système français des retraites par répartition serait au bord du gouffre et nécessiterait un report de l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement accéléré de la durée de cotisation pour assurer sa survie.

Ces mesures sont injustifiées. De nombreux économistes s'élèvent contre les conséquences potentielles des mesures annoncées et dénoncent l'approche gouvernementale d'une situation déficitaire structurelle des caisses de retraites ainsi que les solutions préconisées.

Tout d'abord, cette réforme, si elle était mise en œuvre, frapperait de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle aggraverait la précarité de celles et ceux qui sont déjà sans emploi avant leur retraite, et renforcerait les inégalités femmes-hommes.

Ce projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, c'est donc le choix de l'injustice et de la régression sociale.

Ensuite, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement, le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière.

S'il s'agit de consolider l'assise financière de notre système de retraite pour en assurer la pérennité, alors d'autres solutions sont : s'attaquer à la fraude fiscale, taxer les superprofits et le capital, augmenter les cotisations patronales, créer des emplois et augmenter les salaires, qui seront générateurs de nouvelles ressources de cotisations.

Renforcer notre système de retraites nécessite des mesures de progrès et de partage des richesses.

Grâce à notre système de retraite basé sur les principes d'universalité et de solidarité, l'ensemble de la population a pu voir augmenter son espérance de vie en bonne santé et régresser fortement la misère chez les personnes âgées. C'est ce système de retraites, qui a fait ses preuves, que nous voulons préserver.

Pour toutes ces raisons, nous, élus du Conseil municipal de Saint-Herblain, demandons au gouvernement de retirer son projet de réforme du système des retraites et de chercher d'autres solutions basées sur les idéaux républicains que sont l'égalité et la fraternité.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Matthieu ANNEREAU, Sébastien ALIX et Éric BAINVEL.

M. ANNEREAU : Monsieur le Maire, chers collègues, chères Herblinoises et chers Herblinois, qui nous suivez ici ou en ligne.

Monsieur le Maire, par ce vœu, vous souhaitez une nouvelle fois introduire au sein de ce Conseil Municipal un débat d'actualité national que nous regrettons. Nous renouvelons le fait que nous pensons, nous estimons que le Conseil Municipal de Saint-Herblain doit en premier lieu s'attacher aux affaires de la ville et notamment là où il a compétence à agir et nous avons beaucoup à faire sur notre Ville, d'ailleurs sur nombre de sujets.

D'ailleurs, nous regrettons que lors du dernier Conseil Municipal, un vœu que nous propositions spécifiquement sur les affaires de la Ville et pour citer les questions de harcèlement scolaire dans les écoles de la Ville n'ait pas trouvé grâce aux yeux de la majorité, puisque ce vœu n'a pas été présenté alors que des actions sont à mener fortement sur ce sujet et sur lesquelles nous pouvons agir. Là encore, l'actualité avec le dramatique suicide de petit Lucas nous le montre. Le harcèlement, les discriminations à l'école sont un véritable fléau sur lequel nous devons informer, sensibiliser dans

l'ensemble des groupes scolaires. Un plan gouvernemental anti-discrimination contre le racisme, contre l'antisémitisme a été dévoilé le 30 janvier dernier et apporte des réponses qui s'imposeront aux collectivités en la matière au sein des écoles, mais vous auriez pu saisir cette perche du dernier Conseil Municipal pour pouvoir aborder ce sujet.

Pour en revenir précisément à ce vœu sur les retraites, j'ai envie de dire comme à l'accoutumée également lorsque ce genre de vœu est présenté, certaines contre-vérités ou en tout cas raccourcis y sont faits. Nous souhaitons pouvoir vous communiquer quelques données factuelles, chiffrées, démontrant la nécessité de réformer le système actuel. Quel est le système actuel ? C'est le système par répartition auquel nous sommes très attachés puisque c'est l'essence même d'une solidarité intergénérationnelle. Ce système a été mis en place en 1945 lorsqu'on avait trois actifs qui finançaient les retraites d'un retraité, aujourd'hui nous en sommes à 1,7 actif pour financer la retraite d'un retraité.

En 1950, l'espérance de vie était de 63 ans chez les hommes, 69 ans chez les femmes. Aujourd'hui et fort heureusement, nous en sommes à pratiquement 80 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes et c'est fort heureux, mais on voit bien qu'il y a un décalage et un effort de financement qui n'est plus tout à fait comme avant. Vous rappelez les données du COR, du Conseil d'Orientation des Retraites, nous rappelons également que les données du COR sont calculées sur des estimations croissantes très optimistes. Alors, s'il est bien parfois d'être très optimiste, nous préférons la mesure et ne pas jouer en tout cas avec les retraites des futurs retraités et des retraités actuels.

Nécessité de réformer également sur le socle de la justice. Nous ne pouvons plus continuer à dire à un conducteur de tramway de Nantes qu'il partira plus tard à la retraite qu'un conducteur de la RATP. Ce n'est pas possible, ce n'est pas juste, ce n'est pas équitable. Il nous faut réformer ce système.

Maintenant, une fois que cela est dit, est-ce que la réforme présentée est parfaite ? Non. Est-ce qu'il faut proposer des améliorations ? Oui, sur un certain nombre de sujets et d'ailleurs, on vous incite les uns et les autres à pousser les amendements avec les députés. Et pour notre part notamment, nous nous sommes concentrés sur la question d'accès à la retraite pour les aidants qui représentent plus de 9 millions de personnes en France selon une dernière étude. Ce projet de loi permet d'avancer sur la retraite, mais c'est encore insuffisant. Nous sommes à l'initiative d'un amendement pour aller plus loin dans l'attribution de trimestres, pour les personnes aidantes dans le cadre du formidable dévouement qu'elles puissent faire vis-à-vis des personnes aidées.

Comme je le disais, il y a encore des améliorations à porter et notamment sur les enjeux de pénibilité, notamment sur les enjeux de carrières longues. Le Gouvernement reste ouvert aux discussions comme le prouve l'annonce par exemple de la Première ministre hier sur les carrières longues. Pour les personnes qui ont commencé à travailler entre 20 et 21 ans qui pourront s'inscrire dans le dispositif et pourront partir ainsi à la retraite à 63 ans.

Vous énoncez également, l'enjeu d'un meilleur partage de la richesse dans notre société, dans notre pays notamment. Bien sûr, nous y souscrivons, c'est un objectif qu'il faut nous donner. Nous ne pensons pas et nous ne souhaitons pas pointer du doigt une partie de la population, comme cela peut être fait par les uns ou par les autres et là je parle des riches comme boucs émissaires des maux de la société française. C'est contraire au souhait qu'on a d'unifier, de rassembler une société. Et puis tout d'abord qu'est-ce qu'un riche ? Est-ce quelqu'un qui touche 5 000, 6 000, 10 000 euros par mois ? Est-ce quelqu'un qui a une maison secondaire ? Est-ce quelqu'un qui fait construire une piscine ? Le critère des riches est difficile à définir et c'est trop compliqué. On ne doit pas cliver la société qui l'est déjà malheureusement et on doit plutôt trouver des solutions cohérentes. Des solutions, il y en a : lutter contre de la fraude fiscale et des travaux sont menés en la matière, l'augmentation des salaires, la création d'emplois par contre cela est indiqué dans votre vœu. On se réjouit que sur l'année écoulée, 650 000 emplois ont été créés en France, c'est un record, et on voit bien qu'une des solutions également, outre la nécessité de cette réforme, est d'avoir une véritable croissance économique et surtout pas une décroissance comme certains le prônent, parce qu'aller vers une décroissance économique c'est ce qui mettrait à mal notre système de retraite par répartition auquel nous sommes si attachés.

Vous l'avez compris, pour toutes ces raisons, parce que ce vœu à nos yeux n'est pas légitime au sein de cette assemblée, parce qu'il a quelques raccourcis et il a peut-être des visées plus politiciennes qu'autre chose, nous ne voterons pas.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ANNEREAU. Sébastien ALIX.

M. ALIX : Je vais rebondir un petit peu sur ce qui vient d'être dit. Il y a le langage des chiffres et le langage des fleurs qui ont un point commun, on peut leur faire dire tout et n'importe quoi.

Pour nous, le Groupe « Saint-Herblain d'Abord ! », la réforme des retraites se pose sur une question. Y a-t-il vraiment urgence à réformer les retraites actuellement ? Premier point.

Nous sommes évidemment très attachés au système par répartition issu du comité national de la résistance en 1945, parce que ce système affirme la solidarité intergénérationnelle et nous sommes les héritiers de ce système protecteur que beaucoup nous envie, et nous nous devons de le transmettre à nos enfants et aux générations futures.

Ensuite, il faut resituer le contexte de la réforme actuelle dans les deux quinquennats, mais cela à commencer aussi par un train de réformes qui date par le livre blanc de 1991 du gouvernement ROCARD, la loi BALLADUR qui a fait passer le calcul des retraites du privé et des pensions de retraite du privé avec le calcul des dix meilleures années aux vingt-cinq meilleures années, ce qui a impliqué une baisse de 30 % des pensions et on est en train de le payer actuellement. J'ai oublié la réforme JUPPÉ aussi de 95, la réforme FILLON, la réforme des régimes spéciaux en 2007, la réforme WOERTH en 2010 et la réforme TOURAINE en 2014.

Il faut mettre les choses en perspective sans aucune idéologie partisane, cette réforme est enfin l'occasion de dire la vérité aux Français de traiter l'essentiel. En premier lieu, et rien n'a été dit sur le sujet depuis le début, c'est le dossier de la natalité. Pour qu'un système par répartition fonctionne bien, il faut un système de natalité et de remplacement des générations. C'est dans trente ans que le problème va se poser, les chiffres de l'INSEE sont tombés en janvier et ils ne sont pas bons. Si nous ne prenons pas les mesures actuellement par une politique nataliste et familiale construite, ou bien par la question d'une migration choisie, nous aurons un problème de financement du système dans trente ou trente-cinq ans. C'est un premier point. Cette question aurait pu être posée par question référendaire, mais vous le savez depuis 2005, dès qu'on pose la question d'un référendum, nos politiques se ferment au débat, ils ont peur du résultat des urnes, c'est un premier point.

Concernant cette politique de natalité, vous lisez le rapport de Monsieur BAYROU commissaire au plan il y a deux ans sur ce sujet, il en a parlé encore récemment dans les médias, c'est un premier point.

Il y a un autre point aussi qu'il faut faire, c'est le distinguo entre retraite du privé et retraite du public. Les caisses gérées dans le paritarisme par les organisations syndicales patronales dans le privé sont excédentaires, pas un centime d'euro de dettes, 70 milliards l'AGIRC-ARRCO, aucun problème et le paritarisme fonctionne entre les organisations patronales et le salarié. Je pense que l'État devrait s'en inspirer vraiment comme avait voulu le faire le Président POMPIDOU dans les années 70.

Ensuite, je rejoins l'idée de taper le capital et là je dévie. Je tiens à préciser que Monsieur MATTEI, Président du groupe MoDem à l'Assemblée nationale, a fait passer un amendement avec l'aide de Monsieur COQUEREL permettant la taxation du capital sur le projet de loi de finances. Que s'est-il passé ? Le 49.3 est tombé et cela a été mis de côté. C'est un premier point.

Deuxième point, une augmentation de 0,5 % des cotisations patronales permettrait peut-être dans les années à venir, à réformer carrément le système.

Et je vais terminer sur une chose, car on peut parler des heures du système et du financement du public et c'est un point très important, un peu plus de paritarisme permettrait de bien travailler et de prendre le temps sur les trente prochaines années.

Et je vais terminer sur quelque chose sur laquelle je voulais revenir : il n'y a pas d'urgence puisque l'inconciliation de tous les régimes que sont la CRDS, le FFR, l'AGIRC-ARRCO, la CSG permettent une provision de 150 milliards comme je l'ai dit et nous permet de laisser les partenaires sociaux travailler sur le dossier.

L'explication à une telle hâte, pour nous, serait que les engagements politiques vis-à-vis de Bruxelles d'un retour à l'équilibre des comptes publics ne peuvent se concevoir sans la captation des réserves des caisses de retraite, tout simplement. 150 milliards de trous dans le public, 150 milliards d'excédent dans le privé, on peut se poser la question tout simplement.

Évidemment, nous allons nous abstenir sur le sujet, mais nous sommes très critiques sur la réforme des retraites actuelle qui est en train d'être menée parce que pour nous, elle n'est pas nécessaire, on a

d'autres choses à s'occuper actuellement : l'inflation, la crise économique qui arrive et surtout gérer la crise post-Covid.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ALIX. Éric BAINVEL.

M. BAINVEL : Bonjour, à toutes et tous et celles et ceux qui peuvent nous voir par vidéo et aux lycéens qui sont présents, pour assister à un exercice démocratique, c'est l'instruction civique en direct, c'est bien, et ceux qui sont derrière.

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, d'avoir lu le vœu que notre groupe vous a proposé.

Le représentant de la droite LREM, représentant de ce gouvernement et de cette prétendue réforme a évidemment essayé de nous faire de la pédagogie, nous sommes un peu stupides, on ne comprend pas, mais je pense que les gens ont compris, c'est deux ans de plus et quarante-trois annuités, c'est très simple à comprendre, quant à la nécessité impérieuse de mettre en place cette contre-réforme, parce que c'est une contre-réforme.

En effet, la réforme signifie aller vers un mieux, et dans ce cas, c'est un projet qui est complètement à l'inverse.

Je suis étonné que cet élu de droite n'ait pas repris un des mantras développés régulièrement par son parti, mais par lui-même aussi. Il y a eu plusieurs Conseils Municipaux, où il a débuté ainsi, en signalant que nous étions des extrémistes, et qui est systématiquement d'accuser les opposants à ce projet d'extrémisme, même les opposants à la politique de ce gouvernement, d'être systématiquement des extrémistes.

Mais qui sont les extrémistes, sinon ce gouvernement et ceux et celles qui soutiennent ce projet rejeté par 68 % des Français et 93% des actifs et actives ? Votre gouvernement et votre mouvement sont des dogmatiques idéologiques néo-libéraux qui poursuivent coûte que coûte cette politique de destruction de la société testée sous PINOCHET et généralisée par THATCHER et REAGAN au profit uniquement de la classe sociale des plus riches, avec pour conséquences l'accélération de la destruction écologique et du dérèglement climatique, de la destruction des services publics et de l'augmentation des inégalités.

Votre gouvernement, celui d'Emmanuel MACRON, est un gouvernement de classe, celui de la classe des riches et votre mouvement c'est la République en marche arrière. Pour autant, votre gouvernement ne fait que poursuivre une politique entamée en 1983 lors du tournant de la rigueur et qui s'est accélérée à partir du gouvernement SARKOZY. Emmanuel MACRON n'était-il pas ministre des Finances du gouvernement HOLLANDE dont on connaît le désastre pour l'image de la gauche ?

C'est pourquoi, il est plus que temps aussi de montrer véritablement ce que veut dire la gauche, pas uniquement par de belles paroles, mais par des actes forts.

C'est pourquoi Monsieur le Maire, nous regrettons votre refus suite à nos deux sollicitations de prendre comme l'a fait par exemple Anne HIDALGO, votre ex-candidate à l'élection présidentielle, des mesures de solidarité envers le mouvement social et de fermer plusieurs heures les services municipaux afin de permettre aux agents et agentes municipaux qui le souhaitent de participer librement et de manière égalitaire à la manifestation du 7 février et aux suivantes sans perte de salaire.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Driss, Éric et Jérôme.

M. SAÏD : Merci Monsieur le Maire.

Une intervention très rapide sur la dernière partie de l'intervention de Monsieur BAINVEL. Je pense que depuis quelque temps, on a vu un peu les repères devenir plus flous, certaines digues céder par les assauts de l'extrême droite ou de l'extrême gauche. Je suis très attaché aux principes de la République, aux institutions. Je pense qu'à Saint-Herblain on est attaché aux règles, aux lois, au respect de la démocratie et des institutions et qu'on applique le droit de vote avec le strict respect de ces règles. Tous

les agents qui le souhaitent peuvent être amenés à faire grève. En revanche, je soutiens et la majorité évidemment soutient la décision du Maire. Je pense qu'il ne faut pas confondre la lutte et l'objet de la lutte. Le service public, ce n'est pas un instrument de lutte, ce n'est pas un outil pour lutter, c'est ce pour quoi on lutte, c'est l'objet de la lutte. Nous soutenons la lutte évidemment de soutien au service public, mais nous ne nous servons pas des services publics pour mener cette lutte.

M. LE MAIRE : Merci Driss. Éric COUVEZ.

M. COUVEZ : Je voudrais rajouter, parce que c'est quand même assez folklorique que d'entendre Monsieur ANNÉREAU critiquer le fait que ce sujet arrive dans l'enceinte de ce Conseil Municipal, et qu'effectivement, il n'a fait que paraphraser la voix de son mentor, Emmanuel MACRON, sur les bienfaits de cette réforme.

Je rappelle que le Président MACRON n'a pas été élu parce que les Français ont adhéré soudainement de manière massive à son projet de réforme de retraite qu'il avait indiqué dans son programme, mais pour éviter avant tout que le Front National, le Rassemblement National, ne soit au pouvoir. Il faudrait en tous cas bien se rappeler des choses dans cette enceinte également et avoir un peu d'humilité sur le fait que cette réforme aujourd'hui est véritablement contestée. Les chiffres parlent d'eux même, même si certains ont du mal à compter. Les initiatives populaires, par les syndicats, par les salariés qui se sont mobilisés dans la rue le 19 et le 31 démontrent en tout cas clairement le rejet de cette réforme des retraites. Il y a deux autres rendez-vous, je profite que nous soyons en direct avec la visio et y compris auprès de ces jeunes qui sont dans la salle, pour rappeler qu'il y a encore deux autres événements le 7 et le 11 pour faire en sorte que cette réforme ne voit jamais le jour et nous allons-y arriver.

M. LE MAIRE : Merci Éric. Jérôme SULIM.

M. SULIM : J'entends ici que dans un Conseil Municipal, on ne devrait pas avoir de discussions sur des enjeux nationaux qui engagent des visions de la société.

Je suis très surpris par ce genre d'arguments, car il ne faut pas oublier qu'en tant qu'élus locaux, nous sommes concernés par cette réforme des retraites, puisque nous sommes à la tête d'une administration avec 1300 employés municipaux qui font vivre le service public à Saint-Herblain, et parmi ces employés municipaux, il y en a dont l'exercice, même si nous sommes très vigilants sur leurs conditions de travail, est difficile, pénible, qui fait partie des métiers pénibles. Cette réforme nous concerne et les concerne, car on sait que ce qui importe c'est la question de la retraite quand on est en bonne santé. La retraite ne s'apprécie pas simplement sur la durée de vie, elle s'apprécie aussi sur les temps où on est en bonne santé et on sait que l'âge moyen, ce n'est qu'un âge moyen en bonne santé, est d'environ 63,4 ans, je crois, pour les hommes, et légèrement un petit peu plus pour les femmes. Cela veut dire que cette réforme est particulièrement injuste, car elle va frapper ceux qui exercent des activités salariées les plus pénibles, les derniers de cordés en fin de compte, ceux qui ont pu faire fonctionner la société lorsque nous avons vécu la crise du Covid.

La question de l'équilibre des régimes de retraite n'est pas simplement liée à la répartition entre actifs et inactifs. Elle est liée en fin de compte à la richesse d'une société, parce que le financement des retraites renvoie au partage entre les revenus du travail et les revenus du capital. On sait que depuis 20/25 ans, je n'ai pas les chiffres avec moi, qu'il y a déséquilibre entre le capital et le travail, puisque le capital a eu tendance à énormément se gonfler, c'est cela quand on parle des richesses dans la société et des individus qui sont riches, c'est de cela dont on parle, et les revenus du travail ont décliné dans le cadre du revenu national. Un régime des retraites, son équilibre est lié fondamentalement à l'augmentation du PIB, à l'augmentation du revenu national et à l'augmentation de la productivité. On sait très bien que la productivité en vingt à trente ans a complètement explosé, ce qui fait que le financement du système des retraites n'est absolument pas en danger aujourd'hui et c'est ce qu'a dit le Président du conseil d'orientation des retraites.

Lorsqu'on parle de cette réforme, on oublie une chose, et y compris les médias en parlent très peu puisqu'elles sont plus attentives aux questions économiques, on oublie que la sécurité sociale est liée à la démocratie et à la République. Pourquoi ? Sans refaire de l'histoire, au 19^e siècle, les premières caisses de solidarités étaient créées par les ouvriers et les ouvrières et pourquoi étaient-elles créées ?

Elles étaient créées pour organiser les obsèques, pour donner de l'argent en général à la veuve, et puis aussi pour se prémunir contre les accidents du travail qui étaient très nombreux déjà à l'époque dans les années 1830/1840 où on constatait une surmortalité chez les ouvriers, une surmorbidity. À l'époque, il n'existait pas de régimes sociaux, il n'existait que la charité et l'assistance, et ces ouvriers ont créé le sillon qui a permis la création de régimes de sécurité sociale et cela s'est fait avec l'élargissement de la démocratie, parce que lorsque vous êtes confronté à la nécessité, que chaque jour il faut savoir si vous allez pouvoir manger, si vous allez pouvoir vous loger, si vous allez pouvoir nourrir votre famille, vous ne pouvez pas vous préoccuper de la vie de la cité, donc de la démocratie. La sécurité sociale, y compris dans ceux qui l'ont créée, on commence à voir un certain nombre de lois sur les assurances sociales à la fin du 19^e siècle avec la 3^{ème} République, l'ont créé parce qu'ils concevaient que c'était une façon d'élargir la démocratie et de faire participer ceux qui ne pouvaient pas y participer à la vie de la cité, à la vie de la Nation.

Et lorsqu'en 1945, dans la suite du Conseil national de la résistance et bien sont votées les premières lois sur la sécurité sociale, elles viennent dans la foulée avec la loi pour le vote des femmes. On pourrait regretter que cela ne soit arrivé qu'en 1944 en France, mais c'est un élargissement de la démocratie, parce que cela permet à plus de la moitié de la population de réellement participer à la vie de la cité.

Quand on attaque la sécurité sociale et la retraite, c'est un des aspects de la sécurité sociale. Quand dans le même temps, on réduit les indemnités chômage qui font qu'il y a un certain nombre de gens qui vont se retrouver avant le passage à la retraite au chômage, et après quand ils passeront à la retraite, leur retraite sera amputée, on sape les fondements de la République, parce que la sécurité sociale, c'est un bien commun de la Nation, mais on sape la démocratie, parce qu'on renvoie les gens dans la nécessité et comme je vous le disais quand on est dans la nécessité, il est très difficile de s'occuper des affaires de la cité.

M. LE MAIRE : Merci, Jérôme pour cette intervention très documentée. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.

Deux petits mots peut-être pour compléter.

Quand on passe de 62 à 64 ans pour l'âge de départ à la retraite, on a déjà des gens qui partent en retraite aujourd'hui à 64 ans, mais pour un certain nombre d'entre eux, ils choisissent de travailler de 62 à 64 pour avoir une retraite un peu plus consistante, ce qu'on appelle le mécanisme de surcote, dont on peut penser ce qu'on veut, mais qui leur amène une pension plus importante.

Quand on nous dit qu'on ne veut pas augmenter les cotisations sociales pour ne pas réduire le pouvoir d'achat des ménages, quand on passe à 64 ans, inutile de vous dire que ceux qui auraient bénéficié d'une surcote et d'une retraite un peu plus conséquente ne pourront plus en bénéficier. Cela veut dire qu'il y aura une réduction du montant des pensions, donc in fine une baisse du pouvoir d'achat des retraités de demain. L'argument ne tient pas vraiment.

Je crois que cette réforme a aussi souffert d'un autre élément en termes de communication gouvernementale qui est le fait que les arguments qui ont été utilisés pour la justifier ont varié dans le temps. Dans un premier temps, on nous a parlé de redressement des comptes publics pour dégager des marges de manœuvre pour des politiques publiques d'État. Il est vrai que ces marges de manœuvre n'existent plus puisque plusieurs choix fiscaux ont réduit les recettes de l'État, réduisant les recettes de l'État nécessairement, ou des collectivités d'ailleurs, et du coup les comptes publics et notamment les comptes du budget de l'État, n'ont pas été vraiment améliorés, et même plutôt détériorés.

Si en plus, on rajoute le fait qu'il y a eu une période un peu particulière dans notre histoire qui n'a vraiment pas arrangé les choses, on comprend que c'est un argument qui pouvait être utilisé, mais à condition peut-être de commencer par revenir sur les choix fiscaux qui avaient été faits au départ pour remettre les compteurs à zéro comme on dit dans le sport.

Et puis, un petit peu après, on a vu arriver le bon vieil argument classique, il faut sauver le système par répartition. Quand on commence par vous expliquer qu'il faut redresser les comptes publics et en définitive après on sort la grosse artillerie, le système par répartition est menacé, alors que c'est loin d'être si évident que cela, évidemment nos concitoyennes et concitoyens ne comprennent pas forcément, facilement les choses d'autant qu'on peut douter des deux arguments qui ont été employés en plus.

Si vous le voulez bien je vais mettre maintenant le vœu au vote.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

38 voix POUR

3 voix CONTRE

2 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian TALLIO à Marcel COTTIN, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-002

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2021

DÉLIBÉRATION : 2023-002
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2021

RAPPORTEUR : Liliane NGENDAHOYO

Conformément à l'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (codifié à l'article L.2311-1-2 du CGCT), les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elles mènent sur le territoire et les orientations ou programmes qui visent à améliorer cette situation.

Ce rapport est donc présenté en Conseil Municipal préalablement au débat d'orientations budgétaires. Les données qu'il contient sur le volet interne à la Ville sont issues du Rapport Social Unique 2021.

Après sa lecture, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2021 de la Ville de Saint-Herblain sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

M. LE MAIRE : Merci, Liliane. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Madame GASCOIN.

Mme GASCOIN : Merci.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Pour cette délibération concernant le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2021, nous apprécions que la commune fasse des efforts pour que la parité soit de mise.

Par contre, nous notons que suite à la décision de ne pas utiliser l'écriture inclusive dans beaucoup de textes, seul le masculin est utilisé. Nous aimerions que dans un temps proche, nous n'ayons plus besoin de mettre en évidence cette égalité entre les femmes et les hommes et qui doit être partout au sein des foyers, au travail, dans les activités sportives et culturelles et à l'école, mais avec le gouvernement actuel, nous sommes loin du compte.

À l'heure où il veut prolonger l'âge de la retraite, une fois encore le personnel féminin va en subir les conséquences.

Avec cette nouvelle réforme, vous regarderez la décote qui est très injuste pour les carrières incomplètes et qui pèsent par conséquent plus sur les femmes. Le montant perçu par les femmes en retraite est inférieur à celui des hommes, cela met en situation de précarité une grande partie des retraitées.

Pour information voici quelques chiffres : 703 euros c'est le montant mensuel moyen versé par le régime général à une femme, quelle que soit la durée de sa carrière contre 870 euros pour un homme. 1 047 euros, c'est ce que touche en moyenne par mois une femme ayant une carrière complète pour 1 207 euros pour un homme. 50 % des femmes retraitées perçoivent une pension mensuelle inférieure à 1 000 euros contre 20 % pour les hommes.

Nous le savons très bien, si toutes les femmes avaient un salaire décent et égal à celui des hommes, le montant des cotisations pour le régime de la retraite serait beaucoup plus important. Nous invitons massivement les Français et les Françaises à venir dans la rue demain et samedi, car seul un rapport de force fera reculer ce gouvernement de droite sur cette réforme injuste et particulièrement pour les femmes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GASCOIN, Madame GERMAIN.

Mme GERMAIN : Merci.

Mesdames, Messieurs qui assistez à ce Conseil, lycéens, lycéennes, chers collègues.

Il est toujours utile et même nécessaire de se confronter aux chiffres du rapport. Non, les femmes et les hommes ne vivent pas égaux, c'est un combat qu'il faut mener toutes et tous. À ce titre, je voudrais revenir sur plusieurs points du rapport pour apporter des propositions.

D'abord, sur le volet 4 du plan herblinois favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes qui vise à lutter contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations. En effet, le sexisme ne recule pas en France, pire encore, ses manifestations les plus violentes s'aggravent comme le constate le haut Conseil à l'égalité dans son rapport annuel publié le lundi 23 janvier. Il y propose d'ailleurs dix recommandations d'urgence.

Il préconise notamment de rendre obligatoires les formations contre le sexisme par les employeurs. Ce qui est bien pris en compte dans ce rapport sur l'égalité femme homme en page 16, mais encore non défini dans le calendrier à ce stade.

Et autre recommandation directement liée à notre collectivité, ce serait de généraliser l'éga-conditionnalité, soit conditionner l'argent public à une contrepartie en matière d'égalité. Cela va plus loin que ce qui est cité dans votre rapport, comme en page 16, le renforcement de la visibilité de la promotion des actions permettant la mixité dans le dossier de demande de subventions aux associations et le maintien au soutien des associations œuvrant pour l'égalité femme homme. Voilà une proposition que nous soumettons sans dénigrer le travail déjà réalisé.

Par ailleurs, l'égalité femme homme doit selon nous, être intégrée dès la jeunesse. Le droit à la ville pour les femmes comme pour les hommes reste encore à conquérir, nous l'avions déjà constaté au Conseil Municipal en 2021, et c'est dès le plus jeune âge qu'il faut agir pour permettre aux filles d'occuper l'espace public au même titre que les garçons. La ville de Saint-Herblain devrait à ce titre suivre les recommandations d'aménagement des cours de récréation égalitaires et non stéréotypées.

Toujours dans l'espace public, le nouveau règlement local de publicité permet de réduire le nombre de panneaux publicitaires dont les représentations sont souvent stéréotypées. Il interdit aussi l'affichage publicitaire à moins de 50 mètres d'une école. C'est là une grande avancée, même si nous devons attendre encore quelques mois que tous ces panneaux soient démantelés.

Enfin, et parce que nous voterons en faveur de ce dispositif dans l'une des délibérations suivantes, nous proposons de faire de l'égalité fille garçon un des sujets de classe à thème en 2024.

Je poursuis ensuite avec l'acte 2 de ce rapport dénommé « la ville en tant qu'institution et espace de représentation ». La présence des femmes à certains types de postes est selon nous nécessaire pour briser les stéréotypes et lutter contre le plafond de verre, pour les femmes d'aujourd'hui, et surtout celles de demain. Seulement, la présence seule des femmes ne suffit pas. Nous avons aussi besoin de l'expression des femmes, de leurs paroles. C'est pourquoi nous proposons une nouvelle action à mener, la voici : une expression équilibrée des élus au sein du Conseil Municipal, car il faut souligner que dans cette instance où nous siégeons tous actuellement, la surreprésentation des hommes en temps de paroles est flagrante. C'est bien évidemment dû en grande partie au fait que le Président de séance, Monsieur le Maire, soit un homme, un peu bavard de surcroît, mais pas seulement. Il n'y a qu'à lire l'ordre du jour de ce Conseil que nous débutons. Il est composé de 17 délibérations dont seulement 3 sont présentées par des femmes. Vous rendez-vous compte, seulement 3 présentées par des femmes ! Et je remercie Madame NGENDA HAYO pour la présentation de ce rapport et de cette délibération.

Vous me direz peut-être que c'est lié à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, alors voyons en 2022. En décembre dernier, 13 femmes sur 32 ont pris la parole pour présenter des délibérations. Un peu avant en octobre, 13 femmes sur 40, encore un peu avant, 8 femmes sur 42 délibérations en juin, soit 19 %, c'est moins d'un quart. 30 % en avril, 10 femmes sur 34. Et il y a un an, seulement 4 femmes pour 29 délibérations, c'est 14 %. En moyenne sur 2022, on est à 21 % de délibérations présentées par des femmes, je pense qu'on a des progrès à faire.

Nous renouvelons cette proposition : équilibrer l'expression des élus au sein du Conseil Municipal.

Enfin, et j'en finirais par-là, car que cela s'inscrit dans la thématique n°3 du rapport pour améliorer l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, notre groupe a sollicité les services et l' élu en charge des ressources humaines pour une agente de la ville qui suit un parcours de procréation médicalement assistée. La Mairie lui a demandé de rattraper ses heures d'absence pour se rendre aux rendez-vous médicaux. Pourtant, une circulaire du 24 mars 2017 invite les employeurs publics à accorder, sous réserve de nécessité de service, des autorisations d'absence, donc sans perte de salaire, à leurs agents qui ont recours à une assistance médicale à la procréation. Nous espérons que cette interpellation en Conseil Municipal mettra fin à la tergiversation qui dure depuis plusieurs mois pour se conformer à la loi et faire de notre commune une ville plus verte et solidaire.

J'en ai fini, mon intervention était très longue, mais le sujet en vaut la peine. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GERMAIN. Ce n'est pas moi qui vous jetterais des pierres sur le fait que vous avez pris le temps d'exprimer ce que vous aviez à dire. Je crois que Driss SAÏD veut la parole.

M. SAÏD : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, quelques points de précision sur la partie ressources humaines de ce rapport qui est plus large que la seule partie ressources humaines.

D'abord, quelques points sur lesquels il faut apporter une précision. Madame GASCOIN, vous avez parlé de différence de salaire et vous avez fait le lien avec la réforme des retraites. Il faut quand même préciser que dans la fonction publique, l'obligation est que le salaire soit exactement identique pour un homme ou pour une femme. Le seul argument qui explique cette différence de salaire, cela a été expliqué par ma collègue, c'est l'ancienneté, c'est cela qui fait la différence, mais également les parcours professionnels qui font que les femmes peuvent s'arrêter en congés maternité par exemple, ce qui explique la différence de rémunération. Au contraire du privé, où il peut y avoir des différences de salaire de fait, au même poste, à la même ancienneté, ce n'est pas possible dans la fonction publique. En revanche, nous avons une différence de salaire qui s'explique par l'ancienneté et par les parcours et les absences.

Globalement, on va dire que nous sommes d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire que cette égalité est un objectif qu'il nous faut atteindre. Nous avons encore du travail à faire, là-dessus aussi on va être d'accord. Je pense qu'on a des avancées, et je pense qu'on a également des points sur lesquels il nous faut aller plus loin.

Il nous faut aller plus loin, pour moi, sur deux choses importantes : les conditions de travail de nos agents et particulièrement de nos agentes, on y travaille notamment à la Direction de l'Éducation, mais pas que, sur les autres métiers également, et la deuxième, vous l'avez évoquée, Madame GERMAIN, et nous sommes aussi d'accord là-dessus, il nous faut aller plus loin sur les questions de sensibilisation, de lutte contre le sexisme et sur les mixités au sein des emplois. On a un gros problème de mixité dans certains métiers où on considère que c'est pour les femmes, c'est pour les hommes, et on n'arrive pas à recruter dans ces métiers pour une meilleure mixité. Là-dessus il faut qu'on avance.

Il y a aussi des leviers d'espoir, je pense, pour un rapport qui soit plus favorable l'année prochaine et encore plus l'année d'après. Ces leviers d'espoir sont, d'abord par les décisions qu'on a prises en interne, tout le travail qu'on a fait avec ma collègue, Guylaine YHARRASSARRY sur l'éducation, avec l'augmentation des quotités de temps de travail pour les agents qui ont de faibles quotités de temps de travail, par l'intégration du régime indemnitaire pour tous les agents contractuels, on sait que ces métiers sont beaucoup occupés par des femmes. Je pense qu'on verra les premiers effets de ces mesures dans le prochain rapport. Et puis par des décisions nationales, je parlais tout à l'heure de parcours professionnels avec une incidence quand on prend un congé maternité, par exemple, dans la loi, c'est inscrit. Dorénavant, les femmes qui s'arrêteront dans leur carrière professionnelle, et les hommes aussi, pour un congé parental, un congé maternité, ne perdront pas le bénéfice de leur avancement de carrière et ne perdront pas ce bénéfice. C'est un levier d'espoir pour essayer de réguler ces différences qu'il peut y avoir et qui ne sont pas acceptables.

Je réaffirme très clairement notre volonté politique de lutter contre les inégalités, quelles qu'elles soient y compris l'injustice qu'il peut y avoir sur l'égalité femme homme.

Sur le dernier point que vous avez évoqué, c'est une situation individuelle, je ne vais pas du tout l'évoquer. Juste vous dire que nous avons été interpellés sur une situation individuelle, mais en règle générale, j'essaie de ne pas répondre au cas par cas, mais d'en faire justement un enseignement et de prendre des décisions qui vaudront pour l'intérêt général et l'intérêt de tout le monde. J'ai le plaisir et l'honneur de vous annoncer que nous avons et nous allons poursuivre ce travail pour que toute situation similaire c'est-à-dire les demandes d'absences pour des spécificités comme les absences pour la procréation médicale seront bien évidemment prises en compte. En fait, on n'avait pas l'assise juridique pour le faire. Il nous fallait une assise juridique pour accepter ou autoriser ces autorisations d'absences exceptionnelles, il nous faut une délibération, et on va la présenter, je crois, au prochain Conseil, c'est dans les tuyaux pour que ce soit effectif. D'une situation individuelle, on va essayer de faire quelque chose qui ne se représente pas sur un autre sujet ou sur un autre cas particulier, mais quelque chose d'assez généraliste. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Driss. Éric BAINVEL.

M. BAINVEL : En ce qui concerne la dernière chose dont vient de parler pour les histoires entre autres de PMA pour les femmes, c'est un cas individuel effectivement, mais c'est une loi qui a été votée il y a déjà longtemps. On est étonné que cela n'ait pas été présenté plus tôt, ces femmes rentrent dans des difficultés psychologiques, ce n'est déjà pas simple. Au niveau juridique on est étonné qu'il faille une délibération, parce que c'est une loi. Je signale juste que la commune de Vannes, qui n'est pas une commune spécialement de gauche, c'est peu dire, l'a mise en place il y a un an déjà. Ce serait bien que cela aille un peu plus vite, mais si on le fait au prochain Conseil, tant mieux, mais cela fait quand même trois Conseils déjà.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.

Les suggestions que vous avez faites, Madame GERMAIN, l'une est très intéressante et je pense que dans le réaménagement et la désartificialisation des cours d'école, il serait pertinent qu'on travaille aussi pour fabriquer des espaces mixtes et non genrés, cela fera partie des enjeux à traiter. On pourra voir, je pense, assez régulièrement si le défi est relevé.

Pour les classes à thème, je crois que la difficulté des classes à thème, c'est que les sujets sont à l'initiative des enseignants. On peut faire, je pense que Guylaine pourra faire la proposition, encore faut-il derrière qu'on offre une petite boîte à outils pour le faire, mais il n'y a pas de raison, mais vous avez raison, c'est une proposition intéressante qui pourrait être explorée.

Quant au dernier point que nous avons évoqué, je veux aussi faire attention à ne pas mettre en avant des situations individuelles parce que ce n'est pas forcément très confortable pour les agents concernés lorsque c'est le cas, mais effectivement depuis 2017, il y a eu les élections en 2020, on a eu cette demande qui nous est arrivée au cours de l'année 2022, on a regardé ce qu'on pouvait faire et à ce moment-là, on s'est rendu compte qu'il fallait une délibération. Il y aura bien une délibération qui permettra, même si la loi a été votée, il faut qu'on délibère quand même, cela arrive dans un certain nombre de cas, donc ce sera fait au prochain Conseil Municipal. C'est aussi à cela que servent ces rapports qui ne sont pas juste la production de données chiffrées, c'est aussi à un moment d'être capable d'agir pour changer les choses.

Quant à la répartition des expressions, je pense qu'il faut ici regarder aussi en termes de délibérations, puisque je vous rappelle que nous avons autant d'adjointes que d'adjoints par exemple. Si on compte en plus les lignes de parole des unes et des autres, je ne sais pas s'il y a moyen de faire de la comparaison et puis ma voisine, Farida, me souffle qu'elle a confié une délibération qu'elle aurait pu présenter au conseiller subdélégué avec lequel elle travaille. Il peut y avoir parfois aussi des effets qui ne vont pas dans le sens recherché.

Vous avez raison d'attirer notre attention là-dessus et en tout cas, on a une parité au niveau des adjoints, on ne l'a pas dit, mais c'est bien de le rappeler, qu'au niveau du Comité de Direction si on devait introduire une parité cela nous amènerait vraisemblablement à recruter au moins 4 Directeurs à la place de 4 Directrices puisque nous avons à ce jour 11 Directrices, je crois sur les 12, évidemment il faut aussi qu'on soit très vigilant. Les recrutements lorsqu'ils adviennent font que les meilleures candidates sont les meilleures quand elles candidatent pour le poste. Dernièrement encore, c'est une

candidate qui a été recrutée comme Directrice et pas un Directeur parce qu'elle était meilleure sur son entretien, son profil et le projet qu'elle proposait.

Il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2021 de la Ville de Saint-Herblain sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-003

OBJET : RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉLIBÉRATION : 2023-003
 SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 et complété par l'article L5217-10-4 du CGCT, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Celui-ci doit notamment préciser les engagements pluriannuels et faire état de la gestion de la dette.

Par ailleurs dans les communes de plus de 10 000 habitants ce rapport doit en outre comporter une présentation de la structure et ainsi que l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport fait l'objet d'un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique donnant lieu à un vote.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,
- d'approuver le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

M. COTTIN : Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs.

Comme chaque année, nous avons maintenant un temps d'échanges sur le débat d'orientations budgétaires.

Les autres années traditionnellement, nous faisons cela en décembre et lors des précédents Conseils, je vous avais indiqué que nous envisagions de le décaler, c'est ce qui est le cas du fait qu'on attendait d'y voir un peu plus clair sur le projet du gouvernement sur les finances pour 2023.

Comme de tradition, je vais reprendre un certain nombre d'étapes qui sont le cadre dans lequel on s'inscrit au niveau du projet de loi de finances et les règles qui s'imposent à nous, fixées par le législateur, quelques données nationales puis après, on remettra un focus sur le contexte local avec un retour arrière sur le début du mandat et l'année 2022, quelques orientations générales et enfin préciser les orientations qu'on a retenues pour travailler sur le projet du budget 2023 qui sera présenté lors du prochain Conseil.

Si on regarde au niveau du projet de loi de finances, ce qui est notable au niveau de la fiscalité locale, c'est la poursuite des actions engagées puisque depuis le 1^{er} janvier 2023, il n'y a plus de taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les Français. Depuis 2021, cette taxe a été remplacée par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et éventuellement complétée si nécessaire, pour maintenir les recettes puisque c'est un engagement de l'État de compenser à l'euro près via un pourcentage de la TVA. Pour Saint-Herblain, cela pesait 5,1 millions d'euros en 2022 pour 4,9 millions en 2021.

Au niveau de la taxe sur les logements vacants, le projet de loi de finances prévoit de majorer encore cette année cette taxe qui est perçue par l'État et qui est reversée à l'Agence nationale de l'habitat. Dorénavant, la première année pour un logement jugé vacant, cette taxe passe de 12,5 % précédemment à 17 % et de 25 à 34 % pour les années suivantes.

Au niveau des allègements de fiscalité de production, en 2021 l'État avait décidé d'instaurer une réduction pour moitié de la valeur locative des établissements industriels faisant mécaniquement baisser la taxe foncière perçue par les communes et les cotisations foncières des entreprises qui sont perçues par les métropoles, par exemple Nantes Métropole chez nous. Pour la Ville de Saint-Herblain, l'impact en 2023 serait de 1,3 million d'euros contre 1,280 million en 2021. Il faut noter que ce mécanisme de compensation par de la TVA a un impact sur les EPCI comme Nantes Métropole et que c'est un moyen aussi de limiter la capacité à innover pour les investissements et pour le financement de ce type de structures.

Au niveau de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, en 2022 elle était perçue par le département et pour le bloc communal, les régions si vous vous rappelez, percevaient juste les frais de gestion de cette taxe. Cette année, il a été décidé qu'il y aurait un calendrier différencié pour cette taxe à savoir que dès 2023 avec une suppression sur deux ans, les entreprises verraient un seul dispositif réduire, 50 % cette année, la totalité l'an prochain. Par contre, pour les collectivités le retrait c'est tout de suite, on a un système à deux vitesses. A priori, pour l'instant, cela ne nous impacte pas en tant que ville, par contre la Métropole, comme tous les EPCI, est concernée puisque globalement si on regarde au niveau national cela représente à peu près 17 % des recettes des EPCI. Toutes ces recettes qu'ils n'ont pas, c'est autant qu'ils n'utiliseront pas pour faire des investissements ou pour accompagner les communes qui en font partie.

En matière fiscale, et c'est là le point le plus important, c'est ce qu'on voit à ce niveau, il y a eu une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à hauteur de 7,1 %. Alors comment cela se calcule-t-il ? Tous les ans, on fait une photo de novembre à novembre de l'indice à la consommation harmonisée et si cette inflation est positive, on prend la valeur et on applique ce ratio sur la valeur locative précédente pour dire que la nouvelle valeur locative est celle-ci. Vous vous rappelez que l'année dernière les valeurs locatives avaient augmenté de 3,4 %, cette année elles vont augmenter de 7,1 %. Les législateurs n'ont pas souhaité revoir ce dispositif à la baisse, ils en avaient la possibilité, ils ne l'ont pas fait. Automatiquement, toutes les valeurs locatives de tout le monde augmentent ce qui veut dire indirectement, que même si, et c'est le cas, la commune de Saint-Herblain ne monte pas ses taux communaux, il n'empêche qu'au final le montant que devront payer chacun des propriétaires de biens sur la commune verront une augmentation de 7,1 % par rapport à l'an passé. C'est une décision des législateurs.

Au niveau de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels, il y avait un gros travail qui avait été fait cette année pour harmoniser et adapter les valeurs locatives des locaux professionnels, l'idée étant d'appliquer cela dès l'année prochaine. Il s'avère que malgré ce gros travail, il y avait quelques incohérences. Du coup, on prend un peu plus de temps pour faire ces opérations, et rendez-vous en 2025. Effet kiss cool, il était prévu dans la foulée une fois qu'on était d'accord sur la revalorisation des locaux professionnels, de revoir aussi les locaux particuliers, de revoir la manière dont on calcule les valeurs locatives des biens puisqu'actuellement c'est un dispositif assez antédiluvien qui date des années 70 avec des éléments de confort qui servent pour calculer les mètres supplémentaires et ainsi de suite, qui sont un peu obsolètes. Et là, c'est décalé de deux ans aussi, cela veut dire qu'au mieux, cela prendra effet en 2028.

Au niveau des Concours financiers de l'État, c'est l'argent que verse l'État pour faire fonctionner les collectivités, les départements, les régions, les villes et les métropoles et qui est assis sur un certain nombre de règles. La dotation générale de fonctionnement s'est vu cette année augmenter de 320 millions d'euros. Ces 320 millions d'euros, comment les retrouve-t-on ? On trouve 90 millions sur la dotation de solidarité urbaine, c'est un peu moins de croissance que l'an passé, puisque l'an dernier c'était 95 millions. La dotation de solidarité rurale est la grande gagnante avec 200 millions d'euros supplémentaires et 30 millions de dotations sur l'intercommunalité.

Nouveauté de cette année, vous vous rappelez que d'habitude chaque année pour redistribuer l'argent, l'État utilise ce qu'ils appellent la péréquation : j'ai une somme donnée, j'en prends une partie à certains pour la redistribuer aux autres selon une règle de calcul. Cette année exceptionnellement, le gouvernement a dit « non, on ne fera pas cela », pas d'écêtement pour des villes comme Saint-Herblain, puisque nous faisons partie de celles qui sont écrêtées systématiquement. Et l'écêtement grosso modo, c'est 200 000 euros chaque année. Cette année, nous n'aurons pas cet écêtement. Par contre il faut bien trouver l'argent quelque part puisque ces 320 millions il faut bien les trouver quelque part, et le gouvernement a dit, « je vais le prendre sur l'enveloppe des EPCI, donc les Métropoles ». Et comment vais-je répartir cela ? C'est au prorata de la population de chacune de ces métropoles. Les 320 millions vont être pris sur les métropoles de manière unilatérale.

Dernier point, refonte des indicateurs financiers : du fait qu'il y a eu ces changements de fiscalité entre autres sur la taxe d'habitation avec réintégration de taxes foncières, de compléments, ainsi de suite, il convenait de revoir toute la manière de calculer ces dotations. Pour cette année, le gouvernement a considéré que ce n'était pas mature, que ce n'était pas mûr, on va attendre une année. Il n'y a pas d'impact pour l'année 2023, mais l'année prochaine, les hauts fonctionnaires vont travailler sur de nouveaux projets de calculs pour voir comment évoluent la dotation générale de fonctionnement et la dotation de soutien aux investissements.

Un petit point que j'ai vu passer un peu trop vite, la création d'un fonds vert, ce sont 2 milliards d'euros, ce n'est pas une mince affaire. Demain après-midi, j'ai une réunion en Préfecture pour nous expliquer comment fonctionne ce fonds vert puisqu'actuellement, c'est à la main des Préfets, mais toutes les modalités pour que les collectivités puissent prétendre à des financements du fonds vert ne sont pas claires. Demain après-midi, j'ai une réunion en Préfecture pour nous expliquer comment cela fonctionne, comment on doit faire les dossiers, qui y a le droit et à quelle hauteur. Pour l'instant, on n'en sait pas trop. On a bien fait d'attendre février pour débattre sur le sujet.

Au niveau des mesures liées à l'inflation et à la crise énergétique, il y a la mise en œuvre d'un bouclier énergétique pour l'ensemble des collectivités locales. La loi de finances rectificative de 2022 avait prévu un mécanisme de compensation sous conditions pour les dépenses d'énergie et d'alimentation ainsi que pour celles qui sont liées à la revalorisation du point d'indice, qui n'était pas prévue dans aucun budget d'aucune collectivité, puisque cela a été décidé par le gouvernement de manière unilatérale.

Ce dispositif a été réintroduit par amendement en 2023 avec des conditions cumulatives. Il faut être énarque ou sortir de chez McKinsey pour comprendre la règle, je vais vous la donner vous allez voir. La règle c'est, pour pouvoir en bénéficier, enregistrer en 2023 une baisse de l'épargne brute de plus de 15 %, mais aussi avoir une augmentation en 2023 des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain supérieure à 50 % de la croissance des recettes réelles de fonctionnement en 2023, et aussi avoir une richesse fiscale inférieure au double de la moyenne des communes de leurs strates. À ce niveau, si vous répondez à tous ces critères, si tant est que vous les ayez compris et que vous ayez pu faire la formule, la compensation serait de 50 % de la hausse des dépenses d'énergie moins 60 % de la croissance des recettes. À ce stade, pour être honnête j'ai beau avoir une maîtrise de maths et un diplôme d'ingénieur, je ne sais pas vous dire, si la ville est capable d'être éligible à ce dispositif.

Au niveau du deuxième point, c'est l'amortisseur de progression des prix de l'électricité. Ce qui nous est dit : pour les collectivités non soumises aux tarifs réglementés, il y en a un certain nombre, parce que vous vous rappelez que théoriquement tout le monde doit avoir souscrit avant fin juin 2026 des tarifs non réglementés, puisque c'est un impératif d'une directive européenne. Par rapport à cela, ce qui nous est dit : l'État prendra en charge une partie de la part énergie du contrat d'énergie hors les coûts d'acheminements, si le coût de cette part est supérieur à 180 euros du MW, mais seulement à hauteur de 50 % et un tarif plafond d'un coût de 500 euros par MW. Ils vont participer un petit peu, mais si cela monte vraiment et que les collectivités sont vraiment embêtées, et bien c'est plafonné.

Autrement que dire d'autre là-dessus ? Pour l'instant, on ne sait pas dire puisque vous vous rappelez qu'on s'est inscrit dans un dispositif avec la Métropole pour participer à un groupement d'achats d'électricité. Pour l'instant, on ne sait pas trop à quelle sauce on sera mangé sur ce dispositif. Je ne peux pas vous dire si à ce jour, nous sommes éligibles ou pas à ce dispositif.

Un point qui explique le pourquoi j'ai proposé avec le Maire de décaler le débat d'orientations budgétaires, c'est qu'à la fin de l'année dernière, l'État voulait faire participer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. À l'époque, l'idée qu'avait Madame BORNE et Monsieur Bruno LE MAIRE c'était de dire : nous allons encadrer les dépenses de fonctionnement des collectivités et on va leur demander que la progression des dépenses de fonctionnement n'évolue pas à plus de 0,5 % de moins que l'inflation de l'année constatée et avec des projections jusqu'en 2027.

Après beaucoup de discussions avec l'association des Maires, avec les législateurs, les sénateurs et les députés, ils ont décidé de laisser tomber la chose. Néanmoins, la semaine dernière, dans le journal du dimanche, Monsieur Bruno LE MAIRE a bien précisé que dès 2024, l'État redresserait les finances publiques globalement de la Nation, ce n'est pas que l'État, et que ce faisant, il serait amené à prendre des mesures assez coercitives pour ramener tout le monde dans le cadre. Ce qu'on n'a pas eu l'an dernier avec ces fameux contrats dits de confiance risque d'arriver cette année de manière autoritaire.

Au niveau des données nationales, on a un petit tableau qui reprend comme chaque année des comparatifs 2022/2023. Au niveau du projet de loi de finances, en 2022 il était prévu 6 % d'évolution de

l'inflation, on est à un peu plus de 7,2. Pour 2023, il est fléché 4,3 % d'inflation au niveau du projet de loi de finances, ce qui reste relativement élevé.

Au niveau du produit intérieur brut, la loi de finances 2022 prévoyait une augmentation du produit intérieur brut de 4 % à la fin de l'année, il a été constaté 2,6 %. Pour cette année, toute chose restante égale par ailleurs, il est proposé par le gouvernement de se limiter à une progression du produit intérieur brut de 1 %. C'est vrai que le contexte actuel n'est pas simple.

Au niveau des déficits publics, l'idée force du gouvernement était de dire : il faut contenir ce déficit public. Après le quoi qu'il en coûte qui a creusé de manière significative les dépenses de la Nation, il a été décidé que 2023 serait comme 2022, les années de stagnation, on ne creuse plus le déficit public du moins c'est la volonté affichée par le gouvernement, avec en arrière-pensée et c'est Madame BORNE et Monsieur LE MAIRE hier qui ont annoncé qu'il fallait se mettre en ordre de marche pour stabiliser le déficit à 5 % cette année, et derrière, travailler sur le fait que pour 2027 il fallait que l'on revienne à 3 %. Cela veut dire qu'il va falloir faire des mesures draconiennes, d'économies à tous les niveaux et que vraisemblablement les contrats de Cahors comme on a pu connaître dans le mandat précédent ou les contrats de confiance vont forcément apparaître et s'imposer à nous.

Dans ces 5 % de déficits, il faut noter une chose. En 2021, l'État proposait un affichage de qui à dépenser quoi et qui est responsable de la dette. En 2021, sur 6,4 % de dettes, il y en avait 5,7 % qui étaient de la responsabilité de l'État. 0,7 % de la part de la sécurité sociale et l'ensemble des collectivités, ce qu'on appelle les administrations publiques locales, qui étaient à équilibre, c'est-à-dire qu'elles ne participaient pas à la dette de la Nation, elles étaient légèrement excédentaires. Pour cette année, par contre ils ont dit on ne va pas raisonner comme cela, on va baisser en volume et on propose que ces 5 % on les réalise comment ? Au niveau de l'État, on va baisser de 2,6 % le volume de dettes, au niveau de la Sécurité sociale, on va le baisser de 1 % et pour les collectivités locales, on va le baisser de -0,6 %.

Vous vous rappelez ce que je vous ai dit tout à l'heure : la cible de Monsieur Bruno LE MAIRE, c'est 2027, je ramène à 3 %. Comment va-t-il réaliser cela ? C'est simple : l'État continue à creuser la dette, la Sécurité sociale essaie d'être à l'équilibre, ce sont les collectivités qui vont rembourser. Pour atteindre les 3 %, l'effort va porter sur les collectivités. C'est comme cela qu'il compte faire ce mécanisme pour rester dans l'esprit des directives européennes.

Si on regarde maintenant l'évolution de l'épargne, on voit une photo depuis 2019 jusqu'à 2022 de l'évolution de l'épargne. Ce que l'on voit, c'est qu'on a eu une année 2020 qui a été assez bonne et que progressivement, cela descend, mais cela reste très raisonnable puisqu'on est à 16,1 % de taux d'épargne bruts. On continue à réaliser de l'épargne, et ce malgré l'inflation importante qui a eu un impact à la fois sur un certain nombre de coûts sans impact au final pour les usagers puisqu'on a, par exemple, la restauration et les goûters qui ont augmenté de manière significative. Tous les travaux d'investissements qu'on a faits sur la commune se sont vu voir augmenter le prix des matériaux, le prix de l'énergie qui a augmenté, le prix des fluides qui a augmenté de manière significative. Malgré tout, il ne vous a pas échappé que pendant toute l'exécution de l'année 2022, je n'ai pas fait apparaître nulle part de décisions modificatives pour dire, il faut rajouter de l'argent là ou là, on a réussi à faire en sorte d'équilibrer les choses et que tout se passe comme il le fallait en 2022.

Si on met un peu de focus maintenant au niveau des recettes courantes, ce qu'on peut dire, c'est que les produits des services, vous savez c'est tout ce qui y est la restauration, les locations de salles, toutes ces choses-là, ont augmenté un petit peu de 8 % pour arriver à un peu plus de 6 millions d'euros. La fiscalité est un élément qui a beaucoup augmenté au niveau des recettes courantes, c'est lié au 3,4 % de revalorisation des bases locatives comme je vous l'ai dit tout à l'heure, plus le fait qu'on a quelques logements supplémentaires sur la commune. Automatiquement, si on augmente l'assiette et qu'en plus pour chacun cela augmente un petit peu et bien cela au global cela a monté de manière importante.

On a aussi bénéficié d'un contexte favorable sur tout ce qui est droit de mutation. En 2022, les droits de mutation sont arrivés à hauteur de 3,2 millions d'euros, ce n'est « pas aussi bien » que l'année précédente, où on était arrivé à 3,7, quelque chose de jamais vu depuis très longtemps. Avec les droits de mutation, vous savez à chaque fois qu'un bien se vend sur la commune, la commune perçoit 1,2 % du montant de la transaction, c'est comme cela dans toutes les communes. On a eu une année 2022 qui a été plutôt prolifique en termes de ventes, de biens puisqu'on a atteint 3,2 millions d'euros de perception pour la commune.

Les dotations et participations ont baissé un petit peu de 1,6 % pour arriver à 11,7 millions, on était à 11,9 millions d'euros l'année précédente.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on a une nette reprise de l'activité après deux années qui avaient été fortement marquées par la Covid. L'année 2022 a été impactée par des dépenses dynamiques, avec des charges courantes qui ont subi l'inflation et une forte augmentation des dépenses d'énergie. Et au niveau des charges courantes, là je vois qu'on a progressé un petit peu, puisqu'en 2021 on était à 11,8 millions d'euros, on arrive à 13,9 millions d'euros. Et les fluides ont augmenté de manière significative puisque grosso modo sur l'année 2022, l'augmentation du coût des fluides a progressé de 60 %, pour une augmentation de 675 000 euros. Les charges de personnels ont naturellement progressé du fait de la revalorisation du point d'indice, la progression a été de 6,4 % au global puisqu'on arrive maintenant à 49,2 millions d'euros sur l'ensemble du volet personnel.

Au niveau global, on arrive pour 2022, c'est ce qui sera présenté a priori à quelques arrondis près au moment de la clôture du compte administratif au mois de juin à 16,1 % de taux d'épargne avec une épargne brute qui devrait avoisiner les 13,2 millions d'euros.

Vous vous rappelez que l'année dernière, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt, ce n'est pas qu'on ne voulait pas, c'est juste qu'il y a un cadre réglementaire qui impose à toutes les collectivités de n'emprunter que lorsqu'elles en ont besoin pour faire de l'investissement. Si on a les ressources nécessaires pour faire les investissements, on ne peut pas emprunter pour mettre de côté parce que les taux sont bas. On n'a pas le droit, c'est interdit par la loi. On emprunte quand on a besoin, cela fait un certain nombre d'années qu'on n'a pas emprunté, et on continue progressivement à se désendetter. Fin 2022, il nous restait 8,7 millions d'euros de dettes et il nous fallait un peu plus de sept mois pour rembourser cette dette.

Pour le débat d'orientation budgétaire et pour le vote du budget primitif en avril, je présenterais un emprunt d'équilibre qui est là pour que les colonnes soient alignées et que normalement compte tenu de l'épargne que l'on devrait dégager sur l'année 2022, on proposera lors de la clôture du compte administratif et l'affectation du budget supplémentaire en juin, d'effacer ce besoin d'emprunt pour cette année. La ville continue son désendettement.

Maintenant, on a des dettes. Est-ce qu'on a affaire à des produits toxiques ou pas ? Vous avez un joli tableau avec des petites boîtes et là on voit qu'on est en A1, c'est-à-dire que sur les six lignes d'emprunts que l'on a, on en a qu'une seule à taux variable, qui a évolué un petit peu cette année puisque tous les taux ont progressé un petit peu. Néanmoins, il est resté très contraint et globalement on a la meilleure note possible puisqu'on est en A1, c'est-à-dire qu'il n'y a pas mieux. Malgré le fait qu'on ait un encours à taux variable et tous les autres à taux fixe, on ne peut pas faire mieux que cela. Les risques n'existent pas à ce niveau, ce qui veut dire que si on va voir un établissement financier pour recourir à l'emprunt, peu de dettes et des emprunts en cours peu risqués font qu'on sera dans des conditions plutôt favorables pour pouvoir négocier des conditions de prêts.

Si on regarde maintenant au niveau des orientations générales, l'évolution des dépenses et des recettes. Vous avez les chiffres pour 2022 et des simulations de ce que serait 2023 compte tenu des taux de réalisation qu'on constate les années précédentes. C'est-à-dire que vous savez qu'au moment du vote du budget primitif, on vote des montants pour une année, là ce sera en avril pour l'année 2023. En cours d'année, on lance des opérations, on exécute des choses, néanmoins, il y a certaines choses qui ne se font pas, d'autres qui sont font différemment et à la fin on regarde ce qu'on a réellement réalisé au moment du compte administratif par rapport à ce qu'on avait prévu au niveau du budget primitif. Là, ce qu'on compare avec les pourcentages usuels que l'on constate sur la commune, sur le taux de réalisation tant en dépenses qu'en recettes, voilà ce que donneraient les chiffres de tant en dépenses qu'en recettes pour 2022 et pour 2023. On voit qu'on a une certaine stagnation au niveau des recettes et une progression des dépenses. Progression des dépenses, typiquement on va avoir les 3,5 % du point d'indice sur une année pleine. Le travail qu'avait présenté Driss SAÏD et Guylaine YHARRASSARRY sur l'adaptation de la Direction de l'Éducation et la lutte contre la précarité de certains emplois en essayant d'avoir un maximum de personnes titulaires avec des pourcentages d'occupation proche de 100 %, plus les fluides, plus un certain nombre de choses qui font que les recettes progressent moins vite que les dépenses. On n'est pas encore à un effet ciseau, mais il faut rester vigilant par rapport à cela. Je prends un certain nombre de réserves sur les recettes puisque c'est sur les recettes, compte tenu du contexte actuel sachant que le contexte économique est incertain et que je n'ai pas de boule de cristal et que je ne sais pas si certains de nos financeurs sur des projets d'investissement contribueront cette année, l'année prochaine à même hauteur qu'ils contribuaient dans

les années précédentes. C'est sous réserve que tout le monde contribue tel qu'il contribuait jusqu'à maintenant, on arriverait à ces chiffres.

Au niveau de l'engagement pluriannuel d'investissement, vous savez qu'en début de mandat, avec mes collègues du groupe majoritaire, on avait fait une première macro-estimation de ce que seraient les investissements sur ce mandat-ci, on arrivait à un peu plus de 150 millions d'euros au maximum, je l'avais bien précisé à l'époque. Il y a eu un certain nombre de choses qui ont été réactualisées et puis il y a aussi des effets conjoncturels. Par exemple, on avait prévu de construire une école sur ce mandat-ci, il s'avère que pour faire cette école il faut au préalable d'abord, avoir disposé du terrain, faire modifier le PLUm et lancer des études environnementales pour lesquelles pour l'instant on n'a pas encore de calendrier de la part de l'administration en charge de ce dispositif qui n'est pas une administration de Saint-Herblain pour réaliser ces opérations. Ce qui fait que cette école de La Pâtissière quand bien même on va lancer les études sur ce mandat-ci pratiquement 5 millions d'euros quand même, cela commence à faire un peu de sous sur les 14 millions qu'on estimait, elle se terminera sur le mandat suivant. Il y a des choses comme cela qui sont décalées, sur 20/26 automatiquement s'il y a des choses qui se font un peu plus tard, exactement pareil pour un équipement sportif qui était dans le programme, qui avait été chiffré au départ, pour lequel les études seront réalisées pendant ce mandat-ci, mais qui verra la finalisation sur le mandat suivant ce qui fait qu'une partie des montants associés vont se décaler sur le mandat suivant. Idem pour la cuisine centrale, il y a un certain nombre de choses qui sont commencées et d'autres qui se termineront sur le mandat suivant. Au final, on arrive sur la période 20/26 à un montant d'un peu plus de 130 millions d'euros. Vous avez ici la répartition par grand secteur, on a mis quatre pôles. La maintenance courante un peu moins de 14 millions, tout ce qui est achat de matériel, de mobilier, c'est le renouvellement de toute une partie de la flotte et du mobilier pour 15 millions d'euros. Les dépenses réglementaires liées à tout ce qui est décret tertiaire, l'accessibilité c'est un peu plus de 6,7 millions d'euros et enfin tout ce qui est lié à l'ensemble des autres politiques publiques pour pratiquement 95 millions d'euros.

Globalement, entre 2020 et 2026, on arrive à une enveloppe d'investissements de 18,6 millions d'euros. Pour 2023, 22 millions c'est relativement important par rapport à ce qu'on a pu connaître dans le mandat précédent ou même dans les deux mandats précédents où on tournait autour de 14/15 millions. 22 millions, on ne peut pas dire qu'on fasse les choses à moitié. Après, certains disent qu'il faudrait faire encore plus ce serait mieux parce qu'il faut aller plus vite et emprunter. Ce n'est pas si simple que cela, d'abord, il faut le personnel pour le faire, il faut à la fois des techniciens pour encadrer les chantiers, il faut des équipes dans les pôles financiers pour lancer les marchés, suivre ces marchés. Et aussi, il faut des entreprises à capacité de le faire avec actuellement des difficultés pour certaines de répondre ou quand elles répondent, elles répondent de manière déraisonnable et on est obligé de relancer les opérations et cela décale les choses. 22 millions, c'est un montant significatif pour cette année et on ne peut pas dire qu'on ait relâché la pression et levé le pied sur la pédale comme on pourrait le dire de manière simpliste.

Pour financer ces opérations entre 2020 et 2026, vous avez des petites barres qui représentent l'investissement qui va être réalisé sur les différentes années. On voit qu'en 2023, on aura 21 millions d'euros plus l'emprunt, le remboursement de la dette, et 2024 on va arriver à un peu plus de 25,5/25,3 et on a des codes couleurs. On a la partie verte qui correspond à l'épargne nette, c'est ce qu'on arrive à économiser entre les dépenses et les recettes de fonctionnement une fois qu'on a remboursé la partie des emprunts qu'on a déjà, c'est l'épargne nette. L'épargne brute, c'est la différence entre les recettes et les dépenses, on commence par rembourser nos dettes et ce qui reste c'est l'épargne nette, c'est la partie verte.

À côté de cela, on a des recettes d'investissements : les équipes de la Direction du Patrimoine et de la Direction des Finances, comme je vous le dis à chaque fois, se battent bec et ongles pour récupérer toutes les sources de financement possible et inimaginable pour faire en sorte que cela coûte le moins cher possible à la ville. Vous voyez que grosso modo en 2022 c'était 1,5 million, pour cette année on va arriver à 13,1 millions d'euros. Il y a des règles de calcul qui se font avec des dispositifs et des dossiers à faire, à instruire c'est du temps à passer. Et après il y a des petites cases grises à partir de 2024, vous voyez c'est l'emprunt, et l'année prochaine nous aurons nécessité d'avoir besoin d'emprunts puisque malheureusement, comme vous l'avez vu tout à l'heure, nos recettes évoluent moins vite que nos dépenses. Notre épargne va diminuer, fatalement notre épargne nette va diminuer et nous aurons moins de capacité à financer nous-mêmes les investissements et nous devrons emprunter, mais cela reste raisonnable.

Si on regarde maintenant l'évolution de l'endettement, on voit qu'en 2022, nous étions à 8,7 millions d'euros, il nous fallait 0,7 an. En 2023, n'ayant pas recours à l'emprunt, on rembourse une partie de

notre dette, on arriverait à 7,2 millions d'euros, on sera à 0,8 an. Pourquoi plus ? Parce que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'épargne brute étant plus petite, automatiquement, il nous faut un peu plus de temps en disant je consacre l'intégralité de mon épargne pour rembourser ma dette. Si j'ai moins d'épargne, automatiquement pour la même somme il me faut un peu plus de temps. Et à partir de 2024, on voit que cela va progresser puisqu'on va commencer à avoir un peu recours à l'emprunt, en 2025 et 2026 beaucoup recours à l'emprunt et notre dette, actuellement à un peu plus de 8,7, va passer à 26,9, un peu moins de 27 millions d'euros. Néanmoins, compte tenu des simulations qu'on a pu faire et sous réserve parce que je n'ai pas de boule de cristal, que toute chose reste égale par ailleurs, il nous faudrait moins de cinq ans avec l'épargne nette estimée en 2026 pour rembourser l'intégralité de notre dette.

Si on met un focus sur les données herblinoises en termes de données macros. On voit pour les dépenses de fonctionnement, les points qui sont importants. Au niveau des dépenses courantes des secteurs, il est proposé de les faire progresser à hauteur de 13,1 %. Ce qui veut dire qu'en termes monétaires cela fait un peu plus de 15 millions d'euros. Qu'est-ce qu'on a là-dedans ? Typiquement, c'est l'impact du nouveau programme municipal avec un certain nombre deancements de projets, la programmation des Olympiades, l'organisation d'un festival du livre. Une forte augmentation des fluides puisque de budget primitif à budget primitif si on regarde 2023 versus 2022, les fluides c'est 1 million d'euros de plus. Histoire pour bien mémoriser les choses 1 million d'euros, cela veut dire qu'entre 2021 et 2023 on a doublé le coût des fluides, c'est assez douloureux.

Au niveau des subventions et des participations, il vous est proposé de baisser de 17,5 %. On va préciser les choses. L'idée est que toutes les grandes structures, les grandes associations avec qui on travaille, le COSC, les ASEC, l'OMRIJ, OHRPA, on ne touche pas, on met zéro, pas d'évolution des subventions. Toutes les associations du secteur social, je pense, à Océan, les Restos du cœur, Envie, tous ces dispositifs qui sont à destination des plus précaires et des plus nécessiteux de la ville, ceux-là on va les augmenter de 1,2 %. Et pour les autres, on part du principe de ne pas les augmenter et en regardant quels sont leurs fonds propres. Une association qui a beaucoup de trésorerie inutilisée, je trouve personnellement, cela n'engage que moi, indécent de demander des subventions à la ville alors qu'on a déjà de l'argent. Clairement, l'effort qui sera demandé à l'ensemble des adjoints dans les commissions c'est de regarder de manière importante quels sont les moyens dont disposent les associations et si elles ont de la trésorerie, on donnera moins de subventions. J'en veux pour preuve, au niveau du CCAS, après discussion avec Dominique TALLÉDEC et la Directrice du CCAS, il s'avère que depuis un certain nombre d'années, la subvention qui était versée par la ville n'était pas utilisée toute ou partie pour quelques raisons x ou y. Il a été proposé, et cela a été accepté par Dominique TALLÉDEC, que cette année, on utilise une partie de cette trésorerie qui était disponible, en leur disant on ne va pas vous verser tout ce que vous souhaiteriez parce que vous avez un peu d'argent, juste pour cette année, d'autant plus que vous avez des moyens financiers qui viennent de l'extérieur. Au final, le budget primitif du CCAS sera en augmentation en 2023 par rapport à 2022 malgré le fait que la ville donne un peu moins et il n'y aura aucun impact, c'était la règle dont on avait convenu avec Dominique, c'est qu'il n'y ait aucun impact sur les services rendus aux usagers. Même si la ville donne moins, on rendra un service au moins du même niveau puisque le budget augmente.

Au niveau de la masse salariale, elle va augmenter de 5,5 % comme je vous l'ai dit tout à l'heure, évolution du point d'indice plus lutte contre la précarisation plus mise en place du nouveau programme municipal sur certains projets. Et avec Driss, on a travaillé aussi sur les actions de prévoyance par anticipation, on aurait pu attendre l'année prochaine on le fait dès cette année. C'était convenu avec lui, on va fournir davantage aux agents de la commune, on arrive à un peu moins de 53 millions.

Au niveau des charges financières comme je vous l'ai dit, elles baissent puisqu'on n'a pas recours à l'emprunt, que l'on continue à se désendetter, automatiquement les intérêts qui nous restent à payer, diminuent. Et les autres charges progressent de 4,7 %. Alors, vous allez me dire : quelles sont ces autres charges ? Les autres charges, ce sont des provisions pour des créances irrécouvrables, des franchises, les indemnités des élus, les frais de formation, le fonds de péréquation et les dégrèvements fiscaux, c'est ce que représentent ces 700 000 euros. Au global, les dépenses progresseraient de 5,2 %.

Si on regarde maintenant comment cela se répartit sous forme de camembert pour voir qui représente quoi. Comme je vous le disais, l'essentiel, puisqu'on est presque, pas au trois quarts, mais pas loin, des dépenses de fonctionnement, porte sur la masse salariale. Viennent ensuite les dépenses courantes puis les subventions et participations, les charges financières et enfin les autres charges. Un peu plus de 73 millions de dépenses de fonctionnement.

Dans le rapport d'orientations budgétaires doivent figurer des éléments chiffrés sur la composition et la répartition des indemnités par catégorie d'agents, titulaires, non titulaires et par grade. Il y a ces éléments. Ce sont des éléments qui sont repris intégralement du rapport d'orientations budgétaires qui vous a été remis avec la délibération pour ce Conseil, je n'y reviens pas.

Concernant les recettes de fonctionnement : la fiscalité progresserait de 8,5 %. Vous allez me dire, attendez tout à l'heure vous avez dit que c'était 7,1 %, pourquoi cela fait 8,5 %. Parce qu'il y a 7,1 de revalorisation des bases, mais il y a également le fait qu'il y a des logements supplémentaires. Automatiquement, cela fait qu'au global cela augmente en proportion, et on arrive à une enveloppe de fiscalité qui est d'un peu moins de 44 millions.

Les droits de mutation pour le budget primitif 2023, on les prévoit à 2 millions d'euros, c'est-à-dire qu'on a eu deux années fastes, la conjoncture est quand même relativement incertaine, on va rester prévoyant. Je préfère constater à la fin qu'on ait un peu plus qu'être trop optimiste au départ et dire « il me manque un peu de sous, et cela va être compliqué ». Là ce qu'on propose au niveau du budget primitif, c'est de dire, les droits de mutation seront à hauteur de 2 millions d'euros.

Les produits des services, c'est l'achat des repas, tous les tarifs que l'on votera au prochain Conseil. Il est proposé une progression de 1,7 %, ce qui fait au global sur l'ensemble des produits des services 3,5 millions d'euros. Vous vous rappelez qu'un des engagements de notre liste était de limiter l'évolution des tarifs dans le cadre de l'inflation. Nous avons quasiment l'intégralité de nos tarifs qui est liée aux quotients avec un système de seuil et de plafond. Du fait de la revalorisation des salaires, on proposera de revoir au prochain Conseil, les seuils en proportion de l'évolution des salaires moyens, les plafonds de la même manière, mais par contre, de laisser les taux. Ce qui fait que pour des personnes pour lesquelles les conditions n'ont pas changé, il n'y aura aucun impact en termes financiers, c'est l'avantage de ce dispositif.

Au niveau des dotations de la Métropole, il y a une quasi-équivalence des montants par rapport à l'an passé. Ceci, malgré le fait, vous vous rappelez dans le précédent Conseil, je vous avais expliqué qu'on avait réintégré les conventions de gestion sur l'entretien de la voirie et des abords de voiries des espaces verts, et qu'il y avait eu un recalcul qui avait été opéré des bons mètres et des bonnes surfaces qui faisait que c'était en notre faveur, un peu plus que ce qui était prévu initialement par la CLECT la commission de la métropole qui avait fixé ce cadre. L'année dernière, nous avons perçu également un remboursement pour les terrains Schuman, cette année on ne le perçoit pas, on l'a eu une fois, on ne l'a pas deux fois puisque c'était un remboursement d'avance qu'avait fait la ville. Au global, la somme reste quasi identique malgré le fait que la manière dont on calcule est légèrement différente entre 2022 et 2023.

Les dotations et compensations progressent de 6,5 %, cela c'est la première fois que je le vois. Pourquoi cela progresse ? D'abord parce qu'il n'y a pas d'écèlement et aussi parce on a plus d'Herblinois que prévu. Ce faisant, automatiquement comme cela est calculé sur le nombre d'habitants de la commune, si on a plus d'Herblinois, automatiquement cela progresse. D'habitude, on avait une progression du nombre d'habitants, mais un écrêtement qui faisait que tous les ans, cela descendait de 200 000 euros, cette année cela progresse puisqu'il n'y a pas d'écèlement. Au global, la dynamique des recettes serait aux alentours de 3,2 %.

Ici, pareil que tout à l'heure pour les dépenses, on voit la répartition des recettes. On voit que l'essentiel de nos recettes provient à 56 % de tout ce qui est fiscalité, la Métropole pèse un peu moins de 20 %, après le reste, vous avez des petits pourcentages.

Au niveau de l'investissement, sur les 22 millions dont je vous parlais tout à l'heure, là on voit ceux que l'on a fléchés pour cette année. On voit que sur les 22 millions, on va y consacrer un peu plus de 2,6 millions sur la maintenance courante, on va acheter de nouveaux véhicules, du mobilier, du matériel pour 3,4 millions. Tout ce qui est adaptation et décret tertiaire, l'accessibilité et le décret tertiaire, 1,9 million. Enfin, les projets du mandat qui sont des travaux qu'on avait dit qu'on lancerait et pour lesquels il faut à la fois travailler et sur l'accessibilité et sur la vétusté et ainsi de suite, on en a pour un peu plus de 14 millions d'euros avec des groupes scolaires, le parc de la Gournerie, le parc de la Carrière, l'aménagement d'un terrain d'insertion et la création d'îlots de fraîcheur, comme on avait dit qu'on ferait. On lance ces opérations sur cette année-ci, 22 millions d'investissements sur 2023.

Au final, quand on remet tout cela ensemble pour avoir un seul écran l'investissement et le fonctionnement. On voit qu'en investissement, on prévoit pour 2023, 23,6 millions d'euros d'investissement. Vous avez l'emprunt d'équilibre, je vous le rappelle, 12,6 millions, 7 millions d'épargne nette, l'épargne 1,6 million pour rembourser le capital de la dette, des subventions plus du FCTVA. Vous

vous rappelez que FCTVA c'est le fonds de compensation de la TVA. Quand on paye de la TVA, elle nous est remboursée l'année d'après, sauf qu'au début de ce mandat, le gouvernement a dit, pour certaines choses, on ne vous remboursera plus la TVA, tout ce qui a attiré aux espaces verts, tout ce qui a attiré à l'informatique. Quand on veut être une ville nature et qu'on veut travailler sur l'aspect numérique pour les gamins et pour l'ensemble des services qui sont en numérique, c'est juste un peu dommage, mais bon c'est comme cela. En face des dépenses d'investissement pour 22 millions et remboursement de la dette pour 1,6 million.

En fonctionnement 81,7 millions d'euros, un peu moins de 53 millions pour le personnel, l'intérêt de la dette, 200 000 euros, les autres dépenses, 15 millions, les subventions aux associations 4,7 millions. Une épargne estimée à 8,7 millions qui sera réalisée grâce à des recettes de gestion pour un peu moins de 18 millions, une aide de l'État pour 5 millions, une aide de la Métropole pour 14,9 millions et des impôts pour 43,8 millions. Ce qui devrait permettre, si tout se réalise tel que c'est marqué ici, de dégager une épargne brute de 10,6 %. C'est moins que les années précédentes, mais néanmoins ce n'est quand même pas si mal dans le contexte actuel et les incertitudes qu'on a actuellement.

Il me reste juste à remercier le groupe majoritaire parce qu'on a passé un certain nombre de soirées ensemble pour travailler sur différents sujets, différents arbitrages, qu'est qu'on fait maintenant, qu'est qu'on fera plus tard, comment on le fait et ainsi de suite, et puis les services, l'ensemble des services et plus particulièrement le patrimoine et les finances avec qui je travaille très régulièrement avec Éric et le personnel avec Driss. Et puis un remerciement tout particulier à Cécile et Aurélie parce que je les ai plusieurs fois par semaine, je les embête beaucoup sur les chiffres et elles sont toujours là pour essayer de me donner les meilleures réponses possibles pour essayer de piloter correctement les finances de la ville.

M. LE MAIRE : Merci, Marcel pour cette présentation très complète. Y a-t-il des questions, des interventions ? Madame JACQUET, Monsieur ALIX, Monsieur TALLIO.

Mme JACQUET : Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants qui nous regardez et Monsieur le 1^{er} Adjoint, merci pour la présentation de vos orientations budgétaires, merci également au service dont le travail a permis de compiler l'ensemble de ces données très détaillées.

Tout d'abord, laissez-nous regretter que ces orientations ne nous soient présentées qu'en février, cela veut dire que le budget le sera au prochain Conseil, c'est-à-dire après qu'un tiers de l'année soit écoulée. Nous avons noté que vous attendiez les mesures du gouvernement, pourtant les budgets primitifs 2023 ont été présentés le 30 janvier dernier à Couëron, et vendredi dernier, 3 février, à Nantes. Ces impératifs nationaux n'ont pas semblé contraindre les autres villes dans les mêmes mesures, puisqu'elles sont parvenues à voter leur budget primitif. De ce fait, nous nous interrogeons, en tout cas nous aimerions que ce qui est possible ailleurs le soit aussi à Saint-Herblain.

Sur le fond de ces orientations budgétaires, vous expliquez être contraint par les augmentations des salaires des agents, et la hausse des coûts de l'énergie. Sur la masse salariale, et selon vos chiffres en page 13 du ROB, en 2022 la masse salariale était estimée à 49 089 868 euros pour environ 48 000 habitants, soit 1022,70 euros par habitant. En 2023, je vous épargne les chiffres, la prévision est de 1078,55 euros par habitant, si on prend pour base un nombre d'habitants de 49 000 habitants sur Saint-Herblain. Nous lisons dans une délibération qui interviendra un petit peu plus loin dans l'ordre du jour, la création d'un poste RH chargé de masse salariale. Vous nous expliquerez sans doute les missions de ce poste, mais nous nous permettons de demander le chargé de masse salariale prendra-t-il en compte ces données et travaillera-t-il également sur ce poste ?

Sur les autres postes de dépenses et afin de rationaliser le fonctionnement, nous demandons et ce depuis plusieurs années déjà, un audit indépendant externe sur les dépenses de la collectivité, cela nous semble nécessaire : administrer c'est aussi anticiper.

Par ailleurs, nos marges financières sont là pour investir, vous souhaitez poursuivre un désendettement déjà très faible et si jusque-là c'était à saluer, en temps de crise ces marges de manœuvre doivent justement être exploitées. De ce fait, nous ne souhaitons pas de report de projets et nous espérons que les travaux engagés pour la rénovation énergétique ou la mise en accessibilité des locaux accueillant du public n'en pâtissent pas. La ville est déjà en retard sur ces sujets, notamment sur l'accessibilité où

selon la loi de 2005, nous devrions respecter 100% de la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Je profite juste de ce point pour dévier un petit peu du sujet. Nous regrettons simplement que ce Conseil ne soit pas traduit en langue des signes comme cela est fait à Nantes ou à la Métropole, ou même comme aux vœux qui ont été présentés à la Carrière. Une future dépense dans le prochain budget primitif peut-être ? J'en ai fini avec cet aparté.

Enfin, certains projets annoncés sont déjà soit modifiés, soient reportés, je pense comme vous l'avez mentionné d'ailleurs à la cuisine centrale intercommunale qui ne rallie plus que trois villes, et au groupe scolaire du futur quartier de la pâtissière. Deux projets qui seront décalés au prochain mandat. Justement qu'en est-il des problèmes d'amiante de l'école de Beauregard, les mesures prises pourront-elles tenir jusqu'en 2027 minimum ?

Vous le disiez tout à l'heure, qu'il fallait un projet pour emprunter, n'est-ce pas là l'occasion ? D'autant plus que les taux restent bas, mais nous ne savons pas pour combien de temps. Le fait de repousser l'emprunt est, et nous le concevons, une preuve de la gestion saine des comptes, on l'a toujours dit, mais ne faut-il pas faire attention comme disait l'autre, au deuxième effet Kiss cool avec une potentielle augmentation des taux.

Vous l'avez compris, tant sur le fond, que sur la forme, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame JACQUET, Sébastien ALIX.

M. ALIX : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Herblinois, Herblinoises.

En ce début d'année, deux sujets primordiaux préoccupent les esprits de nos concitoyens et à ce juste titre, le dossier des retraites, on en a parlé tout à l'heure et celui de l'inflation. C'est dans ce contexte particulier, dans un monde où la nuance et les débats construits et constructifs ont disparu, qu'il vous faut comme chaque année, nous expliquer vos choix politiques et leurs implications budgétaires.

Nous avons étudié après la commission, Madame Catherine MANZANARÈS était présente, vos intentions dans ce rapport d'orientations budgétaires, et posé nos questions en commission. Dans ce ROB, vous affichez un programme d'investissement ambitieux et notez que vous faites face à des incertitudes sur lesquelles la ville n'a plus la main, comme les décisions de l'État en matière fiscale, le devenir des contrats de confiance, la forte remontée des taux d'intérêt.

Nous nous félicitons de la prudence de la majorité dans ses projections financières, en prenant en compte les données fournies par l'État dans un contexte inflationniste qu'il va falloir traverser en serrant les dents, d'autant plus que nous avons un Etat peu exemplaire, qui demande en revanche de nombreux efforts aux collectivités. Nous rappelons que les budgets des villes doivent être à l'équilibre, contrairement à celui de l'État.

Ce ROB, feuille de route de la majorité, illustre logiquement les promesses faites en 2020 par le Maire candidat. C'est pourquoi nous avons choisi des points de divergences, cela rassurera sans doute certains collègues ici présents qui chuchotent dans les couloirs que nous aurions franchi le Rubicon pour échouer sur sa rive gauche. Ce ROB illustre, je le disais, les promesses de 2020, mais depuis les années ont passé, et surtout les crises sanitaires sociales et économiques ont fait des dégâts.

En commission, nous vous avons posé la question suivante : les projets évoqués dans le programme de campagne vont-ils se poursuivre ou la ville va-t-elle prioriser certains projets ? Car il nous semble pertinent de penser que les choix politiques doivent s'adapter au contexte perturbé, qu'aucun candidat de 2020 ne pouvait prévoir. Sans doute des projets imaginés il y a trois ans sont-ils devenus moins prioritaires et des projets non imaginés il y a trois ans sont-ils à inventer pour répondre aux priorités nouvelles. Vous nous avez répondu que vos choix reflétaient les projets contribuant à la sobriété et l'efficacité énergétique et ceux aidant les publics fragiles. Qui peut aller contre ? Mais alors que 1,2% d'augmentation pour le secteur social, dans ce cas-là c'est vraiment très, très maigre. Surtout quand on compare aux sommes versées pour des associations de solidarités internationales. Nous rappelons que nous sommes dans une société où les pauvres s'appauvrissent et que l'inflation touche les produits de première nécessité. Il est indispensable de soutenir ceux qui portent les solidarités du territoire. Je pense puisque vous les citez dans votre ROB à Océan et son restaurant solidaire, aux Restos du cœur

et au Secours populaire qui font de l'aide alimentaire. Aide alimentaire sursollicitée ces derniers temps et en crise puisque les dons sont en baisse, et les demandes en hausse.

De même, on observe aussi une ligne pour un Skate Park ou les boulodromes, oui c'était une promesse de 2020, mais cela reste-t-il aujourd'hui prioritaire ? Dans une période comme celle que nous vivons, pourquoi ne pas faire le choix d'axer plutôt les ambitions municipales vers un soutien plus fort aux commerces très chahutés de notre ville. Pourquoi ne pas mettre quelques orientations sur le périscolaire par exemple ? Nous savons que la situation est compliquée pour les inscriptions en centre de loisirs, les ALSH notamment.

Dans un article de Ouest-France du 31 janvier dernier, vous indiquez que la ville est bien calibrée au regard de la taille de la population herblinoise et de ce qu'offrent les Villes de même strate. Vous reprochez à juste titre à certains élus de cette assemblée d'être parfois trop flous et de ne pas donner de faits précis. À notre tour de vous dire que nous aimerions connaître le nombre de places proposées par la ville et le nombre de demandes des parents. Nous verrions ainsi si l'offre et la demande coïncident et si l'unique souci qui est en train de se résoudre, semble-t-il, vient de kiosque famille.

Nous avons déjà posé la question en commission de mars 2022 et nous devions avoir une réponse que nous n'avons pas eue, sauf erreur de notre part.

Dans un monde où tout compte, les élus sont attendus sur leur aptitude à prioriser ce qui est utile à l'intérêt général et pas seulement à leur réélection ou élection. Vous nous répondez sans doute que gouverner c'est choisir, nous vous l'accordons volontiers, mais vous comprendrez bien que ce débat est l'occasion d'expliquer aux habitants notre vision de ce qui est aujourd'hui prioritaire. Et pour ce qui nous concerne, nous vous disons que nous ne pouvons pas entendre les difficultés des parents pour inscrire leurs enfants en ALSH pendant les vacances, que nous ne pouvons pas ignorer la tristesse des lieux de commerce traditionnels de notre ville pour le plus grand bonheur des grands temples de la consommation. Que nous n'oublions pas nos CSC qui ont besoin d'être soutenus encore plus pour développer des projets au bénéfice des publics fragiles, notre priorité aussi aux habitants des différents quartiers. Nous pensons par exemple au Grand B qui a besoin d'un personnel formé, adapté aux besoins du quartier pour aider les habitants à investir le centre. Que nous pensons que les associations de solidarité au bénéfice des habitants sur notre territoire doivent être soutenues encore plus.

Nous prenons donc acte de ce ROB qui illustre vos choix, nous les respectons. Le débat d'orientations budgétaires est un moment où chacun peut exprimer sa vision et peut aussi prendre connaissance des avis des oppositions.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ALIX. Jean-François TALLIO.

M. J.F. TALLIO : Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs présents dans les tribunes ou à distance.

Notre débat sur les orientations budgétaires de la commune a lieu à un moment où les citoyens subissent de plein fouet les effets d'une inflation qui diminue leur qualité de vie à un moment où les colères grondent face à l'action froide et injuste du gouvernement Macron sur les retraites. Gouvernement décidément ni de gauche ni de droite, un moment aussi où les citoyens attendent beaucoup de leurs élus locaux.

C'est à ces questions, à ces colères et à ces désarrois que nous devons répondre.

Lors du ROB 2022, en décembre 2021, vous nous annonciez, Monsieur COTTIN, un programme d'investissements de 151 millions d'euros sur le mandat 2020/2026 et 55,4 millions d'euros d'emprunts. Quatorze mois plus tard, le même homme, oui, vous Monsieur COTTIN, vous nous annoncez un programme d'investissements de 130 millions d'euros et 24,9 millions d'euros d'emprunts. Soit, sont revus à la baisse notamment pour les investissements, les nouveaux équipements, on passe de 28,1 millions d'euros à 12 millions d'euros. À plus tard, l'école de la Pâtisserie, disparu un nouveau gymnase prévu, l'aménagement des rives de Loire, espace public Gournerie on passe de 12,1 millions d'euros à 8 millions d'euros. En décembre 2021, la majorité prévoyait pour 2022, 20 millions d'euros de travaux, lancement de la réhabilitation lourde du Soleil levant, Skate Park Bégraisière, terrain d'accueil Rom. 2 millions d'euros pour le Lutétia. Très peu de ceux-ci a été engagé au moment où les populations, vous l'avez dit, augmentent à Saint-Herblain et les besoins qui vont avec.

Pourtant des postes ont été créés pour suivre les marchés publics et les différents chantiers. Vous annoncez la nécessité de nouvelles études quand leur montant est déjà très très haut, peut-être que dans le budget primitif vous nous proposerez une hausse des études, d'ailleurs. C'est incompréhensible pour nous.

L'adjoint aux finances nous annonce qu'il n'y aura pas d'emprunt en 2023 alors qu'on devrait être dans l'année du plus fort emprunt du mandat. Pas d'emprunt alors qu'on a un déficit de travaux et d'investissements dans les écoles, particulièrement dans l'isolation des bâtiments communaux, dans le suivi de l'agenda d'accessibilité programmé et le décret tertiaire. Il s'agit bien d'une demande de notre part d'emprunter pour financer des investissements réels, prévus par vous et tangibles.

Que de temps perdu et que de retard accumulé pour prendre notre part dans la diminution du réchauffement climatique. Où est la ville verte promise par la municipalité ? Mais comme nous sommes bons joueurs et c'est communalelement connu, vous nous évoquez un fonds vert pour les territoires comme une seconde chance pour le budget primitif, peut-être ?

Pour mémoire, je vous rappelle ce que nous disions en juin dernier lors du vote sur le compte administratif de l'année 2021, je cite « Mesdames et Messieurs, nous n'avions pas voté le budget 2021 n'ayant pas trouvé les réponses aux besoins et aux attentes des Herblinoises et des Herblinois notamment en ce qui concerne le climat, la transition énergétique et les investissements nécessaires dans les groupes scolaires ». Les questions posées lors de l'adoption du budget primitif n'ont toujours pas de réponses. 19 millions d'euros de dépenses d'équipement étaient prévus. Or, que voyons-nous une fois les comptes arrêtés en 2021 ? Il restait encore 5,9 millions d'euros d'investissement à réaliser, reportés en 2022. Je ferme la parenthèse. On aura encore un excédent au compte administratif 2022 que nous voterons en juin 2023.

Dans le ROB présenté, nous voyons du saupoudrage de mesurette sur le climat et l'énergie quand nous avons besoin d'investissements importants pour isoler les bâtiments municipaux, c'était prévu pour le groupe scolaire du Soleil levant, ce qui nous est présenté n'est pas à la hauteur.

À quand l'agrandissement urgent de l'école Condorcet ? Quelle mouche vous a piqué, alors que l'endettement de la ville n'a jamais été aussi bas et que les attentes sont en grand format. Je disais au début de mon intervention que nous devions répondre aux attentes des habitants qui sont dans la vie réelle.

En matière de personnel, les manques restent cruels particulièrement pour les ATSEM et les animateurs périscolaires. À l'école de la Sensitive, on nous a rapporté la semaine dernière, il n'y a pas quatre mois, la semaine dernière, des journées que vous connaissez bien puisque vous avez rencontré les parents d'élèves avec deux ATSEM pour sept classes pendant plusieurs jours. Les animateurs périscolaires en sous-nombre avec même un midi ou seulement trois animateurs étaient présents pour surveiller 80 enfants, impossibilité du coup de tenir classe l'après-midi. Malgré vos promesses de décembre, vous n'avez pas apporté de réponses aux parents et aux enseignants désespérés. Où est pour le cas, la ville solidaire et chère à la citoyenneté ?

En matière de solidarité, on nous annonce une faible augmentation des subventions aux associations de l'ordre de 1,2 % sans qu'on sache à ce jour leurs besoins et leurs assentiments. Sans un dialogue indispensable, en confiance, ce n'est pas possible. Face aux désordres à répétition sur le quartier Harlière/Bernardière et sur l'école de la Sensitive, nous refaisons des propositions constructives comme à chaque fois. Oui les médiateurs de rue sont une réponse crédible et efficace pour être présents auprès des jeunes, pour faire du lien, accompagner les parents. Ce quartier a également besoin d'animateurs jeunesse présents dans le centre social du Grand B, pourquoi ce qui est possible au Bourg ne serait pas possible à Bellevue ?

Enfin, peut-être avons-nous la possibilité de faire quelques économies crédibles notamment sur la liaison entre la rue Pablo Neruda et la rue de la Blanche, vous avez reçu tout à l'heure une pétition des membres du collectif qui s'opposent à ce projet, au moins en l'état, et la présence d'une partie du collectif en début de Conseil nous rappelle l'opposition d'un grand nombre de riverains et d'habitants à ce projet. Ils ont raison, une nouvelle liaison automobile n'est pas utile, elle aggraverait de plus la sécurité routière de ce quartier, seule une liaison douce pour vélos et piétons aurait du sens.

Vous le voyez, comme à chaque fois nous faisons des propositions constructives et nous redisons l'importance de répondre aux attentes des habitants et des habitantes. C'est ce que les Herblinoises et les Herblinois attendent d'une municipalité verte et solidaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Sur le dernier point, Monsieur TALLIO, il ne faut pas dire une liaison douce entre la rue de la Blanche et Neruda aurait du sens, elle existe, il y en a déjà une. Ce n'est pas la peine de dire qu'elle aurait du sens, elle a déjà du sens puisqu'elle existe.

Je crois que la suivante est Madame GASCOIN.

Mme GASCOIN : Je vous remercie.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Nous venons d'écouter avec attention le rapport et débat d'orientations budgétaires pour 2023. En tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS je suis très surprise d'entendre ici, au Conseil Municipal, que le montant de la subvention qui était accordée au CCAS sera ajusté en 2023 et par là il faut comprendre diminué, de façon conjoncturelle dans le cadre d'une reprise exceptionnelle de fonds propres sans influence sur le niveau d'intervention auprès des publics.

Le CCAS disposant de résultats cumulés importants, il devra puiser dans ses fonds propres. Lors du dernier CA du CCAS, il n'a pas été dit qu'il y aurait besoin de moins d'aides de la municipalité, bien au contraire. Nous savons très bien qu'une partie de la population herblinoise est en difficulté, voire très grande difficulté. Et qu'avec la politique actuelle du gouvernement, cela va augmenter. Nous assistons malheureusement à une recrudescence de personnes qui vont faire appel au CCAS pour une aide ponctuelle ou pour des aides sur le long terme. Et encore tous les Herblinoises et Herblinois ne connaissent pas les possibilités que peut leur apporter le CCAS.

Je salue d'ailleurs l'initiative que je réclame depuis le début de mon mandat à savoir une meilleure publicité sur ce que le CCAS propose comme aides financières aux citoyennes et citoyens dans le besoin. Des livrets avec leurs différentes missions sont ou seront présents dans la Mairie, Mairie annexe ainsi que dans les centres socioculturels. Nous vous proposons qu'ils soient fournis en même temps que le magazine de la ville et que le CCAS soit présent lors des forums des associations sportives et culturelles ainsi que lors des inscriptions, ce sont ces petits fascicules qui m'ont été remis lors du dernier CA, car j'attire votre attention sur le fait que le non-recours est encore très important à Saint-Herblain, beaucoup d'Herblinoises et Herblinois ne revendiquent pas leurs droits essentiels auxquels ils devraient avoir accès. Grâce à cette initiative, j'espère que beaucoup de personnes en difficulté pourront être aidées et comment tout cela va-t-il être financé si nous n'augmentons pas la subvention, pire si nous la diminuons ? La population va apprendre qu'il existe des aides pour financer le sport ou les activités culturelles pour les enfants, qu'elle peut être aidée pour avoir une assurance habitation ou une complémentaire santé et qu'il y a aussi toutes les aides apportées aux personnes âgées, portage de repas, de soins, etc., mais on va leur dire qu'ils n'y ont pas accès faute de moyens ?

Par contre, il a été voté des aides supplémentaires à une crèche ou à une association ayant une mauvaise anticipation des frais leur incombant : chercher l'erreur ! Cela, nous, le groupe des élus de « Saint-Herblain en Commun » nous ne pouvons y adhérer.

Vous vous annoncez comme une ville verte et solidaire, mais quelle sera pour vous la définition du mot solidarité. Pour nous c'est la prise en compte des habitantes et habitants de Saint-Herblain et surtout être à l'écoute de celles et ceux qui sont le plus en difficulté.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Troisième personne inscrite du groupe « Saint-Herblain en commun » est Monsieur OTEKPO. J'attire votre attention sur le fait que chacun peut s'exprimer bien sûr, mais qu'il serait bon qu'on n'entende pas plusieurs fois les mêmes arguments venant du même groupe. Monsieur OTEKPO à vous.

M. OTEKPO : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Nous prenons acte que le contexte budgétaire 2023 est soumis à des incertitudes. Nous pouvons observer aussi que le débat d'orientations budgétaires ne s'est pas tenu au Conseil Municipal de décembre pour vous donner plus de visibilité, et qu'à cette date, vous n'en avez pas davantage, puisque sur plusieurs points vous nous dites qu'il est difficile de dire si la ville de Saint-Herblain pourra être éligible aux dispositifs de boucliers énergétiques et l'amortisseur sur la progression des prix de l'électricité et en outre, que vous avez rendez-vous à la Préfecture pour en savoir plus sur le fonds vert de deux milliards qui vise à aider les projets de performance environnementale.

J'ai bien identifié dans la table chronologique des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, que vous avez adjoint aux documents transmis pour ce Conseil, trois dossiers pour lesquels la dotation de soutien à l'investissement local, la DSIL, a été sollicitée. Le premier concerne la création d'un terrain d'insertion sur le site de l'Ormelière qui, sauf erreur de ma part, fait déjà l'objet d'un accompagnement financier spécifique de la Métropole qui a pris la suite de la MOUS.

Quant au dossier relatif à la mise en accessibilité PMR de trois groupes scolaires, je saisis l'occasion pour vous inviter à accélérer la mise en œuvre de l'ADAP, Agenda Programmé d'Accessibilité, dont le calendrier a totalement dérapé, comme l'a souligné d'ailleurs Madame JACQUET. Nous portons ce souci en tant que membres de la Commission communale d'accessibilité.

Je m'étonne enfin que sur les trois projets de cette liste, seule la réhabilitation de l'école élémentaire du Soleil Levant est susceptible d'émerger au volet rénovation énergétique de la dotation, la DSIL, alors que la crise énergétique et les impératifs de réduction des consommations énergétiques devraient nous conduire à une accélération.

Faute d'anticipation, il est à craindre qu'en 2024, je dis bien 2024, vous soyez encore à vous retrancher derrière le calibrage du personnel municipal et l'indisponibilité des entreprises, et à force de différer les projets, même ceux qui en doutaient finiront par être convaincus que les finances de notre ville sont excellentes pour de mauvaises raisons puisque les investissements promis aux Herblinois ne se font pas.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OTEKPO. Éric COUVEZ.

M. COUVEZ : Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

C'est à la fois en tant que Président du groupe communiste que je vais m'exprimer, mais également aussi en tant qu'adjoint en charge du patrimoine et de la transition énergétique.

Sur le volet exprimé notamment par rapport à l'envolée des cours de l'énergie, c'est bien l'État qui pourrait agir. Il pourrait agir comme notamment l'Espagne ou le Portugal l'ont fait, en décidant de sortir des marchés européens de l'énergie, et permettre aussi, parce qu'on voit bien que Bruno LE MAIRE dans sa proposition de plafonner à 280 euros le mégawatt pour les petites et moyennes entreprises, on est encore à des prix complètement délirants, on peut aussi se poser la question jusqu'à quel stade on sera prêt à acheter notre baguette demain, et y aura-t-il encore d'ailleurs des boulangers, des bouchers, des artisans ? Sur ce point, y compris une proposition qui a été faite dans le cadre de la Métropole, en tout cas, nous la portons, c'est le fait que nous puissions bénéficier de tarifs réglementés de vente pour les collectivités afin de permettre de continuer d'assurer le service public et de ne pas voir s'envoler les prix tels que Marcel a pu l'exprimer dans l'envolée phénoménale de 1 million d'euros concernant les fluides et notamment l'énergie par rapport à ce budget. Oui, l'État a sa responsabilité.

Ensuite, je ne vais pas développer outre mesure puisque globalement, par rapport à l'analyse qui en a été faite par Marcel de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons et les orientations que nous avons données dans le cadre de notre programme et que nous mettons en œuvre, effectivement nous sommes amenés à faire des choix. Par contre, j'aurais tendance à dire, je vais m'adresser à Madame JACQUET si elle est un peu attentive à ce que j'ai à lui dire. Vous mettez sur la table systématiquement, il n'y a pas que vous, après je vais m'occuper de mes camarades de la NUPES à qui je vais aussi répondre, la notion de l'amiante, vous faites peur aux gens. Vous faites peur aux gens, parce que quand on parle notamment de ce sujet, il faut savoir de quoi on parle. Nous avons d'abord fait un état des lieux de la situation comme nous devions le faire puisqu'à la base, on le rappelle, on devait faire les travaux dans cette école. Au regard de la situation de l'amiante qui a été utilisé pendant des années, et ce n'est pas la faute de la commune, c'est une réalité des matériaux qui étaient utilisés,

employés que ce soit dans la colle, des enduits, etc., je ne vais pas ici faire le développement plus loin. L'amiante est dangereuse dès lors où elle est sous forme de poudre, c'est-à-dire qu'on peut l'inhaler. Or, aujourd'hui tant qu'on ne perce pas un trou dans une cloison, il ne se passe rien. Tant qu'un enfant ne gratte pas les dalles qui contiennent une colle ayant de l'amiante, il ne se passera rien. Ceci étant, nous avons malgré tout, parce que justement La Pâtissière allait arriver, fait des travaux pour en tout cas mettre un sol plombé dans la salle d'activités de Beauregard. Les consignes sont données, nous avons fait aussi les mesures d'empoussièrément au niveau des travaux qui ont été réalisés sur Beauregard et il n'y a pas de poussière d'amiante à Beauregard. J'aurais tendance à dire, qu'on arrête avec ce sujet qui n'en est pas un, parce qu'y compris pour les salariés qui interviendraient, qu'ils soient en régie ou du privé, qui auraient à intervenir sur une école, et dès lors où nous avons connaissance de l'emplacement de cet amiante, nous avons fait un état de cette situation qui a été rendu transparent puisqu'il a aussi été donné aux parents d'élèves. Vous voyez on est allé très loin sur ce sujet. Il y a un process qui permet de faire un trou dans un mur sans qu'il y ait de la poussière d'amiante qui s'envole. Je ferme la parenthèse technique, mais c'est pour vous dire que les choses sont faites dans les règles de l'art sur ce sujet et que les petits Herblinois qui sont à l'école de Beauregard n'ont aucune crainte à avoir.

Concernant la Pâtissière et sur son décalage, cela a été expliqué par Marcel, ce n'est pas nous qui sommes responsables du fait qu'il y ait des études environnementales, et tant mieux, pour la construction de l'édification d'une école. Nous sommes en attente, cela nous décale effectivement d'une année, et il y a tout un tas d'autres process qui seront à mettre en œuvre pour que cette école arrive concomitamment à la création d'un futur quartier. On essaie d'avoir de la logique très rationnelle sur ce sujet pour faire en sorte que quand il y a des habitants qui arrivent en masse dans un secteur, on puisse aussi faire en sorte que le système éducatif suive et je laisserais éventuellement d'autres adjoints intervenir sur le sujet.

Après, effectivement, j'ai entendu Jean-François TALLIO. Je vais m'exprimer auprès de mes camarades de la NUPES. Où allez-vous, camarades avec vos fusils chargés ? Vous vous trompez carrément de Direction parce que vous ne pouvez pas ignorer que la réalité du Covid, ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est quelque chose que nous avons vécu en tant que commune, c'est une réalité que les entreprises ont vécue, et c'est aussi, que vous le vouliez ou non, et elle peut rigoler tranquillement puisque j'ai vu qu'apparemment cela la faisait sourire, elle devait se douter que j'allais revenir sur ce point, il y a une réalité, c'est qu'on n'a pas pu avancer à la vitesse où on aurait dû avancer sur les dossiers, et ce n'est pas faute de ne pas vouloir le faire, c'est faute que les entreprises n'ont pas répondu. C'est aussi faute d'une réalité, c'est que le prix des marchandises a augmenté, et cela, personne ne peut le nier.

Et enfin, je vois qu'à chaque fois c'est un grand problème pour vous concernant les études, mais je rappelle qu'avant de faire un bâtiment, avant de réaliser des travaux, oui, on fait des études, on fait des études de sol, on fait des études environnementales, on fait des études d'impact. On fait des études parce qu'aucun maître d'œuvre n'interviendra s'il n'a pas ces éléments fondamentaux pour pouvoir ériger un bâtiment ou pour pouvoir le modifier.

Vous avez cité, à travers la presse, de beaux articles cette semaine, ce matin et la semaine dernière également, des problèmes sur des travaux concernant le Soleil levant... où en est-on sur Condorcet... la Bernardière... que ce serait très dangereux les écoles qui ne fermentaient pas... etc. Je voudrais aussi rassurer celles et ceux qui nous regardent, c'est qu'il y a des conseils d'école et que le rôle des conseils d'école c'est qu'il y ait un échange à la fois sur la partie travaux, mais elle ne doit pas être l'essentiel de la conversation qui doit se faire dans ces conseils d'école, mais plutôt quel projet pédagogique, etc., mais on est en droit de répondre à des questionnements concernant les travaux. J'ai la liste, qui est remontée, et je n'en connais qu'une, c'est celle que j'ai entre les mains, de l'ensemble des travaux qui doivent être réalisés dans les écoles qui sont remontés à travers des bons ATAL en lien avec la Direction des écoles, en lien avec les responsables éducatifs des écoles pour faire en sorte qu'on puisse incrémenter les travaux nécessaires au bon fonctionnement quotidien des écoles avec des réponses qui sont apportées y compris en termes d'années et notre capacité à faire qu'elle soit financière ou humaine. Je rassure aussi tout le monde sur ce point, des choses seront réalisées.

Monsieur OTEKPO, je veux bien qu'on fasse des paris, mais en tout cas, vous ne détenez pas la parole essentielle sur notamment les objectifs à atteindre. Je voudrais revenir sur le décret tertiaire. C'est un décret auquel nous devons nous conforter en termes d'atteinte d'objectifs et notamment moins 40 % à l'horizon 2030. On les aura atteints, et on sera même en avance de 10 000 MWh par rapport à la consommation sur une base de référence de 2019, comme cela se sera bien inscrit au Procès-Verbal, et on verra si on est au rendez-vous. Effectivement il y a des travaux à réaliser et effectivement on va d'abord s'occuper des établissements qui sont énergivores avant d'aller s'occuper des établissements qui sont un peu plus récents et/ou le gain pour être dans les clous, et c'est la municipalité sur l'ensemble

des établissements publics qui doit faire ce travail avec une année de référence qui est celle de 2019. Là je le redis, parce que je l'ai déjà dit dans un autre Conseil Municipal, mais à chaque fois vous remettez le couvert au moment du Rapport d'Orientations Budgétaires pour dire qu'on ne fait pas notre boulot. On fait notre boulot, je ne vous laisserais pas dire que le boulot n'est pas fait dans les services, notamment dans la Direction du patrimoine, avec les ingénieurs qui sont en place, et qui font leur travail, et qui nous alertent, et qui derrière donnent un plan d'avancée pour faire en sorte qu'on soit à l'heure sur ce décret tertiaire.

Je ne réponds pas sur ce qu'on n'a pas fait sur telle ou telle école, je considère et je le redis ici que ce n'est pas un débat à mon sens à avoir dans un Conseil Municipal. Il y a des conseils d'école, il faut que les choses remontent, il y a un process qui est clairement élaboré et ce sera sans doute mieux demain à travers l'évolution au niveau de l'organisation avec un référent au niveau des responsables éducatifs dans les écoles qui pourront faire en sorte que l'ascenseur entre le local, l'école et le patrimoine puisse être plus efficace. Il y a sans doute des trous dans la raquette, d'accord, on va faire en sorte de les boucher.

Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Éric. Driss SAÏD.

M. SAÏD : Merci, Monsieur le Maire.

Je souscris à l'intégralité à l'intervention qui vient d'être faite et je vais essayer de compléter un peu.

D'abord je souhaite bon courage à Marcel COTTIN et à Monsieur le Maire pour répondre aux différentes interventions parce qu'on a vraiment entendu tout, son contraire, l'inverse et réciproquement. Dans la même intervention, on peut entendre qu'il y aurait besoin d'un audit sur la gestion de la ville et qu'en même temps on salue la gestion saine. Dans la même intervention, on peut entendre que c'est un projet d'investissement ambitieux, mais on salue la prudence de la majorité. J'ai envie de dire bon courage pour essayer de dénouer tout cela.

Quelques éléments plus précis sur ce qui touche aux ressources humaines. Madame JACQUET, sur le poste de chargé de masse salariale, en commission, je crois que c'est Monsieur TALLIO qui a posé cette question, et la réponse a été apportée de façon très simple : le chargé de masse salariale est en mutation, a trouvé un autre emploi et on le remplace. Ce n'est pas une création de poste, c'est juste pour se donner, comme on le fait régulièrement, toutes les chances de réussir ce recrutement, on crée un poste dans deux catégories d'emploi pour se donner toutes les chances de recruter la personne. Vous demandiez quelles étaient ses missions, c'est notamment grâce à ce poste que nous pouvons établir le rapport d'égalité femme homme qui vous a été présenté ou le RSU qui est présenté chaque année au Conseil.

Sur les autres points plus spécifiques qui touchent les ressources humaines, sur la question, Monsieur Jean-François TALLIO, de points assez spécifiques de l'école de la Sensive, de l'absence d'ATSEM ou de l'absence d'animateurs périscolaires. Je crois, comme l'a très bien dit mon collègue, ici on est dans un débat d'orientations budgétaires, je veux bien parler de la stratégie qu'on a mise en place pour résoudre les problématiques de recrutement d'animateurs périscolaires, je crois que vous avez partagé, c'est qu'on a essayé de faire, cela allait plutôt dans le bon sens. Vous parlez des promesses qu'on aurait faites, on a toujours dit qu'on allait essayer de faire le maximum de choses pour lutter contre la précarité, pour améliorer l'attractivité des postes, et je pense qu'on y est arrivé. Il y a beaucoup moins de postes vacants chez les animateurs, il y a beaucoup moins de postes vacants chez les ATSEM. Ceci dit, évidemment le jour J, de telles écoles spécifiquement, on n'est pas à l'abri qu'on cumule une épidémie de grippe, de gastro, de ce que vous voulez... et on ne garantit pas 100 % de présence des agents sur 100 % des établissements parce que c'est impossible. Parlez-moi de la stratégie si vous voulez, mais pas du jour untel sur l'école untel !

Plus globalement j'ai envie de poser une question. Si à chaque fois on a le même débat jusqu'à la fin du mandat, vous ne faites pas assez ceci... vous dites que c'est un problème de personnel alors que ce n'est pas vrai... on peut trouver du personnel... vous dites que c'est problème de marché, de matériaux, etc., mais ce n'est pas vrai, il y a des matériaux... vous ne dépensez pas assez d'argent alors que vous en avez... je dis d'accord, mais alors expliquez-moi quel serait notre intérêt, pourquoi on ne développerait pas autant de projets aussi vite qu'on voudrait le faire ? Quel serait notre objectif ? De ne pas faire ce pour quoi on a été élu ? De ne pas mettre en œuvre notre programme ? C'est cela notre

objectif ? Je vous pose la question. Allez au bout de la réflexion. Pourquoi ? Si ce n'est pas pour ces raisons, si tout ce qu'on dit comme explication, c'est faux, je ne vois pas. C'est pour la partie RH.

Pour la partie plus globale, au nom du groupe majoritaire, quelques mots.

Le projet politique qu'on a présenté aux habitants et que nous portons s'appuie sur trois piliers, « avec vous Saint-Herblain ville verte et solidaire ». On le retrouve assez facilement dans la présentation qui nous a été faite du budget par Marcel COTTIN. D'abord il y a le « avec vous » qui symbolise notre volonté d'associer les habitants aux décisions qui les concernent, cela se traduit par tous les dispositifs de concertation qu'on a mis en place et qu'on va continuer de mettre en place. Je pense au travail qu'on est en train de faire avec l'observatoire sur la vie associative, je pense à l'aménagement des parcs et jardins mené par Myriam GANDOLPHE ou encore à ce qui va venir, on en a parlé aussi, au travail que nous avons réalisé sur les outils de réservation des centres de loisirs ou des activités périscolaires.

« Avec vous Saint-Herblain » c'est aussi la volonté d'agir au plus près des habitants, et pour cela on investit dans les équipements de quartier, rénovation d'écoles, on en a parlé, quelques millions, pour moi, ce n'est pas une brouille. Skate parc, boudodrome, ce ne sont des projets à la marge, ce sont des projets structurants de notre programme, parce que cela concourt au lien social, parce que c'est en direction des jeunes et qu'on n'a pas suffisamment d'offres pour les jeunes. En plus, ce sont des investissements, je pense au Skate park qui n'implique pas derrière des frais de fonctionnement, du personnel nécessaire pour gérer cela. Je ne vois pas, encore une fois, pourquoi on ne le ferait pas si on peut le faire et nos finances sainement gérées nous le permettent, on ne va pas se priver de le faire. Les services publics de proximité également avec la rénovation de l'Hôtel de Ville ou les pôles de services publics.

Le deuxième axe, c'est « la ville verte ». Elle se traduit elle aussi sur l'ensemble de notre programme et dans les orientations budgétaires dans tous les aspects de ces orientations budgétaires. Rénovation des équipements, là encore plusieurs millions d'euros, achat de nouveaux véhicules cela a été dit, aménagement des espaces naturels, conception d'une nouvelle cuisine qui nous permettra de mettre davantage de bio et de local dans les menus des enfants. Il y a aussi eu le point de sobriété que nous avons mis en place, qui doit se poursuivre, et il doit même, j'ai envie de dire, devenir la règle. La transition énergétique, la transition écologique, ils doivent nous guider dans notre action de façon structurelle et non pas en réaction à telle ou telle crise. On se doit, et c'est ce que notre orientation budgétaire traduit, à la fois d'accompagner les changements de mode de vie déjà à l'œuvre chez nos habitants, mais aussi d'impulser une nouvelle façon de concevoir la ville et c'est ce que nous faisons au travers de la poursuite de l'aménagement du cours Hermeland, au travers de la mise en œuvre de la ville apaisée, au travers de la reconquête des bords de Loire, par exemple.

Enfin, troisième volet, celui de la « solidarité », ville solidaire, cela constitue le socle de notre action municipale. Dans les orientations budgétaires nous poursuivons la mise en accessibilité pour tous, des équipements municipaux, on poursuit et on renforce le soutien aux tissus associatifs et notamment aux associations caritatives. On maintient toutes les actions qui favorisent le lien social, j'en ai parlé tout à l'heure, ou encore la création d'un terrain temporaire pour les populations Rom. Une ville solidaire, c'est aussi un employeur qui lutte contre la précarité de ses agents. C'est pourquoi, on a non seulement fait un effort important sur la Direction de l'Éducation, et on a poursuivi avec le deuxième volet, lutte contre précarité en direction de tous les contractuels de nos services avec l'intégration du régime indemnitaire comme cela vous l'a été présenté au dernier Conseil Municipal.

Voilà comment on va agir en direction de tous les habitants grâce aux leviers préservés malgré le contexte très complexe et très compliqué que Marcel nous a décrit.

C'est au nom de tout le groupe majoritaire que je remercie moi aussi, la Direction générale, la Direction des finances, l'ensemble des Directions et Marcel COTTIN pour tout le travail réalisé dans la proposition et la préparation de ces orientations budgétaires. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Driss, Jérôme SULIM.

M. SULIM : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur TALLIO nous décrit peut-être un peu fortement comme de trop bons pères de famille qui jouent le budget avec une excessive prudence en décalant des investissements. Il prend entre autres l'exemple de la Pâtisserie. Je voudrais revenir rapidement sur la Pâtisserie et sur ce qu'ont énoncé

Marcel COTTIN et Éric COUVEZ. La Pâtissière, c'est un projet antérieur à ce mandat, parce que quand on parle d'urbanisme, on est vraiment sur du moyen long terme et les projets qui se mettent en œuvre ne correspondent pas forcément à une séquence que serait un mandat. Par exemple, Laurent NOBLET est dans les tribunes, et je termine un certain nombre de choses que Laurent NOBLET a engagé, ou peut-être même que d'autres avant lui avaient engagées. Et je contribue avec d'autres à des décisions dont je ne verrais pas forcément la réalisation durant le mandat, mais que nos prochains successeurs mettront en œuvre.

Concernant la Pâtissière on est bien sur ce registre. Quand la commune a confié la Pâtissière à un aménageur, celui-ci a dû tenir compte de l'existence d'une zone humide et a construit son projet à partir d'un diagnostic environnemental. Il ne savait pas, et nous même à l'époque, que nous allions devoir construire un nouvel équipement scolaire en remplacement de l'école actuelle. Sur ce, l'État a décidé, je pense à juste titre, de nous demander de compléter l'étude environnementale qui pour lui, est insuffisante puisqu'elle n'intégrait pas, et pour cause, le nouveau site de l'école Beauregard. Voilà, tout simplement ! Parce que l'État se préoccupe aussi de problématiques, peut-être pas suffisamment, je suis d'accord, mais s'interroge sur les problématiques environnementales, le projet de la Pâtissière, de fait, va se décaler, en tout cas, l'école de Beauregard va se décaler sur le prochain mandat. Je tenais à le dire, parce qu'en même temps cela veut dire que nous sommes évidemment soucieux de toutes ces questions liées au maintien d'écosystèmes.

Concernant le barreau Blanche Neruda, je ne vois pas trop le rapport avec les équilibres budgétaires, je n'ai pas bien compris en quoi il y avait une relation, mais vous nous l'expliquerez, avec les équilibres budgétaires. Par contre, ce que je veux souligner, c'est que lors de la réunion que nous avons tenue avec Bertrand AFFILÉ et l'adjoint de quartier sur ce sujet et en présence d'ailleurs du Conseil Départemental et du bailleur, je m'étais engagé à ce qu'il y ait une véritable concertation sur l'aménagement de Preux Cremetterie et notamment de ce qui faisait débat, et ce qui continue à faire débat, c'est-à-dire la liaison Blanche Neruda. Je me souviens avoir dit à l'époque qu'il n'y avait aucune philosophie sur le sujet si ce n'est que de pouvoir aménager la coexistence pacifique entre véhicules, piétons et vélos, que rien n'était décidé, qu'il n'y avait aucun dogme sur le sujet et que cela serait soumis à concertation. Cette concertation a eu lieu sous la forme d'ateliers et d'écoutes à la fois des riverains, mais aussi des professionnels qui sont sur le secteur, notamment l'école primaire et l'école maternelle, parce qu'il faut aussi écouter l'ensemble de ces parties prenantes. L'association qui était là, d'ailleurs il n'y a pas qu'une association sur le quartier, il y a d'autres associations qui ont participé aussi aux ateliers, cette association dans la presse a déclaré que cette concertation c'était bien, mais que c'était déjà plié et que les élus avaient pris déjà une décision. Ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas convenable, nous avons, avec Virginie GRENIER, ouvert chaque atelier, et nous avons expliqué qu'aucune décision n'avait été prise par la municipalité concernant entre autres le barreau Blanche Neruda. En plus, il ne faut pas résumer ce projet simplement à la question du barreau Blanche Neruda. Si on prend simplement cette dimension, nous avions expliqué que nous n'avions pris aucune position, aucune décision, que nous attendions le retour du diagnostic, écoute des riverains dans le diagnostic, écoute des professionnels, et que c'est à partir de cela que nous serions amenés, en effet, à prendre une décision. J'ai participé avec Virginie à la fin des ateliers où l'accompagnateur, le consultant qui travaille sur le sujet a fait une restitution aux participants des ateliers pour bien valider ce qu'il disait, pas nous les élus, mais ce que lui avait entendu des ateliers. Toutes les personnes qu'on a pu rencontrer à ce moment-là ont dit « on est d'accord avec ce que vous nous avez dit ». Alors, c'est vrai que la question du barreau a été posée et qu'il y a manifestement beaucoup de personnes, mais pas que cette association, qui aimeraient la mise en place d'une liaison douce. Maintenant, on est dans une phase de travail avec les techniciens du Pôle Loire Chézine et c'est à l'issue de ces échanges que nous arrêterons notre décision.

Je voulais dire aujourd'hui qu'à l'heure où nous parlons aucune décision n'est prise et on a décidé que la concertation aille jusqu'au bout. Voilà ce que je souhaitais vous dire, même si encore une fois je ne vois pas très bien la relation avec les équilibres budgétaires.

M. LE MAIRE : Je ne la vois d'autant moins qu'il me semble que c'est le budget de Nantes Métropole qui va supporter l'opération et pas le budget de la ville. Guylaine YHARRASSARRY.

Mme YHARRASSARRY : Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement apporter des éléments à Monsieur ALIX qui avait posé une question sur la problématique des inscriptions aux ALSH des vacances d'hiver. Effectivement, suite aux difficultés rencontrées par les familles lors des dernières inscriptions aux ALSH, j'ai bien évidemment sollicité les services pour avoir une compréhension de la situation, pour m'assurer qu'il y avait une cohérence, une adéquation entre les classes proposées et les enfants inscrits.

Concernant le kiosque, la problématique rencontrée par les familles : le kiosque a de grandes difficultés à absorber un nombre important de connexions au moment de l'ouverture des inscriptions. Il s'est mis en défaut en indiquant par erreur qu'il n'y avait plus de places, ce qui n'était pas le cas. Afin de pouvoir m'assurer de cette adéquation entre l'offre offerte par la ville et les inscrits, j'ai demandé à avoir un suivi du taux d'occupation sur les vacances précédentes, celles de décembre, et le taux de présence oscille entre 62 et 88 % du nombre de places ouvertes, cela veut dire que nous avons assez de places ouvertes pour rendre le service aux familles.

M. LE MAIRE : Merci, Guylaine. Dominique TALLÉDEC.

M. TALLÉDEC : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Quelques petites précisions pour répondre au groupe « Saint-Herblain en commun ». Il y a des choses que je ne voudrais pas qu'on laisse penser et notamment que le CCAS puisse être dans une situation délicate.

D'abord, rappeler ce qu'est un budget : c'est un montant total de charges qu'on définit par rapport aux situations qu'on a vécues sur les derniers exercices et en l'espèce, on peut considérer et d'ailleurs vous pouvez le vérifier, Madame GASCOIN, qu'entre 2022 et 2023, le budget du CCAS augmente de plus de 12 %, je vais dire 12 %, c'est une augmentation significative, cela représente 237 000 euros. Ce montant total de charges doit être financé, et pour le financer, comment fait-on ? Forcément, on appelle la subvention de la ville, mais on fait appel aussi à d'autres dispositifs et à d'autres partenaires pour le financer. Et quand on s'aperçoit que sur les exercices précédents, il y a 300 000 euros de résultats cumulés qui dorment sur un compte, il n'est pas très utile de laisser ces 300 000 euros dormir là où ils sont, alors qu'ils ne servent à rien et qu'ils sollicitent inutilement finalement les deniers publics. C'est un équilibre entre les deux, le budget du CCAS ne diminue pas, le montant des aides augmente. Peut-être l'ignorez-vous, Madame GASCOIN parce que quand je vois votre nombre de présences aux CA du CCAS, je ne suis pas surpris que vous ne disposiez pas de toutes les informations, les aides augmentent de 120 à 200 euros et elles sont portées de trois à quatre fois, on peut y associer aussi de nouveaux services notamment les aides à la blanchisserie et l'aide aux paniers solidaires, donc tout un tas de nouveaux services qui sont proposés aux Herblinois, et le soutien aux Herblinois qui en ont besoin est toujours assuré avec une intention somme toute particulière et je pourrais rajouter que sur le non-recours, la problématique n'est pas nouvelle, cela fait partie de nos priorités comme cela fait partie des priorités de tous les CCAS de l'agglomération. Je n'aurais pas la prétention de dire de toute la France, mais j'imagine aussi que c'est la même chose puisque les constats sont identiques un peu partout. Le non-recours, c'est extrêmement difficile parce qu'au-delà des aspects de communication, je dirais que le non-recours existe parce qu'il y a aussi des freins plus psychologiques qu'autre chose et qu'il est nécessaire parfois de mettre un peu de côté son amour propre pour aller demander une aide et ce ne sont pas des choses très faciles.

On y travaille, il y a peut-être des pistes qu'on est en train de dégager et qui ont bien fonctionné. Celles qui sont liées à la communication écrite ne sont pas forcément les meilleurs supports, mais malgré tout, elles existent.

M. LE MAIRE : Merci, Dominique. Je ne vois pas d'autres demandes de parole ? Marcel, parole au rapporteur.

M. COTTIN

Je vais essayer d'être synthétique et ne pas forcément reprendre tout sinon dans une heure, on y est encore.

Effectivement, on a fait le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) maintenant, parce qu'il ne vous a pas échappé que le dernier Conseil était le 12 décembre et la décision de garder ou de ne pas garder les contrats de confiance de la part du gouvernement au sein de son projet de loi de finances a été décidée lors de la réunion de l'association des Maires le 27 novembre. Compte tenu des délais d'instruction des dossiers, il était matériellement impossible de préparer des dossiers de débats d'orientations budgétaires, de les présenter en commission avant le Conseil, de toute façon, la commission avait lieu cette semaine-là sans avoir ces éléments, puisque c'était un tantinet contraignant pour la manière de construire le budget.

Sur les problématiques de 1,2 % pour le secteur solidarité, certes, cela peut sembler pas beaucoup par rapport à leurs attentes, mais je rappelle que nous sommes aussi dans un environnement contraint et qu'après on les accompagne par d'autres moyens, c'est la subvention d'accompagnement au fonctionnement. Mais pour certaines, on les accompagne également sur la location de leurs bâtiments et des choses comme cela, il y a un certain nombre d'aides à côté. Il n'y a pas que ce fonctionnement qui apparaît.

Sur le kiosque famille, Guylaine a répondu.

Monsieur TALLIO Jean-François, par rapport à tout ce que vous avez pu dire, je l'ai expliqué, peut-être que vous n'avez pas bien écouté ou j'ai été peut-être un peu long dans mes propos, peut-être que c'est pour cela que ce n'était pas clair. Ce que j'ai expliqué, c'est qu'un certain nombre de choses avait pu être revisitées, retoilées, voire différées parce qu'il y avait le contexte qui était là. Le contexte à la fois sanitaire et économique qui faisait que certaines choses avaient pu être différées ou être revues différemment. Effectivement, en début de mandat, et je l'ai dit tout à l'heure, nous avons fait une macro-estimation à 150 millions et j'ai dit aussi tout à l'heure, que nous la ramenions sur 20/26 à 130 millions et qu'un certain nombre d'opérations seraient réalisées par la suite puisqu'elles seront déjà lancées.

Ne craignez rien pour les études, les études je l'ai déjà expliqué aussi en Conseil, relisez les notes parce que quand on est capable de détecter un « e » qui est en trop sur une ligne, on est aussi capable de regarder les éléments de fond. J'ai expliqué que les études en début d'année c'était 25 % de l'engagement de l'année précédente, naturellement on ne les compte pas deux fois. Une fois qu'ils sont comptabilisés, ils sont comptabilisés et ils sont en proportion des études à réaliser pour des investissements à faire. N'ayez crainte, on n'augmentera pas les coûts des études, sauf si la réglementation nous impose un nouveau cadre et de nouveaux dispositifs qui nécessiteront d'avoir de nouvelles études que l'on ne connaît pas à ce jour.

Pas besoin d'emprunt : du fait qu'on a certaines opérations que l'on translate dans le temps, les chiffres qui étaient valables initialement sur la période 20/26 vont se retrouver décalés pour certains sur 27/28. Le besoin d'emprunt pour les réaliser, d'autant plus que l'épargne que l'on a, n'évolue pas forcément de manière satisfaisante, se diffère dans le temps, mais je l'ai déjà dit et je l'ai répété tout à l'heure, on ne peut emprunter que lorsque l'on a besoin pour faire des investissements. Ce n'est pas un effet d'aubaine, d'opportunité, on n'a pas le droit à cela. Et après, le cadre personnel, vous avez été adjoint au personnel, vous savez les contraintes qu'il y a en tant qu'adjoint au personnel font qu'on n'a pas non plus une multitude et on ne peut pas embaucher une multitude de chefs de chantier et de spécialistes du pôle finances pour piloter ces opérations. C'est juste à la limite, j'irais presque jusqu'à dire de la malhonnêteté intellectuelle à ce niveau sans que ce soit un propos outrancier de ma part. C'est juste un peu excessif, je trouve.

Le fonds vert, ce n'est pas une aide magique, c'est un dispositif que propose le gouvernement. Ce que j'ai dit et je le répète : à ce jour les dispositifs ne sont pas connus, la preuve en est, ce sera demain que cela nous sera présenté par la Préfecture. Je ne peux pas dire si on pourra en bénéficier ou pas puisque je ne sais même pas ce qui est éligible à ce dispositif, peut-être qu'on pourra en bénéficier, mais je ne sais pas.

Ensuite Condorcet : les travaux commencent en avril, cela a été communiqué aux parents d'élèves et après cela se terminera et cela se fera dans la foulée.

J'ai déjà répondu à Monsieur OTEKPO par rapport au DOB et non visibilité puisque de toute façon les contrats de confiance, on a eu connaissance de leur suppression pour cette année que le 27 novembre.

Et sur les autres points, j'en resterais là, mes collègues ont déjà répondu sur l'essentiel des points.

M. LE MAIRE : Merci, Marcel.

C'est vrai que quand on prépare des orientations budgétaires, ce n'est jamais dans un contexte facile, il y a toujours des incertitudes. Les incertitudes, vous les connaissez, ce sont les mêmes que pour les ménages, sur le prix des denrées, le prix de l'énergie. On pourrait aussi rajouter des choses que les ménages n'ont pas forcément, c'est la capacité ou pas à trouver les techniciens qui suivent les chantiers, à trouver les attachés qui vont passer les marchés publics, qui vont faire les comptabilités de toutes ces opérations, voire même un certain nombre d'autres personnels. Il existe un truc dans le monde réel qui s'appelle des métiers en tension, je pense que certains parmi vous en ont entendu parler, ils le savent. Cela touche aussi la fonction publique territoriale et on n'a pas forcément la possibilité de recruter autant qu'on le voudrait, Saint-Herblain comme les autres, tout le monde est confronté aux mêmes problématiques.

On va éviter d'avancer pour les uns des fausses accusations, des accusations qui relèvent plutôt du procès d'intention. On fait ce qu'on peut en matière d'avancée de nos projets d'investissements, mais évidemment, à un moment, l'augmentation des coûts de fonctionnement et l'augmentation du coût des investissements font forcément qu'il faut recaler un certain nombre de choses. Se rajoute en plus un certain nombre d'opérations qu'on doit décaler pour des raisons réglementaires, comme Jérôme l'a indiqué, ce n'est pas qu'on veut exprès les retarder, exprès parce qu'on est content de les retarder. À un moment, il ne faut pas sous-entendre cela, ce ne serait pas très respectueux, en tout cas pas très respectueux du travail des services, si le travail des élus ne nécessitait pas d'être respecté aussi.

On a vraiment cette volonté d'avancer et de réaliser tout ce qu'on pourra réaliser de notre programme, dans le temps qu'on pourra le réaliser avec parfois un certain nombre d'éléments qui prennent un peu plus de temps que prévu pour diverses raisons. J'observe que dans la liste du dossier qui est présentée au Conseil Municipal, on parle du groupe scolaire Soleil Levant travaux, études sur La Bernardière, lancement d'études Condorcet, travaux au centre socioculturel du Soleil Levant, on parle d'un certain nombre de travaux dans l'espace public, c'était dans le dossier que Marcel a présenté, et la relocalisation du cinéma Lutétia également. Ce sont des choses très concrètes qu'on va avoir y compris même à débattre cet après-midi. C'est un peu gonflé de nous dire que cela ne figure pas dans ce qui va être réalisé.

Après je comprends bien que cette année est un peu particulière aussi, même si tout le monde ne s'est pas forcément rendu compte de l'enchaînement des circonstances, on a un gouvernement qui nous a rajouté de l'incertitude à l'incertitude. Pourquoi ? Parce qu'en maintenant l'hypothèse des fameux contrats de confiance jusqu'au 27 novembre alors que notre commission avait lieu le 28 novembre, comment voulez-vous qu'on intègre ces éléments pour les présenter en commission et au Conseil Municipal du 12 décembre, impossible. Cela veut dire que c'est pour cette raison qu'on est en train de tenir notre débat d'orientations budgétaires aujourd'hui. Ce n'est pas un choix de notre part, on a été contraint de le faire. La prochaine fois, les uns et les autres, les unes et les autres, écrivez à vos députés, écrivez au gouvernement pour lui faire comprendre qu'il serait bien de se décider un petit peu plus vite pour qu'on puisse commencer à préparer notre budget et nos orientations budgétaires pour les passer comme d'habitude au mois de décembre.

Et puis après il ne faut pas faire semblant d'ignorer deux choses. À Nantes, quand on nous compare avec Nantes, Nantes dès le début a dit, en gros, on ne respectera pas le contrat de confiance. On n'a pas respecté le contrat de Cahors, on ne respectera pas le contrat de Cahors 2, comme Nantes Métropole, on ne peut pas. Deuxième élément, les contrats de confiance étaient évoqués pour les communes de plus de 40 000 habitants. Nous comparer avec Couëron, que je sache il n'y a pas 40 000 habitants à Couëron. Couëron a pu stabiliser ses orientations budgétaires et son budget plus tôt et nous faire le reproche de ne pas l'avoir fait en prenant comme argument Couëron, franchement c'est méconnaître vraiment la réalité de ce qui nous a été fait comme cadre budgétaire pour cette année. Informez-vous avant d'avancer des choses, sinon à part avoir l'air ridicule, je ne vois pas à quoi cela avance le débat.

Si vous le voulez bien, je vais terminer en disant qu'il faut faire attention aussi : il ne faut pas inquiéter outrageusement nos habitants, ils ont suffisamment de raisons d'être inquiets comme cela.

Sur le CCAS, Dominique l'a très bien dit, on a des excédents qui se sont accumulés depuis un certain temps, qui dorment sur un compte non rémunéré au Trésor Public. Ils dorment sur un compte non rémunéré au Trésor Public parce qu'on n'a pas, nous, établissement public, la possibilité de faire des placements même sur des livrets, cela n'existe pas. À un moment, on peut légitimement se poser la question de savoir s'il faut continuer à verser la même subvention ou d'abord solliciter les excédents qui n'avaient pas été utilisés les années précédentes en dépit des efforts réalisés par les uns et les autres. C'est ce qu'on propose cette année, c'est en gros de remettre l'excédent aux sommes nécessaires pour

avoir un petit fonds pour fonctionner comme il se doit, comme il est prudentiel de le faire. On adaptera, et Marcel, je crois, a utilisé l'expression « ajuster », on adaptera la subvention aux besoins. Je rappelle que de nous faire le procès pour ne pas avoir distribué assez d'argent comme si on était une sorte de Picsou qui ne distribuons pas à des gens qui en avaient besoin, alors même que nos agents et parfois nos élus font des permanences dans les locaux associatifs des Restaurants du Cœur et du Secours populaire pour précisément informer avec à la base, même si je suis d'accord avec Dominique, la médiation est bien meilleure que le document écrit, le document écrit existe depuis assez longtemps, quasiment depuis 2014, je crois. Faire croire cela, ce n'est pas très raisonnable parce que c'est faux et je crois que Driss a posé la bonne question dans son intervention. Pourquoi ? Pourquoi nous faire ces griefs ? Je comprends que d'autres choix soient faits, il n'y a pas de problème, mais pourquoi nous reprocher de faire ce que certains auraient aimé faire. À part cela je ne vois pas.

Il y a une question peut-être, d'occupation du domaine politique, mais je pense qu'il y a un moment où il faut savoir saluer ce qui est fait, dire qu'on n'est pas d'accord, peut-être, prendre l'exemple des portes qui ne s'ouvrent pas ou d'une fois où on avait à la fois une épidémie de grippe, de Covid et de gastro pour expliquer qu'il n'y avait pas de personnel ou pas assez de personnel dans une école de Saint-Herblain parmi les quinze, pourquoi pas, mais ce n'est pas à la hauteur. Essayons de garder un peu de hauteur sur ce dont on débat dans ce Conseil Municipal et de ne pas avoir des raisonnements trop anecdotiques !

Je vais vous inviter à prendre acte de ce débat et proposer au vote les orientations budgétaires.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

31 voix POUR

12 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-004

OBJET : PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DU DÉFICIT DE LA RÉGIE D'AVANCES DU CABINET DU MAIRE

DÉLIBÉRATION : 2023-004
 SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DU DÉFICIT DE LA RÉGIE D'AVANCES DU CABINET DU MAIRE

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Le 14 décembre 2022, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) a signalé à la trésorerie de Saint-Herblain qu'une dépense avait été réalisée sur le compte bancaire de la régie d'avances du cabinet du maire d'un montant de 3 585.60 € via internet, en outre supérieur à la limite réglementaire de 2 000 € imposée par l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, et qu'il n'y avait pas les provisions suffisantes sur le compte.

En effet, le débit sur le compte de la régie a été effectué le 14 décembre 2022 et fait suite au renouvellement d'un abonnement annuel souscrit pour la première fois en décembre 2021 sur cette régie pour un outil de communication et de gestion des réseaux sociaux de la ville au tarif de 1 569.60€ / an.

La société éditrice américaine a informé par mail le 12 octobre dernier du renouvellement automatique de l'abonnement à cet outil. Une incompréhension s'est produite à la lecture du mail rédigé en anglais sur le montant du renouvellement et surtout sa prise d'effet.

Aussi, le tarif proposé a été multiplié par plus de 2 de manière unilatérale et ce dès 2022 et non 2023.

Lors de l'envoi de la facture par mail le samedi 10 décembre dernier indiquant un prélèvement en date du 12 décembre, le service a constaté le lundi 12 décembre que le montant du renouvellement était bien de 3 585.60 € dès 2022. Le montant de la facture dépassait le plafond légal, et les fonds sur le compte de la régie étaient insuffisants.

Nouvellement nommée depuis le 2 décembre 2022, la régisseuse pensait que cette somme n'allait pas pouvoir être prélevée et serait donc rejetée par la Banque de France car, dans l'intervalle, la carte bancaire ayant servi à la dépense en 2021 venait d'être remplacée par une nouvelle carte bancaire activée par la DRFIP le 28 novembre 2022. Habituellement dans le système bancaire classique, l'ancienne carte est désactivée automatiquement dès l'activation de la nouvelle carte ce qui n'a pas été fait dans le cas présent.

Dès le 12 décembre, la régisseuse a, d'une part, contacté la société pour revoir les modalités de paiement (compte tenu du montant plafonné de paiement sur internet), et d'autre part, demandé le rejet du paiement auprès du trésorier de Saint-Herblain. A cette même date, la régisseuse avait transmis une demande de reconstitution de l'avance de sa régie au vu de précédentes dépenses auprès du service finances pour la régularisation du solde du compte et en vue du rendez-vous annuel avec la trésorerie de Saint-Herblain. Elle a été traitée par le service finances le 14 décembre 2022.

Le 6 janvier 2023, conformément au décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics et aux dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, Monsieur le chef de service du service de gestion comptable de SAINT-HERBLAIN demande au conseil municipal la prise en charge par la ville de la dépense précitée et la reconstitution de l'avance de la régie d'avances du cabinet du maire.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal la prise en charge par la ville de Saint-Herblain de cette dépense permettant la gestion des réseaux sociaux de la Ville, pour un montant de 3 585.60 €.

Par conséquent Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la ville à prendre en charge cette dépense d'un montant de 3 585.60 € réalisée par la régisseuse titulaire de la régie d'avances du cabinet du maire afin de permettre la reconstitution de l'avance de la régie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la présente délibération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce sujet qui est assez technique ? Jean-François TALLIO.

M. J.F TALLIO : Non, ce ne sera pas sur ce dossier, mais comme le règlement intérieur nous interdit de réintervenir après vous. C'est pour deux petites précisions par rapport aux mots dont vous nous avez affublés.

Sur le CCAS, sur le fond, notre essentielle critique vient des propos de Monsieur COTTIN. Quand il dit « j'en ai parlé avec la Directrice et avec le Président du C.C.A.S. », quand pour nous très simplement, ce débat doit d'abord avoir lieu en Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Sur le deuxième point et très tranquillement, vous nous dites qu'il ne faut pas comparer Saint-Herblain et Couëron, ce ne sont pas des villes de même strate. Or, que lit-on dans Presse-Océan, peut-être à tort, des propos du Maire de Saint-Herblain : c'est qu'on a 22 millions d'investissements quand à Couëron ils n'en ont que 5.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela, Jean-François...

M. J.F TALLIO : C'est ce qu'on lit...

M. LE MAIRE : Je pense que tu n'as pas dû écouter jusqu'au bout. Quand il ne faut pas comparer, c'est que Couëron n'était pas astreint au contrat de confiance de toute façon ayant moins de 40 000 habitants, c'est tout. C'était juste cela. Et je ne m'adressais pas à vous.

M. JF TALLIO : Sauf que là, je le précise parce que pour l'auditeur lambda il pouvait y avoir confusion, c'est tout, mais effectivement il y a une différence.

M. LE MAIRE : Je continuerais à dire, merci de l'avoir gentiment souligné, que nous avons deux fois plus d'habitants que Couëron et que nous allons investir à peu près entre 3 et 4 fois plus. C'est une comparaison qu'on peut parfaitement faire avec toutes les communes, nos collègues d'Orvault, ou comparons-nous par rapport à Rezé par exemple. En l'occurrence, la comparaison que je faisais était liée au fait que Couëron n'est pas assujettie à moins de 40 000 habitants au fait que le contrat de confiance ne s'applique pas à Couëron de toute façon.

Merci d'avoir eu l'occasion de rappeler que nous investissions par habitant davantage qu'à Couëron. Je pense que les Couëronnais font ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont et nous aussi en réalité, tout simplement. Il n'y a pas de procès à faire à qui que ce soit.

C'est bon pour cette délibération ? Je peux la mettre au vote ?

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-005

OBJET : RECETTES COMMUNALES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

DÉLIBÉRATION : 2023-005
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : RECETTES COMMUNALES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Dans le cadre d'une procédure judiciaire de surendettement, lorsque, parmi les recommandations homologuées par le juge, figure l'effacement de certaines créances des collectivités territoriales, la mesure d'effacement s'impose à la collectivité.

Vu les états et produits éteints par une décision du juge et dressés par Monsieur le Trésorier qui demande l'admission en non-valeur et par suite de décharge de ses comptes de gestion des sommes portées sur lesdits états ci-après et reproduits,

Vu les pièces à l'appui,

Vu que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement du fait de l'effacement de la créance par décision du juge,

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes éteintes pour un montant global de 710.37 €.

Les crédits sont inscrits au BP 2023 imputation 6542 01 31101.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix les conclusions du rapporteur.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Madame Farida REBOUH, 2^{ème} Adjointe.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

ABSENT : Bertrand AFFILÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-006

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DÉLIBÉRATION : 2023-006
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Depuis la réforme de la commande publique en 2016, les modalités de fonctionnement de la Commission d'appel d'offres ne sont plus encadrées par le Code de la commande publique afin que chaque acheteur puisse se doter « des règles les mieux à même de répondre aux caractéristiques qui lui sont propres, à son environnement et à ses contraintes ».

C'est ainsi que le Conseil Municipal du 14 décembre 2020 (délibération n°2020-132) a approuvé le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Commission de délégation de service public (CDSP), actuellement en vigueur.

Concernant la CAO, au-delà des règles de fonctionnement, ce document fixe les domaines de compétences facultatives de la CAO. Une précision mérite d'être ajoutée afin de clarifier le sort des marchés subséquents à un accord-cadre qui ne sont pas soumis à la CAO.

L'article 2.1.2 « compétences facultatives de la CAO » est complété par la stipulation suivante :
« Quelle que soit la procédure, les marchés subséquents d'un accord-cadre ne sont jamais soumis à la CAO. ».

Cette précision permettra notamment d'encadrer juridiquement le sort des marchés subséquents des accords-cadres lancés en procédure formalisée. Cette technique d'achat peu utilisée jusqu'alors tend à se développer dans certaines familles d'achats afin de répondre aux besoins des services.

Par ailleurs, ce même article doit être amendé suite à la modification de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique : le 4° relatif aux services juridiques n'existe plus. Il convient donc d'en supprimer la référence dans le règlement intérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public modifié et annexé à la présente délibération avec une entrée en vigueur à la date du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- d'abroger à cette même date la délibération n°2020-132 du 14 décembre 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, aux relations aux entreprises et aux affaires générales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme REBOUH : Monsieur le Maire m'a confié la présidence de cette séance le temps de son absence. Y a-t-il des observations ou des interventions à faire ? S'il n'y en a pas, on va pouvoir voter.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-007

OBJET : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - RECTIFICATIF TARIFS 2023 INSCRITS DANS LA DÉLIBÉRATION N° 2022-041 DU 4 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION : 2023-007
SERVICE : DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA RÉGLEMENTATION

OBJET : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - RECTIFICATIF TARIFS 2023 INSCRITS DANS LA DÉLIBÉRATION N° 2022-041 DU 4 AVRIL 2022

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

L'article L2333-9 du Code Général des Collectivités prévoit les tarifs maximaux de la taxe locale de publicité extérieure. Les dispositions de l'article L. 2333-12 du CGCT prévoit une revalorisation annuelle de ces tarifs dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Toutefois, lorsque les tarifs ainsi obtenus sont des nombres avec deux chiffres après la virgule, ils sont arrondis au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 € étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €.

Or cet arrondi n'a pas été appliqué dans la délibération 2022-041 du 04 avril 2022.

Il y a donc lieu de procéder à un rectificatif en vue de la transparence et de la bonne information du public.

Pour **les enseignes**, les tarifs maximaux de taxe locale prévus au 1° du B de l'article L2333-9 du CGCT qui servent de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L2333-9 s'élèvent en 2023 à **16.45** euros, arrondi à **16.50** euros par mètre carré (base) dans les communes de moins de 50 000 habitants.

- Pour **les préenseignes et dispositifs publicitaires**, les tarifs maximaux prévus à l'article L2333-10 du CGCT, par application des majorations possibles, s'élèvent en 2023 à **21.70** euros par mètre carré (base) dans les communes de moins de 50 000 habitants membres d'un EPCI de 50 000 habitants et plus.

Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer le tarif majoré aux publicités et présenseignes depuis 2019 et de maintenir pour les enseignes le tarif base non majoré.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le rectificatif des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2023, inscrits dans la délibération 2022-041 du 04 avril 2022 ainsi qu'il suit :

Catégorie de supports		2022	2023
Dispositifs publicitaires (< à 50 m²) - (base)	non numériques	21,10 €	21,70 €
Préenseignes (< à 50 m²) - (base)			
Dispositifs publicitaires (> à 50 m²) - (base x 2)	numériques	42,20 €	43,40 €
Préenseignes (> à 50 m²) - (base x 2)			
Dispositifs publicitaires (< à 50 m²) - (base x 3)	numériques	63,30 €	65,10 €
Préenseignes (< à 50 m²) - (base x 3)			
Dispositifs publicitaires (> à 50 m²) - (base x 6)		126,60 €	130,20 €
Préenseignes (> à 50 m²) - (base x 6)			
Enseignes entre 7 et 12 m² - (base)		16,00 €	16,50 €
Enseignes entre 12 et 50 m² - (base x 2)		32,00 €	33,00 €
Enseignes > à 50 m² - (base x 4)		64,00 €	66,00 €

Mme REBOUH : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sébastien ALIX, puis Christine NOBLET.

M. ALIX : Merci. Nous voterons évidemment cette délibération purement administrative, mais nous nous saisissons rapidement de cet instant pour mettre en lumière un problème bien franco-français : la multiplication des normes, des textes de loi, des autorisations, interdictions, des lois absurdes et/ou contradictoires des décrets inapplicables, et nous ne vous parlons pas seulement de la loi qui interdit d'appeler son cochon Napoléon, car 2 milliards, voici ce qu'a coûté l'inflation d'un bâti entre 2017 et 2021. Le volume du code général des collectivités territoriales lui, a triplé en vingt ans et le code de l'urbanisme a augmenté de 44 % en dix ans, une maladie française.

Le 4 janvier, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat a annoncé la tenue en mars 2023 des états généraux de la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales. Une consultation des élus locaux vient de se terminer, je ne sais pas si vous aviez pu y assister. Déjà en 2011, le Sénat a adopté la proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités locales afin de simplifier l'édifice normatif. Plus récemment en 2020, à l'issue d'un sondage du Sénat pour le plein exercice des libertés locales, les élus avaient majoritairement exprimé que leur préoccupation était l'inflation normative. Cette tendance qui dure n'est pas anecdotique, les textes rendent difficile la conduite des projets locaux en augmentant le coût et concourt sans aucun doute possible à une autre tendance lourde, celle des défections d'élus et le refus pour les citoyens investis de s'engager en politique.

Bien sûr, nous pouvons suivre des formations proposées aux élus, mais vous vous doutez bien qu'en deux jours de formation sur l'urbanisme, le PLU, le SCOT et d'autres sigles sympathiques, on ne fait qu'effleurer le sujet. Bien sûr, les grandes villes comme la nôtre ont des techniciens chevronnés, compétents, mais quid des élus des petites villes avec moins de moyens et comment faire même pour un esprit chevronné quand un texte contredit un autre texte.

Pour Françoise GATEL sénatrice d'Ille-et-Vilaine, ce temps fort à venir est nécessaire, je la cite « la norme a fini par devenir diabolique, contre-productive et coûteuse. On a des collectivités qui essaient d'optimiser les finances publiques et qui n'ont pas besoin d'être surchargées avec des normes superfétatoires ».

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ALIX. Christine NOBLET.

Mme NOBLET : Je confirme, cette délibération est vraiment très administrative et à vrai dire peut-être que c'est heureux que vous puissiez compter sur nous pour donner un peu de chair à ce genre de délibération.

C'est pour nous l'occasion de revenir sur la nuit du 4 au 5 janvier dernier, pas pour les mêmes raisons que mon prédécesseur. Cette nuit-là, 10 % environ des panneaux publicitaires ont été retirés sur les mille qui le seront à terme dans l'agglomération, c'est-à-dire fin 2024, conformément au règlement local de publicité métropolitain qui a été approuvé en juin dernier.

La presse titrait : « à Nantes, la Métropole ne tombe plus dans le panneau publicitaire ». À Nantes, c'est peut-être visible, mais à Saint-Herblain boulevard Marcel Paul ou sur le boulevard Salvador Allende par exemple, nous n'avons pas vu la différence. Il y a même en ce moment, des panneaux lumineux affichant un message nous expliquant qu'avec des LED, la consommation électrique est si faible que c'est moins cher qu'un café.

Nous voulons connaître l'échéance de dépose des panneaux sur notre commune, c'est-à-dire quel panneau avec son adresse et la date de la fin du contrat.

Et enfin, pour avoir échangé avec des commerçantes et des commerçants, nous entendons qu'elles et ils n'ont pas eu d'informations de la ville ou de la Métropole leur intimant d'éteindre les enseignes et les lumières de leurs vitrines entre minuit et six heures du matin comme voté par le Conseil Communautaire en juin 2022.

Nous rappelons aussi qu'ils peuvent éteindre une heure après la cessation d'activité, tant qu'à faire. Qui est chargé de faire respecter ce règlement ? La chambre de commerce, Nantes métropole ou la ville ?

Merci pour votre réponse.

M. LE MAIRE : Je crois que Jérôme peut apporter quelques éléments de réponse.

M. SULIM : On partage ce que vous dites. Les élus métropolitains ici ont voté le règlement local de publicité métropolitain et la ville de Saint-Herblain a fortement contribué à sa traduction dans les faits.

On a commencé par tout ce qui est mobilier urbain public, c'est cela qui a commencé à être fait, par la Métropole, par Saint-Herblain et par les autres communes. Là, on va rentrer dans une deuxième étape qui va être la vérification de la conformité de tout ce qui est publicitaire privé et on va regarder avec la Métropole qui utilise les services d'un prestataire pour voir sur le territoire de Saint-Herblain comme sur d'ailleurs sur les autres communes, ce qui est conforme avec le nouveau règlement local de publicité métropolitain et ce qui ne l'est pas.

Nous allons engager, je ne peux pas vous donner les délais exacts, mais assez prochainement en concertation avec les métropoles, une information auprès des commerçants, mais aussi auprès des publicitaires pour leur dire : nous constatons qu'à tel endroit, vous n'êtes pas en conformité, vous avez deux ans, de mémoire, pour vous mettre en conformité avec le règlement local de publicité métropolitain.

Tout cela pour dire que je comprends votre impatience, je pense que nous la partageons, mais il faut aussi que les choses petit à petit se mettent en œuvre. Déjà, première étape c'est la mise en conformité de tout ce qui est le mobilier en fin de compte qui est piloté par les communes avec une diminution, vous l'avez vu de tout ce qui est grands panneaux d'affichage et panneaux lumineux. Et puis la deuxième étape, qui va commencer maintenant, c'est la mise en conformité de tout ce qui concerne les opérateurs.

La mise en conformité, qu'est-ce que c'est ? Cela peut-être la suppression de panneaux en fonction du zonage. Cela peut-être la réduction de la taille du panneau d'affichage et cela peut-être aussi la question de l'éclairage, le fait que cela soit interdit entre minuit et six heures du matin. Tout cela va se mettre en place, mais je vous rappelle que pour que la mise en conformité soit totale, ils ont deux ans pour que les opérateurs se mettent en conformité. Et c'est à l'issue de cette étape que les communes pourront être amenées à agir et à sanctionner ceux qui ne seraient pas en conformité avec le règlement local de publicité métropolitain.

M. LE MAIRE : Jocelyn.

M. GENDEK : En complément de ce que vient de dire Jérôme SULIM, concernant votre question sur le pouvoir de police du RLPm, nous sommes actuellement dans la période transitoire, c'est-à-dire qu'il y a une conférence des Maires qui aura lieu début avril concernant le transfert de ce pouvoir de police. À Saint-Herblain, nous y sommes favorables et ce sera effectif si le pouvoir est bien transféré au 1^{er} janvier 2024. En attendant, c'est bien à la commune de faire appliquer les règles du nouveau RLPm qui est en place depuis juillet 2022.

M. LE MAIRE : Et cela se traduira concrètement sur le nouveau RLPm par le passage de 37 à 17 panneaux de 8 m² sur le territoire de Saint-Herblain, une division par deux assez largement, à moins de 20 sur l'année 2023. Ce sera entre maintenant et la fin de l'année 2023, mais on est rentré dans la première des deux années et on en aura deux pour être complètement dans les clous. Je partage complètement votre point de vue : afficher de manière lumineuse avec des LED en disant notre panneau ne coûte tellement pas cher qu'il coûte à peine le prix d'un café, vous remarquerez je ne suis même pas sûr qu'ils expliquent si c'est par jour, par heure, par mois. En plus, ce n'est pas forcément très précis. Idéalement, dans cette période où on est tous à la recherche d'économie d'énergie, je pense qu'il aurait fallu tout simplement les interdire, comme dépense énergétique inutile et se traduisant par un gaspillage, parce qu'à ma connaissance on voit bien que cela n'apporte pas vraiment de services à la population, à la différence peut être d'autres dépenses d'électricité qui elles, sont nécessaires.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Sébastien ALIX, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-008

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

DÉLIBÉRATION : 2023-008
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

1 Créations de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 15/02/2023.

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence/
Cabinet du maire	Assistant administratif	35/35 ^{ème}	Rédacteur
DAC	Responsable d'Unité Régie générale	35/35 ^{ème}	Technicien
DRH	Chargé de masse salariale	35/35 ^{ème}	Rédacteur ou attaché
DRH	Administrateur SIRH	35/35 ^{ème}	Technicien ou ingénieur
EDUCATION	Responsable du pôle parcours éducatifs	35/35 ^{ème}	Animateur ou rédacteur

Les agents seront recrutés par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1° et L. 332-8-2° du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient ;
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

2 Création de poste dans le cadre de la nécessité de remplacer des agents placés en période de préparation au reclassement

La création suivante aura comme date d'effet le 15/02/2023.

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence/
EDUCATION	ATSEM	35/35 ^{ème}	ATSEM

3 Créations de postes à la suite de la promotion interne

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 15/02/2023.

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence/
PATRIMOINE	Responsable de pôle	35/35 ^{ème}	Ingénieur
DRS	Chargé de suivi comptable	35/35 ^{ème}	Rédacteur
EDUCATION	Responsable du pôle relations aux usagers	35/35 ^{ème}	Rédacteur
PATRIMOINE	Chargé d'opération	35/35 ^{ème}	Technicien
EDUCATION	2 responsables éducatifs	35/35 ^{ème}	Animateur
EDUCATION	Chargé de coordination PRE	35/35 ^{ème}	Animateur
DJSAS	Animateur CSC	35/35 ^{ème}	Animateur
PATRIMOINE	Chargé de coordination électricité	35/35 ^{ème}	Agent de maîtrise
EDUCATION	Responsable d'unité restaurant scolaire	35/35 ^{ème}	Agent de maîtrise

4 Créations de postes non permanents pour renforcer les équipes

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 15 février 2023.

Il s'agit de répondre à un **accroissement temporaire d'activité** ou un **accroissement saisonnier d'activité** (Article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique).

Dans un souci de continuité de service, ces contrats peuvent être conclus pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Lorsque les agents sont recrutés pour une courte durée et/ou sur une durée hebdomadaire inférieure à un temps complet, les agents pourront être rémunérés à l'heure.

Direction	Nombre de postes et quotité	Cadre d'emplois de référence/ Fonctions
DPR	1 poste à temps complet	Animateur/animateur de proximité
DAC	1 poste à temps complet	Adjoint technique/agent polyvalent
DAC	1 poste à temps complet	Adjoint administratif/agent d'accueil-inscriptions
DAC	4 postes à temps complet	Adjoint de patrimoine/Agents festival des jeux

DJSAS	1 poste à temps complet	Adjoint technique/agent « ça bouge dans les parcs »
DJSAS	3 postes à 5,7%	ETAPS/Educateurs Futsal
DJSAS	10 postes à temps complet	ETAPS
DJSAS	2 postes à temps complet	ETAPS/activités loisirs
DJSAS	4 postes à temps complet	Adjoint d'animation/activités loisirs
DJSAS	1 poste à temps complet	ETAPS/Surveillant piscine vacances scolaires
DJSAS	2 postes à 10%	ETAPS/Surveillant piscine Dimanche
DJSAS	1 poste à temps complet	ETAPS/ « ça bouge dans les parcs »
DNPE	3 postes à temps complet	Adjoint techniques/jardiniers
PATRIMOINE	2 postes à temps complet	Adjoint techniques/agents de maintenance logistique
PATRIMOINE	1 poste à temps complet	Adjoint technique/agents de maintenance électro technicien
DRS	1 poste à temps complet	Attaché/ instructeur marchés
SOLIDARITE	1 poste à 50%	Auxiliaire de puériculture/ accompagnant enfant porteur de handicap
SOLIDARITE	2 postes à temps complet	Auxiliaires de puériculture/agents volants
SOLIDARITE	2 postes à temps complet	Agents sociaux/agents volants
SOLIDARITE	1 poste à temps complet	Aide-soignante/accompagnement activités plein air
EDUCATION	1 poste à temps complet	Adjoint administratif/gestionnaire inscription ALSH/séjours

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux créations des postes susvisés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents et non permanents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à prendre toute disposition relative à l'application de ces décisions au personnel concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des interventions ? Amélie GERMAIN.

Mme GERMAIN : Merci, Monsieur SAÏD.

Pour nous, ce tableau des emplois nous conduit à nous interroger sur plusieurs points, et j'y reviendrais. Nous ne cessons d'entendre des agents de la ville et des parents d'élèves qui manquent d'ATSEM dans quasiment toutes les écoles de la commune.

Monsieur SAÏD et Monsieur le Maire aussi lors de la délibération du ROB, vous avez reconnu une impossibilité de remplacer massivement plusieurs ATSEM dans l'urgence en citant un exemple d'épidémie. Mais ce dont nous parlons, ce sont des ATSEM en formation qui ne sont pas remplacées, cinq ATSEM en formation dans une école, en général c'est prévu en amont. Et puis, il faut pouvoir remplacer les absences pour maladie avec réactivité. On observe aussi, une absence d'ATSEM depuis un mois dans une école de la commune.

Sur certaines écoles cela entraîne des difficultés accrues compte tenu de l'importance des ATSEM dans leur soutien aux enseignantes et aux enseignants et c'est notamment le cas dans les écoles classées REP+ comme l'école de la Sensitive.

Nous renouvelons notre proposition de renforcement d'une équipe volante d'ATSEM qui pourrait remplacer rapidement les ATSEM absentes.

Je vais revenir tout de suite sur le point que vous venez d'évoquer. On parle de création de postes à 5,7 %, vous nous dites que c'est un complément de revenu, mais cela représente 70 euros, j'ai du mal à voir... Ce serait un complément d'une autre activité, cela reste extrêmement précaire, je pense qu'il faut vraiment revenir dessus.

Comment être durablement motivé avec un aussi faible traitement, il doit y avoir un turnover. Pourquoi ne pas mutualiser plusieurs offres pour que ces intervenants puissent travailler davantage.

Et enfin, vos réponses en commission sur le personnel de GAO, la médiathèque, ne nous ont pas convaincues. Quels renforcements de personnel sont prévus pour stabiliser cet équipement indispensable au quartier.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci. Sur les postes à 5,7 %, si j'ai bien compris, il s'agit d'intervenants ponctuels pour une activité précise qui s'appelle le futsal pour laquelle il nous faut non pas faire intervenir nos éducateurs sportifs en général, mais recruter des gens qui sont en même temps étudiants en STAPS, j'imagine, et qui ont cette spécialité dans leur bagage si j'ose dire. Si on ne les recrute pas à 5,7 % on ne fait pas de futsal. Concrètement, cela veut dire que par exemple à la Bernardière ou à la Sensitive, on aura des jeunes qui traîneront sans activité parce qu'on aura refusé d'embaucher un étudiant quelques heures, par exemple pendant les vacances scolaires, pour qu'il y ait cette activité. Il faut quand même faire attention à ce qu'on réclame.

Pour les questions de remplacement d'ATSEM et de formation, Driss ?

M. SAÏD : En complément, que fait-on ? On arrête l'activité ou alors on augmente la quotité et ils sont payés à ne rien faire. Je n'ai pas de solution : on a un besoin, on a une proposition, c'est en adéquation, je ne vois pas comment expliquer plus clairement cela.

Sur les ATSEM, je suis en désaccord. Il n'y a pas de vacances de postes, il n'y a pas de crise, on a réussi à recruter encore récemment trois ATSEM titulaires, il n'y a pas de vacances de postes sur les emplois d'ATSEM. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cela ne veut pas dire qu'on garantit la présence de l'ATSEM 100 % du temps de l'année, mais on n'a pas de crise aiguë d'absentéisme en ce moment au niveau des ATSEM. On a une équipe volante, on pourrait la renforcer. On a vu tout à l'heure déjà des dépenses de fonctionnement, une masse salariale qui occupe déjà près de 73 % du budget des dépenses. Cela veut dire qu'on augmenterait encore nos dépenses de fonctionnement.

Malgré ce contexte financier compliqué, on a fait le choix politique parce qu'on s'est interrogé sur le maintien d'une ATSEM par classe, on s'est interrogé sur la possibilité d'optimiser cela, de mettre une ATSEM pour deux classes, par exemple dans les QPV où les grandes sections ne sont plus qu'à douze avec une enseignante ou un enseignant : est-ce qu'on maintient quand même l'ATSEM ? On a fait le choix que oui pour maintenir une qualité d'accueil des enfants. Peut-être sur le point de la formation aussi, c'est un des rares avantages des 1 607 heures, c'est que pour les agents notamment de l'Éducation, cela nous a donné une enveloppe d'heures pour les formations. Les ATSEM sont amenées à faire des formations essentiellement hors temps scolaire, sur les petites vacances scolaires. Il est très rare qu'une ATSEM parte en formation sur le temps scolaire et ne soit pas à son poste dans la classe, on privilégie les temps de formation sur les petites vacances, cela impacte peu l'accueil des enfants.

Sur GAO, on l'a dit, on l'a répété, nous sommes très attentifs à la situation. Peut-être un point d'actualité : nous avons une nouvelle personne qui est arrivée à la médecine préventive, mise à disposition par le centre de gestion et qui remplace notre ancien médecin. La première mission de cette nouvelle personne a été de recevoir l'intégralité des agents de GAO pour voir s'il y avait une nécessité de prendre telle ou telle mesure notamment suite aux propos du médecin précédent. Nous sommes rassurés sur la situation actuelle des agents. Renforcer les équipes, encore une fois, on essaie d'avoir une gestion saine. Il y a à la médiathèque GAO deux fois plus d'agents qu'à la médiathèque du bourg, par exemple. La médiathèque du bourg est pourtant très fréquentée, plus que GAO, mais il y a deux fois plus d'agents à GAO. Renforcer encore ? Je ne suis pas sûr que ce soit une solution. On a par contre, besoin de moyens humains sur ce quartier, et on les déploie avec les animateurs jeunesse, avec les animateurs de la prévention, avec nos partenaires de l'ADPS, etc. Cela poursuit son cours.

Je vais aussi donner la parole à Monsieur GENDEK peut-être sur un autre aspect puisqu'on a un aspect évidemment conditions de travail des agents, mais on a aussi un aspect prévention de la délinquance, j'ai envie de dire très clairement pour certains jeunes qui dépassent les limites, qui dépassent le cadre dans lequel on doit se comporter dans un établissement public et pour lesquels on a pris des mesures récemment, et on espère que cela porte ses fruits. À GAO, quel est le problème ? On le redit, c'est le volume de jeunes qui fréquentent, c'est très bien que les jeunes du quartier Sillon fréquentent un établissement culturel de Saint-Herblain, mais on a des débordements de comportement de certains jeunes, je ne dis pas que ce sont tous les jeunes, mais certains jeunes ont un problème de comportement qu'il faut revoir. On a mis en place des solutions pour ce faire, mais je laisserais mon collègue Jocelyn GENDEK en dire deux mots s'il le souhaite.

M. LE MAIRE : Juste une petite chose, il n'y a pas que les jeunes du quartier, il y a aussi des jeunes qui viennent de l'extérieur et qui contribuent à faire grossir le flux des visiteurs au-delà sans doute du raisonnable. Jocelyn.

M. GENDEK : Effectivement, on en est sur un équipement intercommunal presque, en tout cas, inter-quartier pour le moins.

Concernant la situation sur GAO au sein de l'équipement et au sein du secteur, Driss l'a dit sur la partie accompagnement des agents, coordination entre les services pour proposer une offre conséquente aux jeunes, cela fait partie de nos valeurs. Cela aurait été facile de fermer l'équipement, mais cela n'a aucunement été envisagé.

La deuxième chose, beaucoup l'ont réclamé, c'est le vigile, mais ce n'est pas notre façon de faire non plus, mais à un moment donné, quand les bornes sont dépassées, il faut agir. On a trois de ces jeunes qui se sont vus prononcer un rappel à l'ordre la semaine dernière avec des mesures réparatrices, au

sein de la médiathèque, accompagnées d'agents bibliothécaires et c'est la dernière étape avant des sanctions un peu plus importantes et une exclusion définitive. Voilà pour la situation je dirais, ferme, mais on continue le travail concernant la partie prévention avec une forte proposition d'accompagnement sur les vacances d'hiver qui arrivent et une participation très forte, mais de tous les services qu'ils soient culturels, sportifs et nos partenaires aussi de l'ADPS et bien entendu des animateurs de proximité de la prévention de la délinquance.

M. LE MAIRE : Merci, Jocelyn. Je vais mettre aux voix les conclusions du rapporteur.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

31 voix POUR

12 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-009

OBJET : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – DECATHLON SAINT-HERBLAIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION : 2023-009
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – DECATHLON SAINT-HERBLAIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

En application des articles L.3132-20 et suivants du Code du travail, l'entreprise DECATHLON SAINT-HERBLAIN a sollicité le Préfet aux fins d'obtention d'une dérogation à la règle du repos dominical le 02 avril 2023 pour 85 salariés chargés de changer la configuration du magasin, sans ouverture au public.

L'opération consiste à déplacer et ré-planter la totalité des rayons du magasin, soit un total de 2 200 mètres linéaires.

Dans le cadre de cette procédure, l'article L.3132-21 du Code du travail prévoit que les autorisations sont accordées après avis du conseil municipal et, le cas échéant, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées de la commune.

L'entreprise DECATHLON SAINT-HERBLAIN justifie sa demande de travail le dimanche, sans ouverture au public, pour permettre l'organisation des opérations en toute sécurité.

Par ailleurs, elle mentionne que la fermeture du magasin en semaine pour réaliser ce changement de configuration porterait atteinte au fonctionnement normal du magasin et entraînerait un préjudice économique pour l'établissement.

Seuls les collaborateurs volontaires de la société DECATHLON travailleront le dimanche 02 avril 2023. Ils bénéficieront de l'ensemble des garanties sociales prévues par leur accord collectif.

Le Comité Social et Economique, consulté le 13 décembre 2022, a émis un avis favorable à cette demande.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à la demande de DECATHLON SAINT-HERBLAIN de déroger à la règle du repos dominical le dimanche 02 avril 2023 pour 85 salariés chargés de changer la configuration du magasin, sans ouverture au public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, relations aux entreprises et affaires générales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Éric COUVEZ a demandé la parole.

M. COUVEZ : Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Herblinoises et Herblinois.

Vous m'avez mangé un bout de ma déclaration, mais ce n'est pas grave, c'est mieux quand on redit les choses.

En avril 2022, le groupe DÉCATHLON a déclaré avoir réalisé 4,2 milliards d'euros, soit une progression de 18 % par rapport à l'exercice précédent. Alors on va dire que tout va bien pour DÉCATHLON comme son slogan « à fond la forme ».

Si nos informations sont bonnes, DÉCATHLON va passer du magasin tel qu'on le connaît aujourd'hui à un magasin tournant, type IKEA où on rentre d'un côté où on sort de l'autre en ayant déambulé dans tout le magasin histoire d'alimenter les acheteurs compulsifs, avec des produits pas vraiment faits localement et au bilan carbone contestable.

Pour couronner le tout, les chalands sont aiguillés prioritairement vers les caisses automatiques, car il n'aura échappé à personne, qu'aujourd'hui ce sont sept caisses standard, mais avec une seule caissière ou un seul caissier, sauf le samedi. Et comme chacun le devine, les caisses automatiques qui ne payent pas de cotisations ce n'est pas bon pour le régime de retraite par répartition.

Certes, il y aura des petits jeunes volontaires pour travailler le dimanche histoire de se faire un petit billet pour améliorer leur quotidien d'étudiant, comme chez BRICO DÉPÔT qui en tant que magasin de bricolage a le droit de le faire. Mais combien le font vraiment de gaieté de cœur quand le chef leur tape sur l'épaule en leur disant « je compte sur toi camarade, salarié, collaborateur »...

M. LE MAIRE : Le chef ne dit sans doute pas « camarade », Éric !

M. COUVEZ : Cela peut être un camarade, par exemple, un camarade de tennis.

... sachant que la liste a du mal à se remplir. La migration durera si mes informations sont bonnes, du vendredi soir après le dernier client au mardi après-midi englobant le dimanche. Pourquoi ne pas avoir fait cela en semaine du lundi au jeudi et laisser les salariés se reposer le dimanche en famille ou faire du sport après une semaine de labeur.

C'est pourquoi notre groupe votera tout simplement contre, car comme vous le constaterez, le patronat, le capital, comme le gouvernement avec les retraites en demande toujours plus à celles et ceux qui font et qui créent leur richesse, et nous ne voulons pas qu'une fois de plus, et pas à pas, l'exception devienne la règle.

M. LE MAIRE : Merci Éric pour cette explication de vote. Je rappelle qu'ici, pour nous, ce n'est pas une décision, c'est un avis qu'on donne et le Préfet en fera bien ce qu'il voudra, concrètement. Éric BAINVEL.

M. BAINVEL : Pour compléter le sujet avec le camarade de la NUPES : fermer pour cause d'inventaire, on a tous vu cela déjà et toutes, on a l'image d'un panneau avec une porte close. Je précise ce n'est pas un inventaire, mais c'est la réorganisation d'un magasin dont il s'agit.

La même question qu'Éric COUVEZ : pourquoi ne pas le réorganiser en semaine ? La réponse qui nous est apportée dans les délibérations, c'est que la fermeture du magasin en semaine entraînerait un préjudice économique pour l'établissement. C'est sûr, c'est évident. Mais quelle perte réellement pour ce leader français des articles de sport et qui, comme l'a rappelé Éric COUVEZ, pas spécialement écologique, en passe de devenir le numéro un. On pourrait nous rétorquer évidemment que les salariés seraient gagnants et gagnantes puisque selon la loi, ils et elles devraient être payés(es) au moins le double et devraient bénéficier d'un temps de repos supplémentaire puisque cela aurait lieu un

dimanche. Très bien, mais dans ce cas-là que la Direction de DÉCATHLON le fasse pour l'ensemble de ses salariés sans cette obligation de travail le dimanche.

Rappelons, puisque cela a déjà été donné, mais je donne un autre chiffre, que l'enseigne DÉCATHLON appartient à la famille MULLIEZ, 700 personnes, dont la fortune est estimée en 2022 à plus de 50 milliards d'euros. Vous divisez par 700, vous verrez, ce n'est pas mal, on a de quoi vivre. Quand on nous parle des riches tout à l'heure, on voit qu'il y en a certains qui ont un peu plus d'argent que d'autres quand même, en général.

Aussi, pour les mêmes raisons qui ont toujours amené notre groupe à se prononcer contre les dérogations au repos dominical, nous voterons contre et nous espérons aussi que la NUPES va se rassembler sur ces questions-là.

Merci.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.

Les interventions qui ont eu lieu sont assez traditionnelles, il ne s'agit pas ici de généraliser le travail le dimanche, il s'agit d'un emploi ponctuel un dimanche pour une réorganisation qui n'intervient pas toutes les semaines ou tous les mois ou même tous les ans dans un magasin comme DÉCATHLON, cela doit être, si je ne me trompe pas, le deuxième déménagement, peut-être trois qu'ils ont eu depuis qu'ils sont installés dans le rez-de-chaussée du bâtiment d'Usine Center. En tout cas la demande est faite, nous devons donner notre avis. Je vais mettre aux voix cet avis.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

31 voix POUR

12 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET , Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

ABSENTS : Jérôme SULIM, Matthieu ANNEREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-010

OBJET : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ÉLU

DÉLIBÉRATION : 2023-010
 SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ÉLU

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Hors de la présence de Monsieur Matthieu ANNÉREAU, conseiller municipal et de Monsieur Jérôme SULIM, Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable

Par demande écrite du 21 janvier, Monsieur Matthieu ANNÉREAU, conseiller municipal, sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle au regard de son interprétation des propos tenus à son encontre par Monsieur Jérôme SULIM, Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable, lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022.

Monsieur Matthieu ANNÉREAU considère que les propos tenus par Monsieur Jérôme SULIM présentent un caractère outrancier, sans cependant les citer dans sa demande.

Monsieur ANNÉREAU n'avait fait état d'aucun dépôt de plainte à la date de sa demande. Depuis, il a informé le Maire le 6 février au matin, de ce dépôt de plainte pour injures publiques, réalisé ce même jour lundi 6 février 2023.

Monsieur ANNÉREAU demande donc à ce titre à bénéficier de la protection fonctionnelle.

Fondement juridique et bénéficiaires de la protection fonctionnelle

En application de l'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation, contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

La protection fonctionnelle ouverte à ces élus s'étend également aux voies de fait, injures ou diffamations dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou à l'exercice de leurs fonctions (CAA Marseille, 03 février 2011, n°09MA01028).

L'article L.2123-35 du CGCT n'ouvre pas le bénéfice de la protection fonctionnelle aux élus municipaux qui ne sont pas titulaires d'une délégation.

Une réponse ministérielle parue au JOAN du 30 juin 2020 (n°20743) précise que « *s'agissant des élus qui ne sont pas expressément cités par l'article L2123-35 du CGCT, ceux-ci ne sont a priori pas concernés par le dispositif législatif actuel de protection fonctionnelle. Néanmoins, l'intention du législateur en 2002 était d'appliquer aux élus la protection fonctionnelle dont bénéficient les agents publics. Or le juge administratif a pu préciser dans un arrêt du 08 juin 2011 que l'octroi de la protection fonctionnelle à tout agent public relève d'un principe général du droit, rappelé par la loi, qui trouve à s'appliquer à tous les agents publics quel que soit le mode d'accès à leurs fonctions (CE, 08 juin 2011, n°312700). Au regard de ces éléments, c'est au juge souverain qu'il appartiendrait de se prononcer sur l'application du dispositif de protection fonctionnelle prévu par le CGCT aux élus locaux n'ayant pas reçu délégation de l'exécutif de la protection fonctionnelle, en l'absence de mention expresse les concernant.* »

L'assureur de la Ville a été consulté et a confirmé que la garantie couvrait uniquement le maire ainsi que les élus titulaires d'une délégation.

Mise en oeuvre

La protection fonctionnelle consiste à la prise en charge par la Ville des frais de procédure et d'avocat. Conformément aux dispositions du décret n°2017-97 du 26 janvier 2017, l'élu communique à la collectivité le nom de l'avocat qu'il a librement choisi et la convention conclue avec lui au titre de l'article 10 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. La collectivité peut toutefois conclure une convention avec l'avocat choisi ou accepté par le demandeur.

La collectivité règle directement à l'avocat les frais prévus par la convention, ou si la convention n'a pas pu être conclue, la prise en charge des frais exposés est réglée à l'élu sur présentation des factures acquittées par lui.

La convention peut prévoir une prise en charge des frais au fur et à mesure de leur engagement, à titre d'avance et sur justificatifs.

Le règlement définitif intervient à la clôture de l'instance, sur présentation du compte détaillé prévu à l'article 12 du décret n°2005-790 du 12 juillet 2005, relatif aux règles de déontologie de la profession d'avocat.

La collectivité se réserve le droit de ne prendre en charge qu'une partie des honoraires, lorsque le nombre d'heures facturées ou déjà réglées apparaît manifestement excessif. Ce caractère s'apprécie au regard des prestations effectivement accomplies, des pièces et des justificatifs produits ou de la nature des difficultés présentées par le dossier.

Appréciation des faits par les membres du Conseil Municipal

Il appartient au Conseil Municipal d'apprécier précisément les faits qui lui sont soumis afin d'estimer leur pertinence au regard du droit de la protection fonctionnelle.

Il doit notamment s'attacher à déterminer si les faits en cause ont dépassé le cadre normal d'opposition et de polémique politique.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'octroi de la protection fonctionnelle sollicitée par Monsieur Matthieu ANNEREAU ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Quelqu'un tient-il à s'exprimer sur ce sujet ? Primaël PETIT ?

M. PETIT : Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération dont on se serait bien passé, il faut admettre que ce n'est pas très glorieux.

Il faut savoir aussi que cette délibération nous a été présentée tardivement, et vous venez de l'évoquer, la plainte date de ce matin, ce n'est pas évident pour nous d'apprécier toute la délibération et je crois que c'est une première, a priori.

Pour nous, des dérapages verbaux, il y en a eu dans ce Conseil, dans cette assemblée, des dérapages parfois agressifs, voire diffamatoires, de la part des élus de votre majorité et cela nous l'avons déjà dénoncé. Ces dérapages s'expliquent peut-être, car ces derniers se retrouvent régulièrement en difficulté par manque de concertation, de présence ou d'écoute.

Et comme j'aime à vous le rappeler, votre majorité est tout aussi relative que celle du Président MACRON, aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue. Je ne sais pas si cela vous fait plaisir d'être comparé au Président MACRON, mais c'est une attaque politique et uniquement politique.

Je me répète également, mais nous sommes dans notre rôle, quand nous vous interpellons, questionnons ou lorsque nous vous faisons des propositions. Cela plaît ou pas, mais c'est notre rôle.

Pour ce qui concerne le Conseil Municipal de décembre dernier, beaucoup de nos adhérents nous ont interpellés choqués par l'ambiance et l'attitude du Maire et de certains conseillers. Un membre de votre majorité ayant même évoqué un Conseil exécrable. Pour être tout à fait honnête avec vous, je ne l'avais pas ressenti comme cela, en tout cas, ce n'était pas pire que d'habitude, mais il faut les entendre.

Nous avons procédé à un rapide visionnage du début du dernier Conseil jusqu'au drame qui nous vaut cette délibération. Enfin, je dis drame, mais plutôt le petit spectacle orchestré par Monsieur ANNEREAU et son groupe. Était-ce une goutte d'eau ou attendait-il son moment ? C'est difficile à dire.

Même si les paroles de Monsieur SULIM relèvent pour nous uniquement de l'attaque politique, et nous sommes quand même là pour faire un peu de politique, ce n'est pas à nous d'en juger. C'est donc pour des questions d'équité autour de cette table que nous voterons pour cette délibération, car nous considérons que l'ensemble des élus doit pouvoir bénéficier de la protection fonctionnelle.

J'ai bien compris finalement que ce n'était pas tout à fait ce qui nous était demandé, mais c'est comme cela que nous on l'a apprécié et qu'on a décidé de voter pour.

Merci.

M. LE MAIRE : Je comprends votre positionnement, Monsieur PETIT, mais je ne comprends pas bien quand vous parlez de petit spectacle et sur quoi vous vous fondez, parce que je ne sais toujours pas quels propos précisément sont en cause.

M. BAINVEL : Je peux répondre...

M. LE MAIRE : Oui, Éric BAINVEL.

M. BAINVEL : C'est lorsqu'il a été signalé que CIOTTI avait été élu, c'est en rapport à cela.

CIOTTI, c'est la droite extrême pour ne pas dire extrême droite, c'est ce qui a été reproché. Moi, c'est la même chose, je n'ai pas été choqué, c'est une attaque politique, pas plus qu'autre chose. Nous avons plus de remarques à faire sur la manière dont des fois, en particulier Madame JACQUET est traitée par certains membres de la majorité. C'est là où il aurait pu y avoir quelque chose.

Si par contre nous votons pour au départ, parce que pour l'instant ne sont couverts que ceux qui ont des délégations si on a bien compris, c'est pour que tous les élus puissent être couverts, c'est tout.

Pour ce qui est de Monsieur ANNEREAU, quand on parle de petits jeux orchestrés, on a bien remarqué, là aujourd'hui c'est beaucoup plus calme, mais le dernier Conseil Municipal ils ont commencé très fort et on n'est pas étonné qu'ils se fassent un peu de publicité. Ce qui est dommage, c'est que ce serait mieux qu'on fasse de la politique plutôt que ce genre de chose.

M. LE MAIRE : D'accord.

Si je comprends bien, c'est le passage que nous avons validé tout à l'heure qui fait foi maintenant : « est-ce l'élection d'Éric CIOTTI à la présidence des républicains, chantre des passerelles entre la droite traditionnelle et l'extrême droite qui vous fait lever les ailes et être aussi cassant vis-à-vis de ce que nous faisons à Saint-Herblain ? Je ne le sais pas, mais vous nous répondrez ou pas sur le sujet, peu importe, en tout cas ce qui importe... » On est d'accord : vous nous dites qu'il n'y a rien, mais vous allez voter pour. Concrètement, cela veut dire que derrière si tout le monde vote pour, tous les frais d'avocats qui pourraient être engagés par Monsieur ANNEREAU dans le cadre de cette affaire, c'est la collectivité qui les paye. Comme la plainte a été déposée ce matin, on n'a pas de retour sur le traitement judiciaire de cette plainte. Monsieur BAINVEL.

M. BAINVEL : Cela c'est à la justice de juger, mais nous par contre, dans ce cas-là ce qui pourrait être intéressant c'est de proposer dans un prochain Conseil Municipal une délibération sur le fait de pouvoir permettre à tous les élus d'être couverts de la même manière que les élus qui ont une délégation. C'est sur ce principe qu'on juge, ce n'est pas sur le reste qu'on juge.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si c'est techniquement possible, je crois que c'est au cas par cas quand il n'y a pas de délégation, par exemple, parce qu'on fait partie d'une minorité qui a été aussi mal élue que la majorité en réalité, on ne bénéficie pas par définition de la possibilité de protection fonctionnelle. Et à ma connaissance, personne ici ne l'a utilisée alors même que je pense, pour ma part, j'aurais pu l'utiliser dans un certain nombre de cas, mais j'ai privilégié le dialogue et l'explication avec les gens concernés, pas forcément la voie judiciaire. Cela regarde chacun. On est dans une configuration un peu particulière, parce que si c'est cela qui motive la plainte et la demande de protection fonctionnelle, je vous signale que dans tous nos Conseils Municipaux à un moment ou un autre tout parallèle fait, vous avez parlé de mentor tout à l'heure, je ne sais plus qui parmi vous, mentor cela suppose qu'on est sous influence mentale, propos outranciers.

Je rappelle que dans notre règlement intérieur, vous pourrez lire l'article 18, « les rappels à l'ordre s'effectuent sur la base de propos outranciers à caractère diffamatoire ou injurieux ». Pour moi, il n'y a pas de diffamation ou d'insultes ici. Dans toutes les configurations comme celle-ci, à chaque fois la réponse sera la même. Évidemment, quelqu'un qui se prend une baffes, il n'y a pas photo, on est d'accord, qui que ce soit parmi nous, quelqu'un se fait insulter, mais insulter, qui que ce soit parmi nous, doit être défendu par la collectivité, délégation ou pas délégation, on est d'accord là-dessus. Pour un débat entre nous où on emploie des termes qui ne sont pas de l'insulte, parce qu'après cela fait jurisprudence, et si cela fait jurisprudence, on n'est pas sorti d'affaire si j'ose dire.

Imaginez la plainte sans suite : accuser quelqu'un d'avoir dit quelque chose qui n'était pas vrai, cela s'appelle comment ? Au prochain Conseil on pourrait avoir le match retour. Là, je vous proposerais qu'on se calme là-dessus et qu'on privilégie, me semble-t-il, les échanges plutôt que le fait de judiciaire de façon un peu outrancière. Jean-François TALLIO.

M. J.F. TALLIO : Je pense que ni les uns ni les autres, on n'avait imaginé en démarrant ce mandat, qu'on aurait une délibération de ce type. Peut-être un peu, parce qu'il y a eu excès, peut-être un peu, parce qu'il y a eu utilisation d'une opportunité. On est dans cet échange et on est d'autant plus dans cet échange, Madame JACQUET, qui me regardez en l'absence de Monsieur ANNÉREAU, qu'on n'a pas votre explication dans le cadre de ce débat et c'est un manque.

En revanche, c'est un droit qui est ouvert aux minorités particulièrement parce que nous n'avons pas de délégation et que c'est une possibilité d'être défendu quand on pense être défendu. En revanche, avant même que peut-être et je l'espère, Madame JACQUET intervienne et après avoir eu dans nos interventions cette alerte à l'endroit de la majorité sur le cadre de cette protection, de ce droit, on avait prévu de voter pour, on s'abstiendra et non pas pour baisser casaque, mais parce que le cadre qu'on a rappelé ensemble dans notre échange est de nature à alerter, c'est ce qu'on a fait et en même temps prendre la mesure de ce que cela impliquerait si tout le monde votait pour au sens de frais par la commune, supportés par le contribuable dans les proportions qui peuvent être conséquentes.

M. LE MAIRE : Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Madame GASCOIN.

Mme GASCOIN : Je voulais revenir, puisque c'est un peu le thème de ce moment, sur des propos qui ont été dits. J'ai attendu maintenant, parce que je voulais recalculer sur ce que disait Monsieur TALLEDEC sur ma présence au CCAS sur douze réunions du CA, je n'ai été absente que quatre fois. Dire que je n'étais pas là tout le temps, ce n'est pas très sympa.

M. LE MAIRE : Attendez, on ne va pas commencer un petit concours de, il a dit ceci, j'ai dit cela. Je ne pense pas qu'il ait dit que vous étiez tout le temps absente.

Dominique.

M. TALLEDEC : Je n'ai pas dit que vous étiez d'une part tout le temps absente, j'ai constaté que sur l'année 2022 sur quatre CCAS vous avez été absente trois fois c'est tout.

M. LE MAIRE : Bernard FLOC'H a demandé la parole.

M. FLOC'H : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

Je suis le doyen de cette assemblée, et je suis choqué que cette tournure ait une tournure politique. C'est vrai que Monsieur ANNEREAU a réagi. Je tiens à vous rappeler que je suis ici sans étiquette, je ne fais pas de politique. Cela vous fait peut-être rigoler, mais non, je ne fais pas de politique, mais je suis choqué que Monsieur ANNEREAU, c'est vrai qu'il a réagi à une insulte politique je dirais quand on traite quelqu'un de faire partie de l'extrême droite. D'ailleurs, je ne voyais pas le rapport que cela avait avec le débat, le sujet, qu'il y avait ce jour-là. Je suis sorti, j'ai suivi, pour moi c'est politique. Je ne pensais pas qu'en étant dans cette assemblée, je vivrais cela. Je suis quand même choqué, je l'avoue. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur FLOC'H, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y ait eu une insulte de formulée en traitant, parce que quand je lis, « est-ce que c'est l'élection d'Éric CIOTTI à la présidence des républicains, chantre des passerelles entre la droite traditionnelle et l'extrême droite qui vous fait lever les ailes ». Pour moi, il n'y a pas d'insulte, il n'y en a pas.

M. FLOC'H : C'est vrai, j'enlève le mot insulte, il y a eu une insinuation, c'est mieux, c'est le mot, insinuation cela fait partie de l'extrême droite. J'enlève le mot insulte, pour moi c'est une insinuation, mais cela n'enlève pas que je ne m'attendais pas à cela.

M. LE MAIRE : Si Monsieur ANNEREAU est choqué par les insinuations, c'est une nouveauté.

Jean-Pierre FROMONTEIL et après je vous proposerais de passer au vote.

M. FROMONTEIL : Je ne suis pas doyen, mais j'ai un peu d'âge et j'aimerais redonner une certaine noblesse au sens politique.

Dans un Conseil Municipal, nous sommes très centrés sur la gestion de la vie communale, mais la politique est aussi un élément d'orientation, où chacun trouve ses boussoles. Et je pense que la dissociation entre la politique et les décisions plus administratives, plus de gestion courante, c'est un tout qui nous concerne aujourd'hui dans la cité herblinoise.

La politique, c'est noble, chacun y trouve ses marques, chacun s'en inspire un peu, beaucoup ou pas du tout. C'est une partie de notre sens d'engagement citoyen, je pense à tous, et là je pense qu'il faut replacer les propos dans le temps dans lequel ils ont été prononcés. Il y avait réellement, au niveau national, pas au-delà de Saint-Herblain, mais dans le centre de la France, il y avait un certain nombre de débats notamment dans la droite et des choix politiques pour les républicains qui sont un parti traditionnel de la France. Il y avait un certain nombre de débats, de choix de personnes, et des choix politiques également et je pense que c'est dans ce contexte de choix que les propos ont été tenus avec une actualité qui était plus large que Saint-Herblain, mais qui concernait aussi Saint-Herblain.

M. LE MAIRE : Merci, Jean-Pierre, pour cette explication de fond d'écran de l'atmosphère qu'il pouvait y avoir.

Je vais mettre au vote.

Monsieur Primaël PETIT ne prend pas part au vote.

Le Conseil, après délibéré, rejette la demande de protection fonctionnelle sollicitée par Monsieur Matthieu ANNEREAU, selon les votes suivants :

**2 voix POUR
32 voix CONTRE
6 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-011

OBJET : SUBVENTION CLASSES À THÈME 2023

DÉLIBÉRATION : 2023-011
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : SUBVENTION CLASSES À THÈME 2023

RAPPORTEUR : Guylaine YHARRASSARRY

Dans le cadre des parcours éducatifs « éducation à l'environnement », la Ville propose aux classes des écoles maternelles et élémentaires des actions d'éducation à l'environnement :

- L'accueil en classes vertes à la Gournerie (2 jours pour les classes maternelles de grande section et 4 jours pour les classes élémentaires du CP au CM2), à raison de 20 à 22 classes sur une année scolaire.
- Le départ de 8 classes de découverte avec hébergement (5 jours / 4 nuits) dans 2 centres agréés par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Le versement de subventions relatives aux classes à thème pour soutenir des projets à l'initiative des enseignants tels que des visites de fermes pédagogiques, de musées, de jardins, d'expositions, etc...

En ce qui concerne les classes à thème, les candidatures déposées par les enseignants ont été étudiées en commission, en prenant en compte le règlement des conditions d'attribution des classes d'environnement.

Pour cette année scolaire, 43 classes à thème, réparties sur 8 écoles, ont été retenues pour un montant total de 7 765 euros. Le détail des projets et des budgets est annexé à la délibération. Les classes à thème se dérouleront entre février et juin 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 7 765 euros aux coopératives ou associations d'écoles publiques de Saint-Herblain listées en annexe de la présente délibération dans le cadre des classes à thème.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, imputation 65748 213 43004 exercice 2023.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Jean-François TALLIO.

M. J.F. TALLIO : Mesdames, Messieurs, nous aimerions connaître les modalités d'attribution des classes à thème puisqu'aucun ou aucune élu des groupes d'opposition ne siège aux commissions qui accordent les subventions à ces classes, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Pourquoi par exemple, ne pas permettre à l'ensemble des classes d'âges de maternelle, la possibilité de participer aux classes à thème à la Gournerie ?

Enfin, de plus en plus d'enseignants mettent en place une pédagogie basée sur l'éducation des enfants par la nature et dans la nature. Une étude récente montre que les humains sont de plus en plus déconnectés de la nature, c'est l'expérience de la nature, c'est-à-dire toutes les interactions plus ou moins conscientes que l'on a avec la nature qui permet aux humains de se connecter à la nature et à s'y intéresser. Cette pédagogie de l'éducation des enfants dans la nature et par la nature est un formidable levier, quant à l'éducation, à l'écologie des enfants et futurs citoyens et citoyennes, face au défi écologique et climatique qui les attend.

Nous proposons que les enseignants et les enseignantes qui pratiquent cette pédagogie tout au long de l'année y compris avec des élèves de petites sections puissent bénéficier d'un financement des classes à thème ainsi que d'aide par la mise à disposition d'animateurs comme dans les classes à la Gournerie.

Et je rappelle à l'occasion de cette petite intervention, ce que vous avez souligné suite aux interventions sur le ROB ou tout au moins l'apport préliminaire sur l'égalité femme homme que l'on pourrait avoir cette dimension traitée dans de prochaines attributions de classes à thème.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Guylaine.

Mme YHARRASSARRY : Monsieur TALLIO, concernant les critères d'attribution, c'est lors de commissions qui se réunissent avec les services, on a les enseignants, nous sommes des élus à étudier ces dossiers en échange.

Sur les critères, je ne les connais pas par cœur, je suis désolée, je reviendrais vers vous pour vous les communiquer. Il y en a certains que je peux évoquer, sur le bénéfice de certaines classes ou certains élèves de façon à les suivre et que tous les élèves puissent en bénéficier. On s'attache à faire attention à ce que l'ensemble des enfants puissent bénéficier de ces classes à thème au fur et à mesure des années sur les différents projets.

Je rappelle aussi que ce sont des projets qui sont à l'initiative des enseignants. Nous les accompagnons pour les réaliser. J'ai bien noté et je partage ce qu'évoquais, Madame GERMAIN et ce que vous évoquez vous-même maintenant, concernant l'égalité dont vous parliez, garçon fille. Je vous rappelle que lorsque l'on a écrit notre programme, notre projet d'éducation éducative de territoire, nous avons un axe qui est démocratie et citoyenneté avec un enjeu, l'inclusion, et que cette possibilité de travailler sur ces sujets est ouverte aux enseignants.

Je le note et je partage ce que vous avez évoqué.

M. LE MAIRE : Merci Guylaine.

Je pense que c'est la réunion annuelle où on fait le bilan de l'année et où on ouvre des perspectives qui pourrait être le bon endroit pour suggérer qu'il y ait un travail là-dessus, et que la direction de l'éducation travaille aussi ou se mette en quête de construction d'une petite boîte à outils comme elle le fait pour d'autres sujets pour avoir des matières à travailler. Peut-être qu'il faudra imaginer aussi travailler avec les parents sur le sujet, cela ne me semblerait pas inutile non plus, cela pourrait être un atelier du PEDT comme il n'y en a d'autres.

Mme YHARRASSARRY : Monsieur TALLIO, je ne reviendrais pas vers vous, car je peux vous apporter la réponse à l'instant. Un rappel des critères : les écoles qui ne sont jamais parties, donc prise en compte ce que je vous disais tout à l'heure, des historiques de participations des écoles et des classes au cours des six dernières années, correspondant au cursus scolaire de la grande section au CM2, les classes de CM2, si les enfants ne sont jamais partis puis les autres classes élémentaires, les candidatures des écoles en REP, Réseau d'Éducation Prioritaire et contrat local d'accompagnement, et pour les classes maternelles de grande section favorisées en fonction des possibilités d'accueil sans pénaliser les candidatures des classes élémentaires qui répondraient aux trois premiers critères que je viens d'énoncer. Et pas de possibilité de cumuler les classes environnement sur une même année scolaire.

M. LE MAIRE : Un petit remords ? Allez, Monsieur BAINVEL. On ne va pas relancer le débat.

M. BAINVEL : Du tout, le problème c'est que ce n'est réservé qu'à partir des grandes sections et pourquoi cela n'est pas réservé aussi aux petites et moyennes sections pour les classes à thème de la Gournerie ? C'est ce que vient de dire Madame YHARRASSARRY, c'est aussi ce problème-là.

La deuxième question, c'est qu'il y a de plus en plus de classes et vous pouvez aller le mercredi matin à la Chézine, entre autres il y a plein d'écoles, que ce soit Condorcet, les Grands Bois, il y a même des

écoles nantaises qui viennent, qui sont les Châtaigniers, et il y a Joli Mai qui commence aussi à s'y mettre, il y a de plus en plus de classes, d'enseignants qui pratiquent l'école dehors et ce serait bien, je pense, que cela soit intégré dans le système des classes à thème. C'est une question.

M. LE MAIRE : Je pense, Monsieur BAINVEL, que toutes les pratiques pédagogiques méritent d'être accompagnées dès lors qu'elles ont un intérêt en tout cas pour les enfants et qu'elles sont validées par l'inspection de l'Éducation nationale, ce qui est le cas pour tout ce que l'on propose ici. J'imagine que pour les sorties à l'extérieur de l'école, c'est le même principe, on dépose un projet, pour dire voilà ce que je veux faire... Le seul élément, c'est qu'on n'avait pas eu de demandes d'accompagnateurs ou d'accompagnatrices sur le sujet. En général, je pense que ce sont des parents disponibles qui accompagnent. C'est à nous de travailler cela et à intégrer, mais évidemment on ne pourrait pas, si jamais on le fait, avoir à la fois une classe qui pourrait faire cette éducation en milieu naturel et en même temps faire classe verte à un autre moment de l'année. Après, c'est une question de suroffre, si j'ose dire pour certains, et pas au détriment des autres. Cela peut se travailler, je pense, et on va regarder ce qui peut être fait aussi.

Là, il s'agit juste de subventionner les classes à thème de 2023.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

ANNEXE DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023-011 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

SUBVENTIONS POUR LES 43 CLASSES A THEME DU 1ER SEMESTRE 2023

CLASSES RETENUES		SYNTHESE DES PROJETS	NOMINATION	MONTANT SUBVENTION ACCORDE
BERNARDIERE MAT				
MME HERVE	TPSPS	Découverte et observation du monde marin à l'Océarium du Croisic projet "mer et océan" mené sur l'année dans les classes maternelles, en lien avec les rencontres littéraires dont la sélection est "de la goutte d'eau à l'océan"	ASSOCIATION ECOLE PRIMAIRE BERNARDIERE	800,00 €
MME BERTRET	PSMS			
MME DRODELOT	PSMS			
MME LE GUILLOU	GS			
MME JEGO	GS			
	80			
RABOTIERE MAT				
MME VERRON	TPSPS	Découverte d'un lieu et d'un animal : le poney découvrir un lieu de proximité avec les enfants et les familles (centre équestre du Tillay) apprendre à maîtriser ses réactions émotionnelles face à l'animal	COOPERATIVE MATERNELLE RABOTIERE	210,00 €
MME BALOGUE	PS			
	42			
RABOTIERE MAT				
MME DUGUE	PSMS	Sortie en bord de mer pour découvrir le milieu aquatique du littoral : pêche à pied découvrir un lieu de biodiversité, la nécessité de protéger les milieux naturels 1 journée en juin	COOPERATIVE MATERNELLE RABOTIERE	400,00 €
MME MORILLE	MS			
	40			
RENE GUY CADOU ELEM				
MME MENARD	CE1 CE2	Découverte d'un milieu naturel : le Canal de la Martinière, sa faune et sa flore / ateliers nature (Quai vert à Frossay) juin 2023 En lien avec le questionnaire le monde du vivant : observer des animaux dans leur milieu naturel, le cycle de vie, les interdépendances (réserves du Masserau et Mignon) et l'impact de l'homme sur la nature et sa préservation	ASSOCIATION ECOLE PRIMAIRE RENE GUY CADOU	460,00 €
MME PATE	CE2 CM1			
	46			
RENE GUY CADOU ELEM				
MME STRAEBLER	CM1CM2	hébergement : centre Marceau de la Ligue de l'enseignement à Batz-sur-mer Découverte de l'environnement et du patrimoine local : visite du grand Blockhaus de Batz-sur-mer, 3 demi-journées de découverte de la voile, visite du port et du bourg du Croisic, randonnée autour de la presqu'île du Croisic avec travail sur l'énergie (vue sur le parc éolien).	ASSOCIATION ECOLE PRIMAIRE RENE GUY CADOU	1 035,00 €
	23			
JOLI MAI MAT				
MME BOUREAU	PS	Découverte d'un centre équestre (poney club de la Salentine Houssay) : visite des écuries, explications de la vie des poneys (habitat, nourriture), préparation des poneys (participation aux soins), brossage et promenade dans le val de chézine (initiation équitation) les 8-9-13-15-16 et 23 juin (1 séance par classe)	OCCE 44 - ECOLE MATERNELLE JOLI MAI	780,00 €
MME DENAJAR	PS			
MME PAYAN	MS			

MME DURIF	MS			
MR MENARD	GS			
MME CHENE	GS			
	156			
SENSIVE MAT				
MME GUIGO	TPSPS	De la goutte à l'océan : comprendre et rendre plus concret une partie du cycle de l'eau (du fleuve à l'océan) découvrir et comparer différents types de paysages (ville, marais, bord de mer) observer et comparer la faune et la flore de ces différents milieux naturels explorer les perceptions sensorielles du milieu marin 3 journées en période 4 et 5 - découverte de la Loire (traversées en navibus) - découverte des marais - sortie bord de mer	ASSOCIATION MATERNELLE LA SENSIVE	1 200,00 €
MME HERY	PS			
MME ROBINEAU	PSMS			
MME GUERIN-BREMAUD	MS			
MME SIMON-GENEST	MSGs			
MME GUISSSE	MSGs			
MME DUBOURG	GS			
	120			
SENSIVE ELEM				
MME THETIOT	CP	Faire vivre le jardin pédagogique de l'école visites de jardins (Chantrerie à Nantes) visite ferme de Ranjonnière à Bouguenais et visite usine Arc en ciel	OCCE ECOLE PUBLIQUE LA SENSIVE	280,00 €
MME FOUCHER	CP			
	28			
CREMETTERIE				
MME BIANCHI	CPCE1	sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement et à l'adoption d'une attitude éco-responsable dans leur quotidien, leurs balades, leurs vacances sortie à la journée à St Brévin le 9 mai 2023, visite de l'exposition "Océans" au muséum d'histoire naturelle de Nantes	OCCE 44 - ECOLE PRIMAIRE CREMETTERIE	240,00 €
	24			
MME PARMENTIER	PS MS GS	Découverte d'un milieu naturel : le littoral en lien avec les sorties régulières en extérieur dans le quartier, découvrir un nouvel environnement Sortie à la journée à l'école du littoral à St Brévin le 9 mai 2023 avec une animation	OCCE 44 - ECOLE PRIMAIRE CREMETTERIE	115,00 €
	23			
MME LAMPERIERE	PS MS	IDEM : date de la sortie : 8 juin 2023	OCCE 44 - ECOLE PRIMAIRE CREMETTERIE	470,00 €
MME POTIRON	MS GS	IDEM : date de la sortie : 25 mai 2023		
	47			
NELSON MANDELA				
MME DURAND-MANGUY	TPS	Parcours sensoriel à la découverte des animaux de la ferme de la Ranjonnière à Bouguenais: sensibiliser à la découverte du monde du vivant par l'éveil sensoriel (observer, toucher, écouter, sentir); reconnaître et nommer les animaux de la ferme; visite 1/2 journée entre avril et juin 2023	ASSOCIATION ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE NELSON MANDELA	430,00 €
MME FELIDE	PS			
MME MARSAULT (MME POTIRON)	PS			
MME CHERIEF	PSMS			
	86			
MME INISAN	MS	Des cabanes dans tous les sens ! Grimpons aux	ASSOCIATION	420,00 €

MME DAHAN	MS	arbres se déplacer dans des environnements variés, naturels ou aménagés; prendre des risques mesurés; être citoyen responsable de son environnement	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE NELSON MANDELA	
	42			
MME MORISSEAU	GS	Des cabanes dans tous les sens ! Grimpons aux arbres	ASSOCIATION ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE NELSON MANDELA	480,00 €
MME BEAUPLET	GS	se déplacer dans des environnements variés, naturels ou aménagés; prendre des risques mesurés; être citoyen responsable de son environnement		
	48			
NELSON MANDELA MME JOLY MME BLANC MME HUITRIC MME BOUTET	CE1CE2 CE1CE2 CE1CE2 CM1	Découvrir le monde animal (visite et découverte d'un centre équestre) une journée entre fin avril et début juillet au Poney club de la Salentine	ASSOCIATION ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE NELSON MANDELA	445,00 €
	89			

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-012

OBJET : FESTIVAL CINÉ-MOTION 2022-2023 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CINÉMA D'ANIMATION (AFCA)

DÉLIBÉRATION : 2023-012
 SERVICE : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : FESTIVAL CINÉ-MOTION 2022-2023 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CINÉMA D'ANIMATION (AFCA)

RAPPORTEUR : Laurent FOUILLOUX

La Ville de Saint-Herblain, via sa Maison des Arts, organise la 3^e édition de Ciné-motion, festival international du film d'animation amateur en stop-motion.

La mission de la Maison des Arts consiste à favoriser l'accès à la culture par la pratique artistique dans les domaines de la musique, des arts plastiques et des arts numériques. Le décroisement des disciplines étant encouragé, le stop-motion, discipline autant plastique que numérique, s'y pratique depuis 2011 au travers d'ateliers, de stages et de temps de médiation organisés tout au long de l'année.

Après deux éditions à succès en 2018-2019 et 2020-2021, la Ville relance « Ciné-motion », festival international du film d'animation amateur en stop-motion, avec une 3^e édition qui a débuté le 13 mai 2022 par l'appel à concourir et qui s'achèvera le 13 mai 2023 par la projection des courts-métrages en compétition et les remises de prix au cinéma Lutétia.

Plusieurs objectifs se poursuivent pour cette nouvelle édition :

- se tourner vers de nouveaux publics,
- faciliter l'accès à la pratique artistique autour du numérique, notamment sur le temps scolaire en impliquant des élèves Herblinois dans le cadre des parcours artistiques et culturels,
- impliquer et faire monter en compétence les acteurs locaux dans cette pratique,
- organiser ce festival en partenariat avec les différents acteurs du territoire dont le Cinéma Lutétia.

Les aspects créatifs et pédagogiques sont également très importants et ce festival, qui prend la forme d'un concours, se propose de récompenser les meilleurs réalisateurs de films d'animation en stop-motion. L'inscription se fait par le réalisateur ou son représentant légal, via la plateforme d'inscriptions de courts-métrages : Filmfest Plateform. À l'occasion de cette troisième édition, le jury attribuera également un prix au meilleur film réalisé par des réalisateurs Herblinois.

Ce concours est proposé à cinq catégories de participants :

- moins de 11 ans,
- de 11 à 16 ans,
- plus de 16 ans,
- films réalisés en famille ou films inter-âges,
- étudiants spécialisés en école supérieure de cinéma ou film d'animation.

À des fins de veille, de promotion et de communication du festival Ciné-motion et des actions que la Ville mène autour de la pratique du stop-motion, il est décidé d'adhérer à l'AFCA, Association Française du Cinéma d'Animation.

En détails, adhérer à l'AFCA, c'est :

- contribuer au travail de veille permanente sur les évolutions et les problématiques de la filière ainsi qu'au développement du secteur et à la mise en réseau de ses acteurs ;
- accéder gratuitement au centre de ressources (vidéothèque sur place : plus de 7000 titres, documentation, archives de la Lettre de l'AFCA) ;
- bénéficier d'un rendez-vous d'accompagnement ;
- recevoir la newsletter mensuelle ;

- profiter d'invitations ou de tarifs préférentiels sur les événements AFCA et ceux des partenaires.
De surcroît, le festival Ciné-motion projette de nouer un nouveau partenariat avec le Festival d'Animation de Rennes organisé par l'AFCA. La première expression de cette coopération se manifestera dès cette année par des échanges et des diffusions de films issus de nos festivals respectifs.

Le montant de cette adhésion est de 90 € pour l'année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'adhésion à l'Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture à la signer ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget de la ville, imputation 6281 311 41036 exercice 2023

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix les conclusions du rapporteur.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-013

OBJET : CHARTE DES JARDINS COLLECTIFS DE SAINT-HERBLAIN

DÉLIBÉRATION : 2023-013
SERVICE : DIRECTION DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : CHARTE DES JARDINS COLLECTIFS DE SAINT-HERBLAIN

RAPPORTEUR : Myriam GANDOLPHE

L'environnement est aujourd'hui au cœur des préoccupations de toute la société. Sa fragilité nous amène à nous interroger sur notre façon de le préserver. Il représente un enjeu essentiel de sauvegarde de la biodiversité et de la santé publique.

La Ville de Saint-Herblain est dotée de 600 hectares d'espaces verts publics communaux qui représentent 20 % du territoire. Depuis plus de 10 ans, la Ville applique l'« objectif zéro phyto » (non recours aux herbicides, insecticides et engrais chimiques) et pratique la gestion différenciée de ses espaces verts et naturels pour favoriser la biodiversité.

Pour relayer cette prise de conscience sur son territoire, la Ville de Saint-Herblain a choisi dès 2010 de promouvoir par la charte des jardins collectifs de Saint-Herblain les pratiques du jardinage écologique au sein des jardins collectifs qu'elle met à disposition des habitants. Cette charte s'adressait alors aux structures existantes, à savoir l'association des jardins familiaux et au jardin partagé du Tillay.

Depuis les jardins collectifs se sont multipliés et la Ville souhaite accompagner la poursuite de cette dynamique. Ainsi il est proposé d'abroger la charte approuvée par le Conseil Municipal du 28 juin 2010 et de la substituer par une nouvelle charte qui s'adresse à tous les habitants et habitantes qui jardinent sur un terrain municipal. Cette nouvelle charte a également pour objet de promouvoir le lien social, la convivialité et le partage de connaissances.

Les jardins collectifs sont des jardins situés sur des terrains appartenant à la Ville, cultivés par des habitants et habitantes de Saint-Herblain. On les appelle communément jardins « familiaux » ou « partagés ». Les habitants qui les cultivent sont le plus souvent réunis au sein d'associations à but non lucratif. Les bénévoles de ces associations gèrent les jardins, en lien étroit avec les services de la Ville. Ces jardins ont un intérêt général dans le sens où ils sont créés et animés pour le bien public.

Outre leur dimension environnementale et la culture d'une production vivrière, les jardins collectifs sont aussi des lieux de convivialité et de vivre ensemble. Des liens sociaux, souvent intergénérationnels et interculturels, se tissent au jardin, sur la base d'un intérêt commun pour le jardinage et la nature. Ils sont également des lieux de partage de pratiques, d'apprentissage et de transmission. La ville souhaite promouvoir aussi cette vocation à la fois sociale et pédagogique des jardins.

Au travers de la charte, le jardinier s'engage sur 8 points :

- 1/ Economiser et partager l'eau
- 2/ Jardiner sans produits nocifs
- 3/ Favoriser la biodiversité
- 4/ Valoriser les déchets verts
- 5/ Trier ses déchets
- 6/ Soutenir le projet associatif
- 7/ Favoriser l'ouverture au public
- 8/ Partager les connaissances

La charte sera signée par les Présidents d'association qui s'engagent officiellement au nom de leurs adhérents, chaque jardinier ayant obligation de la respecter.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la charte des jardins collectifs de Saint-Herblain de 2010,
- d'approuver la nouvelle charte,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'environnement et au cadre de vie, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Vincent OTEKPO, Alain CHAUVET.

M. OTEKPO : Merci, Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle charte des jardins collectifs de Saint-Herblain qui a pour objet de promouvoir les pratiques du jardinage écologique au sein des jardins collectifs.

On lit dans le projet de délibération, qu'outre la dimension environnementale et la culture d'une production vivrière, les jardins collectifs sont aussi des lieux de convivialité et de vivre ensemble. Des liens sociaux, souvent intergénérationnels et interculturels se tissent au jardin sur la base d'intérêts communs pour le jardinage et la nature.

C'est la raison pour laquelle « Saint-Herblain en commun » considère qu'une concertation avec les associations signataires de cette convention et leurs adhérents est indispensable et souhaitable de toutes les façons.

En commission, la rapporteuse nous a assuré que la concertation a été organisée, puisque la question avait été posée.

Il a en outre été demandé que le processus et le bilan de cette concertation soient valorisés et versés dans la délibération. En effet au-delà de l'information du Conseil Municipal, c'est aussi une façon de reconnaître l'investissement de toutes les parties prenantes à cette concertation et leur adhésion aux engagements énoncés dans la convention. Madame GANDOLPHE avait convenu que c'était une bonne idée. Nous nous rendons compte cependant que rien n'a changé dans l'écriture de la délibération, et notre proposition est restée lettre morte.

Je m'étonne d'ailleurs que le compte-rendu de la commission transition énergétique, aménagement et environnement n'ait pas retracé cet échange. Je demande par conséquent le rectificatif de ce compte-rendu de commission qui s'était tenu en visioconférence, l'enregistrement est sans doute encore disponible.

Monsieur le Maire, vous avez l'habitude de nous inviter à faire nos demandes en commission, et à travers cet exemple, vous conviendrez que même en vous prenant au mot, cela n'est pas plus efficace.

L'installation de l'observatoire citoyen de politiques publiques dont une présentation était attendue d'ailleurs à ce Conseil devait contribuer au développement de nouvelles modalités d'évaluation citoyenne et ainsi apporter plus de transparence sur l'action de la ville et faciliter une citoyenneté active. Pour ce qui est de la citoyenneté active, nous n'y sommes pas encore, en tout cas, sur ce sujet précis.

Par ailleurs, faire avec, comme le disait tout à l'heure Driss SAÏD, est une chose, valoriser le résultat de la concertation dans la délibération est autre chose. Il s'agit là d'une proposition concrète qui consisterait, à minima, à préciser que le sujet a fait l'objet d'une concertation en précisant le public qui a été concerté ou qui a participé, ce que la concertation a fait avancer et ce qui en a été retenu. C'était juste cela, et je trouve dommage que cela n'ait pas été repris, et qu'il n'y ait pas eu d'engagement en ce sens, à défaut d'avoir pu le prendre en compte dans la présente délibération.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OTEKPO.

Il se trouve que j'ai sous le nez le compte-rendu de la dernière commission transition écologique, aménagement et environnement. Je lis, point 1 : « charte des jardins collectifs de Saint-Herblain, Monsieur OTEKPO s'interroge sur l'abrogation de l'ancienne charte, il demande si cette nouvelle charte

a été travaillée, partagée et concertée avec différents acteurs. Madame GANDOLPHE répond que cette charte a fait l'objet de plusieurs réunions transversales avec différents partenaires, la Direction citoyenneté usager, futurs jardiniers de Bagatelle, les anciens jardiniers de la Savèze, l'association des jardins familiaux ainsi que d'autres associations. Elle précise que la ville accompagne les futurs jardiniers avec des formations s'ils le souhaitent. Monsieur OTEKPO trouve ce travail effectué très intéressant et bénéfique », vous l'avez bien confirmé par votre intervention, « il pense que cela aurait pu être valorisé dans la charte ». Cela n'a pas été valorisé dans la charte ni dans la délibération, parce que la délibération a été préparée telle quelle, j'imagine, et Madame GANDOLPHE rajoute que « nous continuerons à accompagner évidemment les associations créées ».

Y a-t-il d'autres demandent d'interventions ? Je laisse Alain intervenir et ensuite je redonnerais la parole à Myriam GANDOLPHE.

M. CHAUVET : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Initiée et approuvée en 2010, la charte des jardins collectifs se devait d'être amendée en fonction de l'évolution environnementale et aussi de notre vision de Saint-Herblain ville verte. Il est très important pour nous et les services d'apporter de nouvelles règles de jardinage, de projets, de connaissances, sans oublier l'ouverture au public tel que nous pouvons le constater sur les jardins de la Savèze.

Désormais, la charte des jardins collectifs c'est aussi l'apprentissage du tri et de la valorisation des déchets produits dans les jardins avec la mise en place de composteurs, à titre d'exemple, le partage et l'économie des ressources, en particulier pour l'eau, avec la mise en place d'une distribution suivant des plages horaires validées par les jardiniers, ce qui se fait actuellement dans les autres jardins, des Noëllles, la Rabotière et Bois Jo. Et la non-utilisation de produits divers et variés pouvant être nocifs à la santé des jardiniers et de la biodiversité environnante.

Pour finir, les jardins collectifs et/ou partagés sont des lieux riches de convivialité, de rencontres, de mélange des cultures, de mixités sociales et intergénérationnelles, sans oublier le partage.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci Alain, Amélie GERMAIN, tu finiras Myriam.

Mme GERMAIN : Sur les jardins de la Savèze, pour revenir sur l'engagement n°7 de la charte qui est de favoriser l'ouverture au public, et en effet, en signant cette charte les jardiniers s'engagent à favoriser l'accueil des structures partenaires notamment les crèches, les écoles, les établissements d'accueil de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées, etc.

L'école Nelson Mandela en grande difficulté comme nous le savons toutes et tous par manque de moyens, est située juste en face des jardins collectifs de la Savèze. Cette proximité immédiate devrait favoriser les échanges, en tout cas on l'espère, entre ces jardiniers et les élèves de cette école, qui feront peut-être naître, ne sait-on jamais, des vocations.

Merci.

M. LE MAIRE : On ne peut être que d'accord. Pas d'autres interventions ? Myriam, pour conclure.

Mme GANDOLPHE : C'est difficile de faire un bilan global pour la charte de toutes les concertations que l'on a faites. Nous travaillons actuellement sur un projet qui s'appelle « le jardinage citoyen » et c'est au travers de ce dispositif pour augmenter les jardins familiaux, les jardins collectifs, mais également fleurir les rues, les balcons et peut-être d'autres choses que nous avons rencontré toutes les associations qui jardinent sur nos parcelles, mais également celles qui jardinent par exemple chez les bailleurs comme Environnements solidaires. C'est à la suite de toutes ces concertations, plus celle que vous allez avoir, car vous allez avoir une autre délibération tout à l'heure pour les nouveaux jardins de la rue du Danube. Ce sont vraiment des concertations locales, cela fait un an que l'on travaille là-dessus, on a récupéré tous les points forts et tous les points faibles de chaque jardin, de chaque association et leurs attentes. Leurs attentes étaient aussi de la formation, mais par contre ce n'était pas une session spéciale charte que nous avons fait, c'est un travail global pendant un an, même un peu plus peut-être.

Lorsqu'on aura fini de travailler sur ce dossier jardinage citoyen, oui, on veut bien vous faire annexer un bilan, à l'occasion vous tenir informé de tout ce que nous avons fait.

Après pour le handicap et aider la structure Nelson Mandela, c'était vraiment le but. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci, je vais mettre aux voix cette charte des jardins collectifs de Saint-Herblain.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

Charte des jardins collectifs de Saint-Herblain (Approuvée par le Conseil Municipal du 6 février 2023)

Qu'est-ce qu'un jardin collectif ?

Les jardins collectifs sont des jardins situés sur des terrains appartenant à la ville, cultivés par des habitants et habitantes de Saint-Herblain.

On les appelle communément jardins « familiaux » ou « partagés ».

Les habitants qui les cultivent sont le plus souvent réunis au sein d'associations à but non lucratif. Les bénévoles de ces associations gèrent les jardins, en lien étroit avec les services de la ville.

Ces jardins ont un intérêt général dans le sens où ils sont créés et animés pour le bien commun.

Pourquoi une Charte ?

Pour préserver l'environnement

L'environnement est aujourd'hui au cœur des préoccupations de toute la société. Sa fragilité nous amène à nous interroger sur notre façon de le préserver. Il représente un enjeu essentiel de sauvegarde de la biodiversité et de santé publique.

La Ville de Saint-Herblain est dotée de 600 hectares d'espaces verts et naturels qui représentent 20 % du territoire. Depuis plus de 10 ans, la Ville applique l'« objectif zéro phyto » (non recours aux herbicides, insecticides et engrais chimiques) et pratique la gestion différenciée (fauches tardives, éco-pâturage...) pour favoriser la biodiversité. Au-delà de ces espaces, la Ville n'utilise plus aucun pesticide sur l'ensemble de ses espaces publics.

Pour relayer cette prise de conscience sur son territoire, la Ville de Saint-Herblain a choisi de promouvoir les pratiques du jardinage écologique au sein des jardins collectifs qu'elle met à disposition des habitants.

A la Longère de la Bégraisière, lieu ressource dédié à la nature en ville, la ville propose également des actions de sensibilisation aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, de la faune et de la flore du territoire.

Pour promouvoir le lien social, la convivialité et le partage de connaissances

Les jardins collectifs sont des lieux de convivialité et de vivre ensemble. Des liens sociaux, souvent intergénérationnels et interculturels, se tissent au jardin, sur la base d'un intérêt commun pour le jardinage et la nature.

Outre la culture d'une production vivrière, les jardins collectifs sont également des lieux de partage de pratiques, d'apprentissage et de transmission. La ville souhaite promouvoir cette vocation à la fois sociale et pédagogique des jardins.

A qui s'adresse cette Charte ?

A tous les habitants et habitantes qui jardinent sur un terrain municipal.

Les engagements de la Charte

Engagement 1 :

Economiser et partager l'eau

Nous assistons à une raréfaction de la ressource en eau, en particulier pendant la saison d'été lorsque les plantes en ont le plus besoin. Il est donc indispensable de mieux gérer cette ressource, de l'économiser et de la partager.

La ville s'engage

La ville encourage l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie individuelles ou collectives dans les jardins collectifs. Alternativement, elle s'efforce d'installer des points d'eau adaptés à la pratique du jardinage. L'installation d'électrovannes permet également de limiter la consommation d'eau l'été.

Le jardinier s'engage à :

- utiliser autant que possible de l'eau de pluie récupérée
- limiter au maximum sa consommation d'eau potable (l'eau « du robinet »)
- arroser tôt le matin ou tard le soir (en dehors des heures de fortes chaleurs)
- respecter les « arrêts sécheresse » (limites imposées de consommation d'eau en périodes de sécheresse)
- limiter l'évaporation de l'eau (par exemple en couvrant ses cultures avec de la paille, du foin ou autre paillage)

Info :

Evitez d'arroser trop souvent vos tomates : 1 à 2 fois par semaine est un bon rythme en général. Dans de bonnes conditions de culture et par temps doux, un arrosage tous les 15 jours suffit ! La plante développe ainsi ses racines pour aller chercher de l'eau le plus loin possible dans les profondeurs du sol...

Engagement 2 :**Jardiner sans produits nocifs**

Les produits phytopharmaceutiques ou « chimiques » sont nocifs pour la santé des humains, des plantes et de tous les animaux qui peuplent nos jardins.

Depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir ces produits qui sont d'ailleurs interdits à la vente. Seuls les produits de biocontrôle, à « faibles risques » et autorisés en agriculture biologique sont autorisés.

La ville s'engage

Pour aider le jardinier amateur à y voir plus clair et à se passer de produits de traitements, la ville propose ponctuellement ou annuellement des cours de jardinage au naturel.

Le jardinier s'engage à

- ne pas utiliser de produits chimiques (pesticides, herbicides, fongicides, engrais)
- désherber manuellement (si c'est nécessaire)
- favoriser les solutions naturelles pour éloigner les ravageurs et attirer les insectes auxiliaires
- favoriser l'utilisation de fertilisants naturels (compost, fumier...)

Info :

Une plante « compagne » peut aider ses voisines à se développer. Les racines du souci sécrètent par exemple une substance qui protège la tomate de ses ravageurs. Les fleurs de souci attirent par ailleurs les syrphes, aux larves mangeuses de pucerons !

Engagement 3 :**Favoriser la biodiversité**

Les insectes auxiliaires sont une aide précieuse pour le jardinier. Accueillir les coccinelles, abeilles, bourdons, chrysopes, osmies... favorise la pollinisation des cultures et protège les récoltes de certains ravageurs. De même, certaines plantes sauvages sont utiles pour couvrir le sol, accueillir les insectes auxiliaires, produire de la biomasse ou remplir nos assiettes.

La ville s'engage

La ville propose tout au long de l'année des animations sur la faune et la flore de Saint-Herblain, en lien avec des associations naturalistes.

Le jardinier s'engage à

- enrichir la flore des jardins en acceptant quelques plantes ou fleurs sauvages
- accueillir les animaux utiles aux cultures : insectes auxiliaires, oiseaux, vers de terre...
- favoriser la diversité des plantes cultivées, notamment les légumes anciens plus résistants aux maladies

Info :

Beaucoup de plantes sauvages sont comestibles. Les connaître, c'est prendre plaisir à manger des produits de son jardin qui poussent tous seuls !

Engagement 4 :**Valoriser les déchets verts**

Tout comme les déchets de cuisine, les « déchets verts » sont aujourd'hui considérés comme une ressource au jardin. On parle de « bioressources ».

Compostés, ils procurent aux plantes les nutriments dont elles ont besoin pour se développer.

Broyés, ils constituent un paillage idéal pour protéger le sol des rigueurs de l'hiver et des chaleurs estivales.

Lorsqu'il pleut, le paillage retient les nutriments du sol (qui sont sinon entraînés vers les profondeurs par « lessivage ») et limite l'érosion (lorsque la terre est entraînée plus loin).

Le sol est ainsi plus riche, moins compact, plus vivant et nettement plus facile à « travailler »!

La ville s'engage

A l'initiative de la ville de Saint-Herblain et de Nantes Métropole, de nombreux composteurs individuels et collectifs sont installés sur le territoire herblinois. Des actions de sensibilisation sont proposées pour apprendre aux habitants à composter et à broyer, et les équiper du matériel adéquat. Deux fois par an, des opérations de broyage de végétaux gratuites sont organisées à Saint-Herblain pour diffuser cette pratique écologique.

Le jardinier s'engage à

- composter ses petits déchets verts (composteur individuel ou collectif, compost en tas, compostage dans un trou...)
- séparer la terre des déchets verts (secouer la terre des racines pour qu'elle reste sur la parcelle)
- broyer autant que possible ses branchages et le valoriser en paillage
- ne pas déposer ses déchets verts sur l'espace public

Info :

Avoir un rat dans son compost n'est pas nécessairement une mauvaise chose : il l'aère et le mélange avec les galeries qu'il creuse dedans, et accélère ainsi le processus de décomposition. Le problème réside dans le nombre et la prolifération. Pour éviter leur installation, brassez régulièrement votre compost, ils iront trouver un lieu plus accueillant ailleurs.

Engagement 5 :**Trier ses déchets**

Un jardin n'est pas une poubelle ! Pour le plaisir de tous, jardiniers et visiteurs, il est essentiel que chacun participe à la propreté des jardins collectifs en s'occupant correctement de ses propres déchets.

La ville s'engage

Outre les bacs jaunes et bleus placés par Nantes Métropole pour le tri des déchets (ménagers et recyclables), des agents de la ville de Saint-Herblain s'occupent des petites poubelles des espaces verts.

Le jardinier s'engage à

- trier et déposer ses déchets dans les bacs de tri appropriés, y compris le verre
- emporter ses déchets s'il n'y a pas de bacs de tri au jardin
- déposer ses encombrants ou autres déchets de type ferraille, planches, gravats en déchetterie
- ne pas déposer ses déchets verts dans les poubelles des espaces verts (sacs transparents vigipirate)

Info :

Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. Limitons nos achats d'emballages plastiques !

Engagement 6 :

Soutenir le projet associatif

Les jardins collectifs sont mis à la disposition d'associations qui, dans le cadre de leur projet associatif, gèrent l'occupation et l'utilisation de ces espaces. La mise à disposition de jardins par la ville est donc rendue possible grâce au travail bénévole des membres de ces associations.

Il est souhaitable, pour le bien commun et la pérennité des jardins collectifs, que chaque adhérent qui bénéficie de cette mise à disposition apporte son soutien à la vie de son association.

La ville s'engage

La Ville de Saint-Herblain considère les associations comme des partenaires incontournables de la vie locale. Elle les soutient financièrement par le versement de subventions mais aussi par la mise à disposition de personnel ou de locaux, un accompagnement à leur création ou à leur développement.

Le jardinier s'engage à

- soutenir le travail des bénévoles dans un esprit de solidarité
- donner un peu de son temps à l'association, en fonction de ses disponibilités et de ses compétences
- soutenir les projets collectifs portés par l'association
- faire preuve de solidarité envers les membres de l'association qui sont en difficulté (problèmes de santé, liés à l'âge...)

Info :

Le bénévolat rend heureux ! C'est ce que soulignent certaines études qui montrent qu'en étant bénévole, on rencontre des gens différents, on se rend utile, on donne du sens à notre quotidien, on développe une bonne estime de soi.

Engagement 7 :

Favoriser l'ouverture au public

Outre le plaisir de jardiner, les jardins collectifs offrent aux habitants, jardiniers ou non, des opportunités de rencontres et d'échanges autour de la nature et de l'environnement. En tant que biens publics d'intérêt général, ils sont accessibles aux habitants de Saint-Herblain dans des conditions définies en collaboration avec les associations gestionnaires.

La ville s'engage

La ville encourage les rencontres et le lien social au travers de toutes ses actions, avec une vigilance particulière pour les publics fragiles.

Le jardinier s'engage à

- accueillir les visiteurs avec bienveillance et courtoisie
- favoriser les liens avec le quartier et ses habitants
- favoriser l'accueil de structures partenaires (crèches, écoles, établissements d'accueil de personnes en situation de handicap ou personnes âgées...)

Info :

Pique-niques, concerts, formations thématiques, spectacles vivants, ateliers créatifs, pétanque, séances bien-être... les jardins se prêtent à toutes sortes de moments conviviaux et festifs.

Engagement 8 :

Partager les connaissances

Les jardins collectifs sont de formidables outils pédagogiques pour apprendre à jardiner ou approfondir ses connaissances sur l'environnement. Ils se prêtent à toutes sortes d'animations ou formations sur les techniques de jardinage au naturel, la valorisation des bioressources, l'alimentation locale et de qualité, la biodiversité des jardins urbains.

La ville s'engage

La Ville propose des animations et formations grand public sur le jardinage au naturel, à la Longère de la Bégraisière et dans les jardins collectifs.

Le jardinier s'engage à

- favoriser le partage des connaissances entre jardiniers amateurs
- favoriser l'accueil et la mise en œuvre d'animations et de formations sur le jardinage dans les jardins collectifs

Info :

La Longère de la Bégraisière accueille toutes les associations du territoire qui souhaitent, par des actions ponctuelles ou régulières, promouvoir la nature en ville et la transition écologique. N'hésitez pas à nous faire des propositions d'actions !

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-014

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'ASSOCIATION LES JARDINS DU DANUBE

DÉLIBÉRATION : 2023-014
 SERVICE : DIRECTION DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'ASSOCIATION LES JARDINS DU DANUBE

RAPPORTEUR : Alain CHAUVET

Le tissu associatif local constitue pour la Ville et pour la vie de la cité, une très grande ressource.

Au sein de ce tissu, l'association les jardins du Danube occupe une place importante.

Par son objet social, l'association vise à favoriser la culture familiale de jardins potagers situés dans le parc de la Savèze et toute activité pouvant promouvoir le lien social sur le territoire communal.

L'association les jardins du Danube sera signataire de la charte des jardins collectifs de Saint-Herblain en faveur d'une gestion respectueuse de l'environnement. A ce titre, l'association engage ses jardiniers à la respecter.

La convention précise les prérogatives de la Ville et de l'association dans la gestion et l'entretien des jardins familiaux du parc de la Savèze mis à disposition et constitués de deux zones : Savèze et Bagatelle.

Elle indique notamment les modalités de suivi et d'évaluation du partenariat pour asseoir une relation Ville/association basée sur des objectifs communs.

Convaincue de la qualité de l'action et de l'engagement de l'association, la Ville de Saint-Herblain souhaite donner à cette association les moyens de fonctionner et de se développer, par l'ensemble des soutiens municipaux proposés à la vie associative et par la mise en place de partenariats particuliers et privilégiés, précisés dans la convention.

La convention est consentie pour une durée de trois ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Herblain et l'association les jardins du Danube,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la vie associative et aux relations Internationales à la signer,
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la vie associative et aux relations Internationales de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix les conclusions du rapporteur.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE

LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN

ET

L'ASSOCIATION LES JARDINS DU DANUBE

février 2023

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Herblain, représentée par son Maire, Monsieur Bertrand AFFILÉ, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2023

Ci-après dénommée «**la Ville** », d'une part,

Et

L'association **Les jardins du Danube**, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Loire-Atlantique le xxx sous le n°xxx, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du xxx, représentée par Christopher NAZE PHILIPPE, président, agissant au nom et pour le compte de cette association conformément aux décisions prises statutairement.

Ci-après dénommée «**l'Association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Ville soutient le développement du jardinage citoyen sous toutes ses formes et notamment les projets de jardins collectifs. Ces espaces sont au cœur de nombreux enjeux liés à l'environnement, l'aménagement du territoire, l'animation des quartiers, le lien social, l'alimentation, l'éducation.

L'Association a pour but la culture familiale de jardins potagers situés dans le parc de la Savèze, de part et d'autre de la rue du Danube, et toute activité pouvant promouvoir le lien social sur le territoire communal.

Convaincue de la qualité de l'action et de l'engagement de l'Association, la Ville souhaite lui donner les moyens de fonctionner et de se développer par l'ensemble des soutiens municipaux proposé à la vie associative et par la mise en place d'un partenariat privilégié, précisé dans la présente convention.

● ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat engagé entre l'Association et la Ville pour la mise à disposition de parcelles destinées à la culture de fruits, légumes, plantes aromatiques et fleurs.

● ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES BIENS MIS A DISPOSITION

Les biens mis à disposition se trouvent dans le parc paysager de la Savèze, de part et d'autre de la rue du Danube. La Ville met à la disposition de l'Association, deux zones de jardinage dont les plans sont annexés à la présente convention, comportant respectivement :

- **Savèze** : 44 parcelles individuelles, dotées d'une clôture, un portillon, un abri de jardin, un récupérateur d'eau de pluie. Les parcelles sont numérotées de 1 à 28 et de 30 à 45.

Dans cette zone, un **abri commun et une parcelle collective** de 175 m² non clôturée sont également mis à disposition de l'Association.

- **Bagatelle** : 14 parcelles individuelles, dotées d'une clôture, un portillon, un abri de jardin, un récupérateur d'eau de pluie, un composteur. Les parcelles sont numérotées de 46 à 59.

La surface des parcelles individuelles est comprise entre 50 et 95m².

La surface totale des parcelles individuelles clôturées est de 3 932 m². Cette surface permet de calculer le montant de la redevance annuelle tel que précisé à l'article 6 ci-après.

A la demande de la Ville ou de l'Association, un état des lieux contradictoire sera dressé à la signature de la présente convention et à l'occasion de son renouvellement.

Pour information le parc de la Savèze est également doté des équipements suivants, qui ne sont pas mis à disposition et dont l'entretien incombe à la Ville :

- cuve de récupération des eaux de pluie d'une contenance de 10 000 l avec pompe à eau (à l'usage des jardiniers),
- tables de pique-nique
- robinets d'eau (type bouton-poussoir)

● **ARTICLE 3 - DESTINATION**

Les biens mis à disposition au titre de la présente convention sont destinés à des activités de jardinage, à des activités à but pédagogique et d'animation associative, à l'exclusion de toute activité à but lucratif.

● **ARTICLE 4 – MISE A DISPOSITION DES PARCELLES AUX ADHERENTS ET ADHERENTES**

La Ville autorise l'Association à mettre à disposition de ses adhérents et adhérentes, à titre précaire et révocable, une parcelle définie à l'article 2.

Conformément au *Règlement intérieur* de l'Association, cette mise à disposition :

- se fait au bénéfice de personnes habitant la Ville de Saint-Herblain et n'ayant pas de jardin, dans l'ordre chronologique d'inscription sur la liste d'attente (date de la demande adressée à l'association faisant foi)
- est formalisée par la signature d'un contrat d'engagement entre l'Association et l'adhérent ou l'adhérente. La mise à disposition de la parcelle est effective dès lors que l'adhérent ou l'adhérente a signé le contrat d'engagement et a réglé sa cotisation à l'Association.
- est conditionnée au respect, par chaque adhérent ou adhérente du *Règlement intérieur* de l'association (dont un exemplaire est remis à la Ville) et de la *Charte des jardins collectifs de Saint-Herblain* définie à l'article 5.

● **ARTICLE 5 – CHARTE DES JARDINS COLLECTIFS DE SAINT-HERBLAIN**

L'Association est signataire de la *Charte des jardins collectifs de Saint-Herblain*, annexée à la présente convention, qui vise à :

- promouvoir les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement autour de 5 engagements
 - Economiser et partager l'eau
 - Jardiner sans produits nocifs
 - Favoriser la biodiversité
 - Valoriser les déchets verts
 - Trier ses déchets
- favoriser une dynamique collective et l'ouverture des jardins aux habitants autour de 3 engagements
 - Soutenir le projet associatif
 - Favoriser l'ouverture au public
 - Partager les connaissances

Chaque adhérent ou adhérente s'engage à respecter les engagements de la *Charte*.

Le non-respect de la *Charte* par un adhérent ou une adhérente entraînera sa radiation conformément aux dispositions prévues à l'article 9.2 du *Règlement intérieur* de l'Association.

● **ARTICLE 6 - MODALITES FINANCIERES**

L'Association s'engage à verser à la Ville à terme échu, au 31 décembre de chaque année, une redevance dont le montant est fixé annuellement par décision du maire.

Pour l'année 2023, la redevance est fixée à 0,56 € par m².

Le calcul de la redevance annuelle est basé sur la surface totale des parcelles mises à disposition, soit 3 932m².

Dans le cadre de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville communiquera à l'Association tous les concours octroyés afin de faciliter la transparence sur les prestations en nature apportées.

● **ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTIES**

7.1 Engagements de l'Association

L'Association et ses adhérents et adhérentes s'engagent à respecter et à conserver en parfait état les installations qui leur sont confiées et à les utiliser conformément à leur destination initiale.

L'Association et ses adhérents et adhérentes ne peuvent procéder à des travaux d'aménagement, de construction et de transformation des biens mis à disposition sans l'autorisation préalable et écrite de la Ville. Les clôtures notamment ne peuvent pas être rehaussées et les abris ne peuvent être modifiés ni agrandis. Les aménagements réalisés à l'aide de tiges de fer ou de verre ne sont pas autorisés pour des raisons de sécurité. Les constructions permanentes de type serres ou treilles ne sont pas autorisées.

Lors de l'aménagement des jardins, la Ville a planté des arbres fruitiers. Ces derniers doivent être entretenus par les adhérents et adhérentes. Pour préserver la vocation potagère des jardins, la plantation de nouveaux arbres fruitiers ou autres n'est pas autorisée. Les jardiniers doivent supprimer dès que possible les arbres qui poussent spontanément (frênes, érables, saules, bouleaux, laurier-sauce...).

Le dépôt de déchets verts ou autres déchets est interdit dans les espaces verts communs et notamment dans la haie bocagère qui longe la rue du Danube ou sur les pelouses collectives. De même, il est interdit de prélever des matériaux type planches de bois dans les aménagements du parc de la Savèze, et en particulier dans les « écobox » aménagées pour accueillir la biodiversité.

Les jardiniers et jardinières qui le souhaitent prendront à leur charge l'apport de matériaux nécessaires à la culture de leur parcelle (terreau, terre, sable, etc.).

L'Association s'engage à favoriser le partage des connaissances entre jardiniers amateurs, ainsi que les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans les jardins, avec le grand public.

7.2 Engagements de la Ville

La Ville prendra à sa charge l'entretien des espaces verts communs (zones d'herbe, arbres, allées...) dans le cadre de l'entretien régulier et suivi du parc de la Savèze.

Il est cependant demandé à chaque adhérent et adhérente d'entretenir correctement son pied de clôture pour limiter l'enherbement des allées.

La Ville prendra à sa charge les travaux d'entretien de tous les équipements qui sont sa propriété, notamment les abris (et gouttières), les récupérateurs d'eau, les portillons, les clôtures et l'abri commun.

Une aide ponctuelle pourra être fournie par la Ville pour l'entretien de la parcelle collective si l'Association est en difficulté. Cette aide ne pourra excéder une intervention annuelle de type préparation de sol/aération/paillage.

7.3 Gestion des conflits

En cas de conflit de l'association avec un adhérent ou une adhérente, la ville pourra être sollicitée comme médiatrice.

Si toutefois une procédure de radiation est engagée, comme indiqué dans l'article 9.2 du règlement intérieur de l'association*, la Ville, en tant que propriétaire des lieux, gèrera l'expulsion de l'adhérent ou de l'adhérente ainsi que la remise en état de la parcelle s'il y a lieu.

***9.2: Radiation par l'association**

L'adhérent sera radié de l'association « Les Jardins du Danube » dans les cas suivants :

- Non-paiement de la cotisation après mise en demeure restée infructueuse ;
- Inobservation persistante ou réitérée du présent règlement intérieur, par un adhérent, malgré les rappels oraux et/ou écrits signifiés par le conseil d'administration ;
- Dégradation des équipements, vols de toute nature ;
- Violence physique et/ou verbale à l'égard des membres de l'association ;
- Propos racistes, homophobes, sexistes, validistes ou discriminant envers des membres de l'association ;
- Récidive en état d'ivresse publique et manifeste.

En cas de non-entretien de la parcelle attribuée et/ou des espaces communs, un premier courrier de mise en demeure est envoyé à l'adhérent ou l'adhérente lui octroyant un délai de 4 semaines pour procéder à la remise en état.

Si cette première mise en demeure est non suivie d'effet, un deuxième courrier avec mise en demeure lui est adressé afin de lui octroyer un nouveau délai de 2 semaines.

A l'issue de ces deux mises en demeures, si la remise en état n'est pas effectuée par l'adhérent, sauf en cas d'absence ou d'incapacité temporaire dûment signalée par écrit à l'association, la résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception avec effet 15 jours après réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

Le jardinier ou la jardinière qui aura fait l'objet de deux mises en demeure pour non-entretien de sa parcelle ou défaut de culture au cours de l'année et qui, malgré une remise en état effectuée, récidive une troisième fois l'année suivante, ne pourra faire l'objet que d'une seule mise en demeure de 2 semaines. Si celle-ci n'est pas suivie d'effet, il ou elle sera purement et simplement radié de l'association. Cette décision sera prise en conseil d'administration et cette radiation sera ferme et définitive.

L'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de la résiliation du contrat de bail.

La décision de radiation est prise en conseil d'administration de l'association, par le ou la responsable légal.

◆ **ARTICLE 8 - IMPOTS FONCIERS**

Les impôts fonciers éventuels seront supportés par la Ville.

◆ **ARTICLE 9 - RELATIONS AVEC LES SERVICES DE LA VILLE**

Afin de faciliter et simplifier les relations avec les services de la Ville, la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public (DNPE) est le seul interlocuteur de l'Association (espace.public@saint-herblain.fr ou tél : 02 28 25 24 85) qui fera le lien avec les services concernés.

◆ **ARTICLE 10 – RESPONSABILITE**

La Ville ne pourra être tenue responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient, commis par l'un ou l'autre des adhérents ou qu'ils subiraient eux-mêmes du fait de tiers. Ils doivent s'ils le souhaitent souscrire une assurance couvrant ce type de dommage.

La procédure à adopter en cas de vol et ou vandalisme :

- Déposer une plainte auprès du commissariat pour les biens propres de l'association.
- Faire un rapport d'incident auprès de la DNPE par mail à espace.public@saint-herblain.fr.
- La Ville déposera alors une plainte concernant ses propres biens.
- Si urgence en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie, alerter le CRAIOL (Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation Logistique) au 02.40.99.56.15.

● **ARTICLE 11 – BILAN ANNUEL**

L'Association rendra compte à l'issue de chaque assemblée générale annuelle à la Ville de ses actions au titre de la présente convention.

A cet effet, elle transmettra chaque année à la DNPE :

- un rapport d'activité de l'année écoulée ;
- une liste détaillée, à jour, des parcelles mises à disposition et des noms et coordonnées des personnes adhérentes et inscrites sur listes d'attente ;
- le compte de résultat et un bilan détaillé, certifiés conformes par le ou la Présidente.

Toute modification des *Statuts* et du *Règlement intérieur* de l'Association devra être notifiée à la Ville.

La Ville (un ou une élue et un ou une technicienne à minima) s'engage à rencontrer l'Association une fois par an (de préférence en mai) afin de réaliser un bilan sur la gestion des biens mis à disposition conformément à la présente convention ; si nécessaire, un état des lieux contradictoire pourra être établi. Une invitation sera transmise par la Ville à l'Association au minimum trois semaines avant la date proposée.

● **ARTICLE 12 – ASSURANCE**

L'Association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire les contrats couvrant les risques inhérents à ses activités. Elle s'engage en particulier à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile envers les éventuels dommages aux tiers.

L'Association s'engage également à souscrire une police d'assurance garantissant les risques locatifs dans le cadre de la mise à disposition par la ville de l'ensemble des biens visés à l'article 2 de la présente convention.

L'Association transmettra une attestation d'assurance à chaque date anniversaire du contrat d'assurance. Un exemplaire de l'attestation d'assurance en cours de validité est annexé à la présente convention.

La Ville fera son affaire de l'assurance en tant que propriétaire du terrain et de ses installations.

● **ARTICLE 13 – PRISE D'EFFET – DUREE**

La présente convention est consentie pour une durée de 5 ans, à compter de sa date de signature. A l'expiration de ce délai, une nouvelle convention pourra être passée entre les deux parties.

● **ARTICLE 14 – AVENANT**

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

● **ARTICLE 15 – RESILIATION**

L'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à la présente convention, chaque fin d'année civile, sous réserve d'en dénoncer les termes 3 mois avant l'échéance de la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'inobservation de l'une des clauses de la présente convention, et dans un délai d'un mois après la notification d'une mise en demeure restée infructueuse envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Ville pourra mettre fin à la convention

En cas de motif d'intérêt général, la Ville pourra mettre fin à la convention. A charge pour elle d'en informer l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans cette hypothèse la résiliation pour motif d'intérêt général sera effective deux mois après la notification de la lettre recommandée.

Dans ces cas, l'Association restera redevable à la Ville de sa redevance qui sera proratisée en fonction de la durée de l'occupation.

Il appartient à l'Association de respecter et de faire respecter par ses adhérents et adhérentes les clauses de la présente convention, ainsi que les dispositions prévues dans son *Règlement intérieur*. L'Association pourra demander le soutien de la Ville sur certaines situations délicates à gérer. Un passage de la police municipale pourra être sollicité.

● **ARTICLE 16 - FIN DE LA CONVENTION**

A l'expiration de la présente convention ou en cas de résiliation anticipée, l'Association devra remettre les biens mis à sa disposition dans l'état du dernier état des lieux contradictoire réalisé. En cas de défaillance de l'Association dûment constatée, celle-ci supportera les frais de toute intervention de la Ville qui s'avérerait nécessaire et qui n'aurait pas été exécutée après mise en demeure dans les délais impartis par la Ville.

● **ARTICLE 17 - PIÈCES ANNEXES**

- Plans numérotés des zones Savèze et Bagatelle et vue aérienne des deux zones
- *Charte des jardins collectifs de Saint-Herblain*
- Attestation d'assurance de l'Association

Fait à Saint-Herblain en deux exemplaires

le

Le Président de l'Association

Le Maire de Saint-Herblain

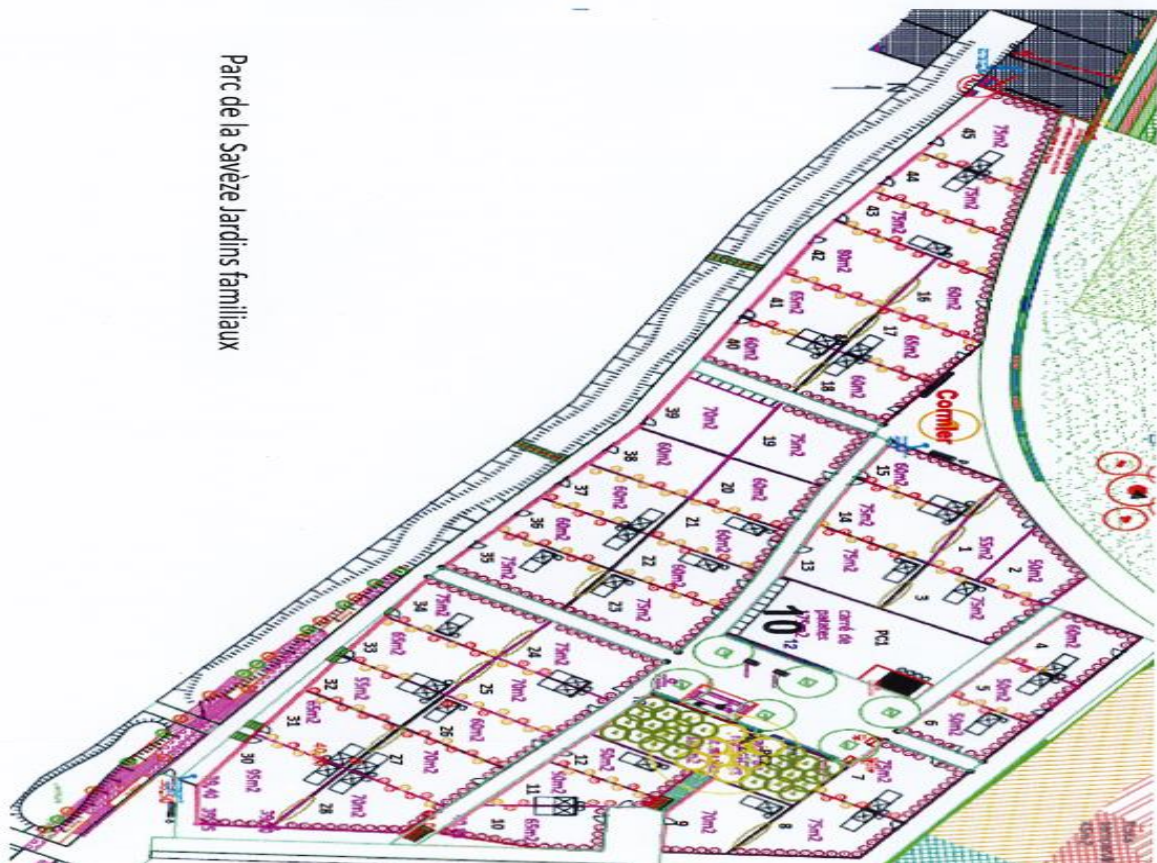
Christopher NAZE PHILIPPE

Bertrand AFFILÉ

Annexes

Plan numéroté de la zone Savèze

Remarque : à la date de signature de la convention, les parcelles 1, 2, 16, 19, 20, 38, 39, et 42 sont équipées d'un abri de jardin identique à celui des autres parcelles mais qui ne figure pas sur le plan (antérieur à leur installation)

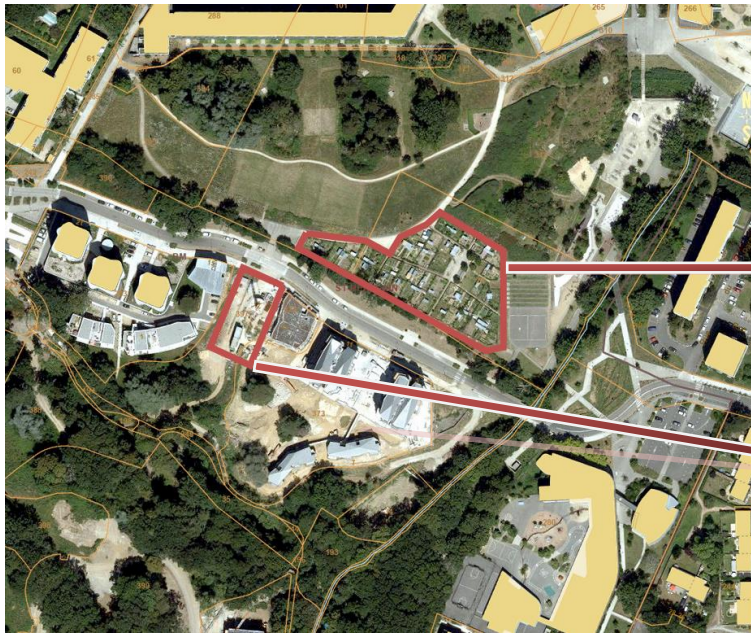


Plan numéroté de la zone Bagatelle

Echelle: 1/200ème



Vue aérienne des deux zones



Savèze

Bagatelle

Charte des jardins collectifs de Saint-Herblain (Approuvée par le Conseil Municipal du 6 février 2023)

Qu'est-ce qu'un jardin collectif ?

Les jardins collectifs sont des jardins situés sur des terrains appartenant à la ville, cultivés par des habitants et habitantes de Saint-Herblain.

On les appelle communément jardins « familiaux » ou « partagés ».

Les habitants qui les cultivent sont le plus souvent réunis au sein d'associations à but non lucratif. Les bénévoles de ces associations gèrent les jardins, en lien étroit avec les services de la ville.

Ces jardins ont un intérêt général dans le sens où ils sont créés et animés pour le bien commun.

Pourquoi une Charte ?

Pour préserver l'environnement

L'environnement est aujourd'hui au cœur des préoccupations de toute la société. Sa fragilité nous amène à nous interroger sur notre façon de le préserver. Il représente un enjeu essentiel de sauvegarde de la biodiversité et de santé publique.

La Ville de Saint-Herblain est dotée de 600 hectares d'espaces verts et naturels qui représentent 20 % du territoire. Depuis plus de 10 ans, la Ville applique l'« objectif zéro phyto » (non recours aux herbicides, insecticides et engrais chimiques) et pratique la gestion différenciée (fauches tardives, éco-pâturage...) pour favoriser la biodiversité. Au-delà de ces espaces, la Ville n'utilise plus aucun pesticide sur l'ensemble de ses espaces publics.

Pour relayer cette prise de conscience sur son territoire, la Ville de Saint-Herblain a choisi de promouvoir les pratiques du jardinage écologique au sein des jardins collectifs qu'elle met à disposition des habitants.

A la Longère de la Bégraisière, lieu ressource dédié à la nature en ville, la ville propose également des actions de sensibilisation aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, de la faune et de la flore du territoire.

Pour promouvoir le lien social, la convivialité et le partage de connaissances

Les jardins collectifs sont des lieux de convivialité et de vivre ensemble. Des liens sociaux, souvent intergénérationnels et interculturels, se tissent au jardin, sur la base d'un intérêt commun pour le jardinage et la nature.

Outre la culture d'une production vivrière, les jardins collectifs sont également des lieux de partage de pratiques, d'apprentissage et de transmission. La ville souhaite promouvoir cette vocation à la fois sociale et pédagogique des jardins.

A qui s'adresse cette Charte ?

A tous les habitants et habitantes qui jardinent sur un terrain municipal.

Les engagements de la Charte

Engagement 1 :

Economiser et partager l'eau

Nous assistons à une raréfaction de la ressource en eau, en particulier pendant la saison d'été lorsque les plantes en ont le plus besoin. Il est donc indispensable de mieux gérer cette ressource, de l'économiser et de la partager.

La ville s'engage

La ville encourage l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie individuelles ou collectives dans les jardins collectifs. Alternativement, elle s'efforce d'installer des points d'eau adaptés à la pratique du jardinage. L'installation d'électrovannes permet également de limiter la consommation d'eau l'été.

Le jardinier s'engage à :

- utiliser autant que possible de l'eau de pluie récupérée
- limiter au maximum sa consommation d'eau potable (l'eau « du robinet »)
- arroser tôt le matin ou tard le soir (en dehors des heures de fortes chaleurs)
- respecter les « arrêts sécheresse » (limites imposées de consommation d'eau en périodes de sécheresse)
- limiter l'évaporation de l'eau (par exemple en couvrant ses cultures avec de la paille, du foin ou autre paillage)

Info :

Evitez d'arroser trop souvent vos tomates : 1 à 2 fois par semaine est un bon rythme en général. Dans de bonnes conditions de culture et par temps doux, un arrosage tous les 15 jours suffit ! La plante développe ainsi ses racines pour aller chercher de l'eau le plus loin possible dans les profondeurs du sol...

Engagement 2 :**Jardiner sans produits nocifs**

Les produits phytopharmaceutiques ou « chimiques » sont nocifs pour la santé des humains, des plantes et de tous les animaux qui peuplent nos jardins.

Depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir ces produits qui sont d'ailleurs interdits à la vente. Seuls les produits de biocontrôle, à « faibles risques » et autorisés en agriculture biologique sont autorisés.

La ville s'engage

Pour aider le jardinier amateur à y voir plus clair et à se passer de produits de traitements, la ville propose ponctuellement ou annuellement des cours de jardinage au naturel.

Le jardinier s'engage à

- ne pas utiliser de produits chimiques (pesticides, herbicides, fongicides, engrais)
- désherber manuellement (si c'est nécessaire)
- favoriser les solutions naturelles pour éloigner les ravageurs et attirer les insectes auxiliaires
- favoriser l'utilisation de fertilisants naturels (compost, fumier...)

Info :

Une plante « compagne » peut aider ses voisines à se développer. Les racines du souci sécrètent par exemple une substance qui protège la tomate de ses ravageurs. Les fleurs de souci attirent par ailleurs les syrphes, aux larves mangeuses de pucerons !

Engagement 3 :**Favoriser la biodiversité**

Les insectes auxiliaires sont une aide précieuse pour le jardinier. Accueillir les coccinelles, abeilles, bourdons, chrysopes, osmies... favorise la pollinisation des cultures et protège les récoltes de certains ravageurs. De même, certaines plantes sauvages sont utiles pour couvrir le sol, accueillir les insectes auxiliaires, produire de la biomasse ou remplir nos assiettes.

La ville s'engage

La ville propose tout au long de l'année des animations sur la faune et la flore de Saint-Herblain, en lien avec des associations naturalistes.

Le jardinier s'engage à

- enrichir la flore des jardins en acceptant quelques plantes ou fleurs sauvages
- accueillir les animaux utiles aux cultures : insectes auxiliaires, oiseaux, vers de terre...
- favoriser la diversité des plantes cultivées, notamment les légumes anciens plus résistants aux maladies

Info :

Beaucoup de plantes sauvages sont comestibles. Les connaître, c'est prendre plaisir à manger des produits de son jardin qui poussent tous seuls !

Engagement 4 :**Valoriser les déchets verts**

Tout comme les déchets de cuisine, les « déchets verts » sont aujourd'hui considérés comme une ressource au jardin. On parle de « bioressources ».

Compostés, ils procurent aux plantes les nutriments dont elles ont besoin pour se développer.

Broyés, ils constituent un paillage idéal pour protéger le sol des rigueurs de l'hiver et des chaleurs estivales.

Lorsqu'il pleut, le paillage retient les nutriments du sol (qui sont sinon entraînés vers les profondeurs par « lessivage ») et limite l'érosion (lorsque la terre est entraînée plus loin).

Le sol est ainsi plus riche, moins compact, plus vivant et nettement plus facile à « travailler »!

La ville s'engage

A l'initiative de la ville de Saint-Herblain et de Nantes Métropole, de nombreux composteurs individuels et collectifs sont installés sur le territoire herblinois. Des actions de sensibilisation sont proposées pour apprendre aux habitants à composter et à broyer, et les équiper du matériel adéquat. Deux fois par an, des opérations de broyage de végétaux gratuites sont organisées à Saint-Herblain pour diffuser cette pratique écologique.

Le jardinier s'engage à

- composter ses petits déchets verts (composteur individuel ou collectif, compost en tas, compostage dans un trou...)
- séparer la terre des déchets verts (secouer la terre des racines pour qu'elle reste sur la parcelle)
- broyer autant que possible ses branchages et le valoriser en paillage
- ne pas déposer ses déchets verts sur l'espace public

Info :

Avoir un rat dans son compost n'est pas nécessairement une mauvaise chose : il l'aère et le mélange avec les galeries qu'il creuse dedans, et accélère ainsi le processus de décomposition. Le problème réside dans le nombre et la prolifération. Pour éviter leur installation, brassez régulièrement votre compost, ils iront trouver un lieu plus accueillant ailleurs.

Engagement 5 :**Trier ses déchets**

Un jardin n'est pas une poubelle ! Pour le plaisir de tous, jardiniers et visiteurs, il est essentiel que chacun participe à la propreté des jardins collectifs en s'occupant correctement de ses propres déchets.

La ville s'engage

Outre les bacs jaunes et bleus placés par Nantes Métropole pour le tri des déchets (ménagers et recyclables), des agents de la ville de Saint-Herblain s'occupent des petites poubelles des espaces verts.

Le jardinier s'engage à

- trier et déposer ses déchets dans les bacs de tri appropriés, y compris le verre
- emporter ses déchets s'il n'y a pas de bacs de tri au jardin
- déposer ses encombrants ou autres déchets de type ferraille, planches, gravats en déchetterie
- ne pas déposer ses déchets verts dans les poubelles des espaces verts (sacs transparents vigipirate)

Info :

Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. Limitons nos achats d'emballages plastiques !

Engagement 6 :**Soutenir le projet associatif**

Les jardins collectifs sont mis à la disposition d'associations qui, dans le cadre de leur projet associatif, gèrent l'occupation et l'utilisation de ces espaces. La mise à disposition de jardins par la ville est donc rendue possible grâce au travail bénévole des membres de ces associations.

Il est souhaitable, pour le bien commun et la pérennité des jardins collectifs, que chaque adhérent qui bénéficie de cette mise à disposition apporte son soutien à la vie de son association.

La ville s'engage

La Ville de Saint-Herblain considère les associations comme des partenaires incontournables de la vie locale. Elle les soutient financièrement par le versement de subventions mais aussi par la mise à disposition de personnel ou de locaux, un accompagnement à leur création ou à leur développement.

Le jardinier s'engage à

- soutenir le travail des bénévoles dans un esprit de solidarité
- donner un peu de son temps à l'association, en fonction de ses disponibilités et de ses compétences
- soutenir les projets collectifs portés par l'association
- faire preuve de solidarité envers les membres de l'association qui sont en difficulté (problèmes de santé, liés à l'âge...)

Info :

Le bénévolat rend heureux ! C'est ce que soulignent certaines études qui montrent qu'en étant bénévole, on rencontre des gens différents, on se rend utile, on donne du sens à notre quotidien, on développe une bonne estime de soi.

Engagement 7 :

Favoriser l'ouverture au public

Outre le plaisir de jardiner, les jardins collectifs offrent aux habitants, jardiniers ou non, des opportunités de rencontres et d'échanges autour de la nature et de l'environnement. En tant que biens publics d'intérêt général, ils sont accessibles aux habitants de Saint-Herblain dans des conditions définies en collaboration avec les associations gestionnaires.

La ville s'engage

La ville encourage les rencontres et le lien social au travers de toutes ses actions, avec une vigilance particulière pour les publics fragiles.

Le jardinier s'engage à

- accueillir les visiteurs avec bienveillance et courtoisie
- favoriser les liens avec le quartier et ses habitants
- favoriser l'accueil de structures partenaires (crèches, écoles, établissements d'accueil de personnes en situation de handicap ou personnes âgées...)

Info :

Pique-niques, concerts, formations thématiques, spectacles vivants, ateliers créatifs, pétanque, séances bien-être... les jardins se prêtent à toutes sortes de moments conviviaux et festifs.

Engagement 8 :

Partager les connaissances

Les jardins collectifs sont de formidables outils pédagogiques pour apprendre à jardiner ou approfondir ses connaissances sur l'environnement. Ils se prêtent à toutes sortes d'animations ou formations sur les techniques de jardinage au naturel, la valorisation des bioressources, l'alimentation locale et de qualité, la biodiversité des jardins urbains.

La ville s'engage

La Ville propose des animations et formations grand public sur le jardinage au naturel, à la Longère de la Bégraisière et dans les jardins collectifs.

Le jardinier s'engage à

- favoriser le partage des connaissances entre jardiniers amateurs
- favoriser l'accueil et la mise en œuvre d'animations et de formations sur le jardinage dans les jardins collectifs

Info :

La Longère de la Bégraisière accueille toutes les associations du territoire qui souhaitent, par des actions ponctuelles ou régulières, promouvoir la nature en ville et la transition écologique. N'hésitez pas à nous faire des propositions d'actions !

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-015

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ AU 18 RUE DES CALVAIRES, CADASTRÉ DT 416, APPARTENANT À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION : 2023-015
 SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ AU 18 RUE DES CALVAIRES, CADASTRÉ DT 416, APPARTENANT À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES DE LOIRE-ATLANTIQUE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Le Lutétia, cinéma associatif de quartier situé dans le quartier bourg au 18 rue des Calvaires et exploité par l'association « *Cinéma Lutétia* », est installé au sein d'un bâtiment appartenant à l'Association pour le Développement des Œuvres Diocésaines de Loire-Atlantique. Le Diocèse souhaitant aujourd'hui se séparer de ce bien, l'enjeu du maintien de l'activité du cinéma a été identifié.

Afin d'assurer le maintien de l'activité cinéma dans le Bourg, la Ville a souhaité se porter acquéreur de ce bien. Il s'agit de la parcelle cadastrée DT 416 d'une surface totale de 2 796 m² comprenant, en plus du bâtiment occupé par le cinéma, une aire de stationnement.

Les négociations engagées avec l'Association pour le Développement des Œuvres Diocésaines de Loire-Atlantique ont abouti à un accord de prix à 350 000 € net vendeur.
 L'avis du domaine en date du 14 février 2022 fait état d'une valeur vénale de 405 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de l'Association pour le Développement des Œuvres Diocésaines de Loire-Atlantique du bien cadastré DT n° 416 d'une superficie de 2 796 m², comprenant une aire de stationnement et un bâtiment d'une surface totale de 820 m², moyennant le prix de 350 000 € hors frais d'acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix les conclusions du rapporteur.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-016

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ 38 RUE DE LA GARE

DÉLIBÉRATION : 2023-016
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ 38 RUE DE LA GARE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Située dans le quartier bourg, la rue de la gare constitue un secteur stratégique pour la ville de Saint-Herblain sur lequel se mêlent des enjeux de renouvellement urbain et de préservation de l'identité du bourg.

Le terrain est inscrit au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en vigueur en zone UMd, sous-section UMd2 qui caractérise les secteurs pavillonnaires très résidentiels et dont l'objectif est de poursuivre la préservation de ces secteurs en limitant la constructibilité.

Dans ce contexte, il est apparu opportun d'acquérir la parcelle DK237 d'une surface cadastrale de 992 m² afin de constituer une réserve foncière communale en vue de la réalisation d'une opération immobilière maîtrisée.

L'estimation du Domaine du 7 décembre 2022 fait état d'une valeur vénale de 288 800 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Des négociations amiables ont été engagées avec le notaire en charge de la succession de Monsieur LE BAIL, ancien propriétaire, et ont abouti à un prix de 297 600 €, soit 300 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la maison située 38 rue de la Gare, cadastrée DK237 auprès des indivisaires dans la succession LE BAIL, moyennant le prix de 297 600 €, hors frais d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix les conclusions du rapporteur.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÈS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-017

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE ROBERT SCHUMAN AU LIEU-DIT «LA COGNETTERIE»
- PROJET DE VENTE

DÉLIBÉRATION : 2023-017
 SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE ROBERT SCHUMAN AU LIEU-DIT «LA COGNETTERIE»
 - PROJET DE VENTE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La société ALSEI, spécialisée dans l'immobilier d'entreprise, envisage de développer une opération immobilière composée de plusieurs immeubles neufs dédiés aux activités productives, artisanales ou industrielles, d'une surface plancher de 9 900 m² environ, sur des terrains situés rue Robert Schuman, au lieu-dit « la Cognetterie ».

Le périmètre de cette future opération immobilière est composé de terrains privés, de terrains bâtis appartenant à Nantes Métropole et du terrain cadastré CV n° 44 pour 870 m², appartenant à la Commune.

L'estimation du service du Domaine du 23/06/2022 fait état d'une valeur vénale de ce terrain communal de 50 € le m².

Sa vente au profit de la société ALSEI se ferait moyennant le prix de 43 500 €, soit sur une base de 50 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente au profit de la société ALSEI (ou de toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait) du terrain cadastré CV n° 44 pour 870 m², situé rue Robert Schuman, au lieu-dit « La Cognetterie » moyennant le prix de 43 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions sur cette délibération ? Christine NOBLET.

Mme NOBLET : Mesdames et Messieurs,

Suite à une question posée par notre collègue Amélie GERMAIN à la Commission transition énergétique aménagement environnement, la dernière, les services de la ville ont communiqué des éléments sur les bureaux disponibles à Saint-Herblain. On a la confirmation de ce que nous disent les habitantes et les habitants et notamment celles et ceux que nous avons rencontrés lors de notre permanence à la Bergerie, il y a trois semaines.

Sur les 105 000 m² de bureaux disponibles sur l'aire de Nantes métropole, 70 000 concernent Saint-Herblain, soit plus de 70 %.

Vous comprenez que nous nous interrogeons sur cette vente de terrain à un opérateur dont l'objet, quoi que vous en disiez, est l'immobilier d'entreprises, sur leur site en tout cas, c'est bien leur métier. Pourquoi la ville n'envisage-t-elle pas de faire un terrain d'insertion pour les migrants d'Europe de l'Est à cet endroit puisqu'elle est propriétaire de la parcelle ? Qu'on ne nous dise pas que ce n'est pas possible avec le PLUm, il a bien été demandé une modification pour le terrain de l'Ormelière, pourquoi pas là ?

Il y a plein de bureaux vacants à Saint-Herblain pendant que des familles s'enfoncent dans une précarité et qu'on ne donne pas toutes les chances à des enfants de suivre une scolarité qui leur permet d'avoir un avenir digne de ce nom. Nous répétons à celles et ceux qui l'auraient oublié, l'accueil des

migrants est une responsabilité de l'État et les collectivités ont des subventions pour mettre en œuvre cet accueil. On a d'ailleurs vu, Monsieur le Maire, comme l'a dit tout à l'heure Vincent OTEKPO que vous aviez signé la demande de subvention pour le terrain de l'Ormelière, mais nous le rappelons, l'engagement de Saint-Herblain, c'est sur deux terrains d'insertion depuis 2017, pour nous il est temps de passer aux actes.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE : Je vais redonner la parole à Jérôme, mais petite précision, l'engagement de Saint-Herblain pour deux terrains d'insertion, écrit noir sur blanc, ce n'est pas 2017, c'est 2020. En tout cas dans un programme municipal, c'est 2020. Jérôme.

M. SULIM : Dans la Commission, Madame GERMAIN m'a en effet posé cette question sur l'état du tertiaire de bureaux sur Saint-Herblain et sur la Métropole.

Comme je vous l'avais dit, ce n'était pas le sujet de la délibération, on est bien d'accord. Le sujet de la délibération, c'est de permettre l'implantation d'activités industrielles, artisanales, et non pas de tertiaire. Mais, parce que je partage aussi avec vous ce questionnement sur le développement du tertiaire et pas simplement Saint-Herblain sur la métropole, je m'étais engagé, parce que je n'avais pas les chiffres, à me retourner avec les services auprès de la Métropole pour connaître le taux d'occupation des espaces de bureaux pour le tertiaire sur la ville de Saint-Herblain et sur la commune. En tout cas, à l'heure actuelle, je ne dispose pas de ces chiffres, je ne pense pas que ce soit une rétention d'information de la Métropole, mais en tout cas, elle ne les avait pas à disposition, et à la place, elle donne un aperçu du stock en m² de bureaux sur Saint-Herblain qui correspond environ à trois ans. Il est dit dans l'information donnée dans le contrôle de la Commission qu'on écoule environ 20 à 25 000 m² de bureaux par an et si on a 70 000 m² sur Saint-Herblain, disons aujourd'hui, c'est à peu près trois ans pour écouler ces stocks. C'est tout ce que je peux dire aujourd'hui.

Ce que je peux dire aussi, c'est que, lorsqu'on écoute les professionnels, il y a une demande de bureaux sur Saint-Herblain, on n'est pas obligé de les suivre. Il y a une forte demande de bureaux pas simplement sur Saint-Herblain, mais aussi sur la Métropole et sur Nantes dans le centre-ville. Quand j'écoute les experts de la Métropole et les prévisionnistes, ils disent en effet qu'il y a besoin de bureaux tertiaires. Par contre, il y a un enjeu, et ce n'est pas celui simplement de la commune de Saint-Herblain, c'est de savoir ce qu'on fait sur les bureaux disponibles, les mètres carrés disponibles, non pas les nouvelles créations, mais les anciennes créations qui aujourd'hui ne trouvent pas forcément acquéreur sur le marché. C'est vrai, il y a des débats, pas simplement à la ville de Saint-Herblain, la Métropole, j'entendais l'adjointe au Maire de l'urbanisme à Paris qui en parlait, de savoir comment on pourrait transformer des bureaux aujourd'hui inoccupés en logements. C'est sans doute quelque chose sur lequel les villes vont devoir travailler dans les années qui viennent, mais quand j'écoute les techniciens sur le sujet, ce n'est jamais aussi simple que cela. Ce n'est pas d'un coup de baguette magique qu'on peut transformer des bureaux en logements pour des raisons techniques sur lesquelles je ne reviendrais pas dans le cadre de ce Conseil et sans compter les problèmes de localisation ou pas de services, de transports en commun, etc. Il est clair que si nous voulons répondre à la problématique de zéro artificialisation nette, il y a cette question qui est posée ainsi que des constructions un peu plus en hauteur, mais cela fait partie, je dirais, du débat public.

M. LE MAIRE : Merci, Jérôme.

Deux éléments de réponse. On a fait ce constat aussi de besoin de logements qui est important pour les habitants quels qu'ils soient, quelle que soit leur origine ou leur situation actuelle, et c'est ce qui nous a conduits à travailler par exemple sur la reconversion d'Atlantis avec des bureaux qui sont en plus beaucoup en rez-de-chaussée ou R+1 qui consomment un espace monstrueux pour peu d'occupation en réalité. C'est en cours, cela prend un peu de temps, parce que lorsque vous partez d'une zone tertiaire économique de commerce en disant on veut en faire une zone d'habitation, il faut modifier le PLUm, cela prend un peu de temps quand même. Là, sur le site évoqué dans la délibération, Jérôme l'a rappelé, ce n'est pas pour faire des bureaux, c'est pour faire des ateliers, un site artisanal et industriel, et il s'agit bien d'être accompagné par quelqu'un qui est spécialiste en immobilier d'entreprise. Évidemment, il y aura peut-être quelques bureaux résiduels, mais c'est vraiment très résiduel et c'est pour accompagner le développement ou l'activité industrielle ou artisanale de l'entreprise.

Jérôme ne l'a pas dit, mais on refuse aujourd'hui de nombreux projets à chaque fois qu'on veut nous faire transformer ou accepter la transformation de locaux industriels ou artisanaux en immeuble de bureaux. On en refuse régulièrement. En général, d'ailleurs, les propriétaires de ces locaux ne trouvent rien de mieux à faire que de les laisser ouverts à tous les vents de façon à ce qu'ils soient occupés par des personnes qui ont besoin de trouver un espace, quelles qu'elles soient. Ils font pression sur nous pour précisément qu'on accepte de laisser partir de l'immobilier de bureaux tertiaires un peu partout. On refuse absolument, parce qu'on sait qu'il faut préserver le foncier disponible pour des activités industrielles, quand on est bien sûr du zonage industriel et pour reconstruire le tertiaire sur lui-même quand on est sur des locaux tertiaires, mais avec davantage de hauteur, passer à R+4 au lieu de R+1, cela nous permet par exemple, de diviser par deux ou par trois la surface au sol, et c'est de cela qu'il s'agit.

Je vais mettre aux voix la délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 9 février 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 9 février 2023

M. LE MAIRE : J'ai été destinataire de deux questions de fin de Conseil.

Une première sur l'avenir du secteur de La Noyon. J'imagine que tout le monde connaît très bien Saint-Herblain, mais que peu savent que le secteur de La Noyon c'est le secteur qui prend sur le boulevard Mitterrand Marcel Paul, là où il y a VM Matériaux pour faire simple, et qui va de l'autre côté jusqu'à venir friser ou frôler la zone industrielle légère.

Primaël va poser sa question et Jérôme apportera sa réponse.

M. PETIT : Il y a une question et une proposition évidemment, vous savez, on vous a habitué à toujours vous faire des propositions.

Nous avons lu, Monsieur le Maire, dans la liste des décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil, un protocole d'études sur le secteur Mitterrand La Noyon, c'est comme cela que vous l'avez évoqué.

Pour celles et ceux qui nous écoutent, La Noyon c'est au niveau de l'école Françoise GIROUD.

La Mairie, ces dernières années, a pu acquérir plusieurs parcelles attenantes à l'école en vue peut-être de son extension. Est-ce bien pour une future extension de l'école que vous lancez cette étude ? C'est effectivement ma question.

Il se trouve que sur l'une de ces parcelles se trouve un magnifique verger, il a perdu de sa superbe, c'est vrai, par manque d'entretien, mais il ne demande qu'à repartir de plus belle. Ce verger se trouve en bordure des boulevards Mitterrand et Charles de Gaulle. Le conserver n'empêchera pas un agrandissement de l'école. Notre municipalité possède déjà les ressources en interne pour le remettre en état.

Puisque votre majorité est verte et solidaire, on l'a entendu plusieurs fois cet après-midi, et vous aviez dans votre programme de planter des arbres fruitiers, nous vous proposons de participer avec nous à la sauvegarde du verger de La Noyon pour le plus grand plaisir des habitants du quartier et des enfants qui fréquentent cette école. Je précise que cette proposition coche toutes les cases évoquées tout à l'heure par Myriam GANDOLPHE. C'est un verger zéro phyto au moins depuis 15 ans qu'il est abandonné, les arbres sont déjà plantés, cela ne nous coûtera pas grand-chose, et il est totalement compatible avec une gestion associative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Tout ceci est formidable, mais Jérôme, je crains que cela ne soit pas le bon site, c'est tout. C'est un site de toute beauté.

M. SULIM : Je m'interroge sur le sens de la question : « qu'a fait le Maire sur ce secteur ? » c'est en fin de compte, constater d'ailleurs que la Métropole détient des parcelles sur ce secteur, la commune et que deux opérateurs sont en train d'acheter des parcelles. On ne peut pas empêcher un promoteur ou des promoteurs d'acheter des maisons individuelles à des vendeurs. Après, évidemment ils peuvent être porteurs de projets tout simplement. Et sur ce secteur Mitterrand Noyon qui est classé en secteur UMC, c'est-à-dire dans le langage du PLUm considéré comme la ville paysage qu'il faut préserver à côté de secteurs d'axes de mobilité structurants, il n'a jamais été dit que nous n'accompagnerons pas les mutations de ce secteur. Clairement, on peut en effet construire sur ce secteur Noyon Mitterrand.

Les promoteurs qui envisagent puisqu'ils sont en train d'acheter un certain nombre de parcelles à des particuliers, de construire, ont sollicité la commune et Nantes métropole pour conduire un diagnostic stratégique sur ce secteur.

En ce qui concerne la commune et Nantes métropole, elle est favorable à ce diagnostic, elle attend les résultats de ce diagnostic et elle verra à partir de ce moment-là ce qu'elle sera amenée tout simplement à faire.

Pour conclure, rien n'est décidé aujourd'hui, ce n'est même pas une demande de permis de construire, je n'ai même pas une demande précise en disant voilà, on veut telle ou telle construction. On a simplement un diagnostic qu'on attend et on verra à partir de ce moment-là ce qu'on fait ou ce qu'on ne fait pas. De toute façon, si on a des choses à autoriser, on le fera dans le respect du PLUm.

M. LE MAIRE : Pour être très précis, Primaël PETIT parce que je pense qu'il y a une petite plante géographique. C'est un ensemble de parcelles qui se situent au sud de VM matériaux, je me désole de reprendre le terme, le long du boulevard Mitterrand jusqu'au boulevard Charles de Gaulle et derrière cela vient frôler les bâtiments de la zone industrielle légère. C'est quand même un peu conséquent et le zonage correspond à R+2 + combles, les constructions qui pourraient être faites ne seraient pas des immeubles très hauts, ce serait dans le gabarit de ce qu'il y a à peu près aux alentours. Primaël.

M. PETIT : Effectivement, on ne parle pas du tout des mêmes parcelles, ce doit être pour cela, c'est peut-être le danger aussi de préparer les réponses avant les questions, mais j'évoquais bien des parcelles qui jouxtent l'école Françoise GIROUD. Ce verger se trouve à cet endroit et pas du tout de l'autre côté. Quand on lit secteur Mitterrand Noyon, c'est un lieu-dit par définition, il est vague. Notre verger, c'est fantastique, il est municipal déjà, c'est déjà en terrain municipal. On a des chances de le voir...

M. LE MAIRE : On enregistre cela comme une contribution et je pense que Myriam aura à cœur d'aller faire un tour sur place pour voir ce qu'on peut y faire, si cela peut permettre une dynamique associative, je préfère que les terrains soient entretenus plutôt que laissés en friche, c'est mieux pour tout le monde, si en plus il y a quelques fruits dans le verger qui peuvent être utiles pour des gens qui peuvent en avoir besoin.

Il y avait une deuxième question, qui concerne la ferme pédagogique prévue Cours Hermeland.

Mme NOBLET : Vous avez sûrement la réponse. On a vu dans les décisions, toujours les mêmes, que vous avez été amené à prendre depuis le dernier Conseil Municipal, que vous avez engagé une étude d'installation d'une ferme pédagogique sur le Cours Hermeland. Alors, nous aimerions connaître, quelles sont les orientations de ce projet et quel est le foncier concerné ?

Merci.

M. LE MAIRE : Je me permets de répondre de suite, parce que par définition quand on engage une étude, on a certes la réponse à la question posée, mais on n'a pas les résultats de l'étude avant de l'engager. Cela veut dire qu'on aura les résultats notamment pour identifier le foncier dont la terre serait de bonne qualité pour accueillir le site et un foncier sur lequel nous devons aussi avoir la possibilité d'installer un minimum de bâtiments pour faire un siège d'exploitation agricole. Le travail va être fait en ce sens, et normalement on aura au printemps je crois, les résultats de l'étude. Je pense que Myriam, aura tout à fait à cœur de les partager en plus grand nombre pour marquer l'avancée sur ce dossier.

Voilà la réponse que je peux faire, Christine à ce stade, mais je remarque avec plaisir que vous lisez beaucoup ces décisions, marchés et avenants aux marchés, cela me permet de dire que vous en avez été destinataire la preuve.

Une petite chose avant de rappeler les dates du prochain Conseil et des Commissions. Aujourd'hui c'était le dernier Conseil d'Augustin LECHAT-BLIN qui est là-bas en tant que collaborateur de cabinet qui s'en va à l'Ouest figurez-vous, vivre de nouvelles aventures. Go ouest ! Et je voulais devant vous le remercier pour le travail qu'il a fait pour le compte de la Ville et des habitants. Et je sais que pour avoir fait quelques petites tournées de vœux avec lui dans les commerces, que figurez-vous il est connu de plein de gens. Une commune située à l'ouest d'à peu près 22/23 000 habitants aura beaucoup de chance d'avoir un nouveau directeur de cabinet de talent.

Merci, Augustin, pour le travail fait depuis cinq ans et demi.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 avril dans cette même salle, les commissions auront lieu le lundi 20 mars avec des horaires qui dépendront des ordres du jour, et on précisera longtemps à l'avance si les commissions sont en présentiel ou en visio. La dernière fois, c'est seulement le petit nombre de dossiers qui nous a fait plutôt les mettre en visio parce qu'avoir trente ou quarante minutes

de déplacement pour même pas vingt minutes de réunion, on a pensé que c'était un peu un gâchis. Si on a au moins trente, quarante minutes de réunion cela vaut le coup de se déplacer sinon ce sera en visio également, mais a priori non, parce qu'il devrait y avoir un certain nombre de sujets à l'ordre du jour.

Merci à tous, bonne soirée à toutes. Bonne soirée à celles et ceux qui nous regardent également. On finit presque tôt pour une fois.

Fin de la séance à 19h17

Saint-Herblain le : 3/04/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ